

This redlined draft, generated by CompareRite - The Instant Redliner,  
shows the differences between -  
original document : C:\WP51\TEXTES\MANAWAN.ANC  
and revised document: B:\MANAWAN.COR

Deletions appear as struck-through text  
Additions appear as bold text

1 Manawan (Québec)

2 --- L'audience débute à 12 h 16 le jeudi

3 3 décembre 1992

4 **(Prière d'ouverture)**

5 **GILLES OTTAWA:** Bonjour tout le monde.

6 Je vous souhaite la bienvenue. Je vous souhaite aussi  
7 une bonne journée pour les audiences de la Commission  
8 royale d'enquête sur les peuples autochtones à Manawan.

9 On va continuer avec la présentation,  
10 le mot de bienvenue avec le Chef de Manawan, monsieur Henri  
11 Ottawa, ici, à Manawan.

12 **HENRI OTTAWA, CHEF DE MANAWAN:** Madame,  
13 monsieur le Commissaire, c'est avec un très grand plaisir  
14 et un honneur de vous accueillir parmi nous à Manawan.  
15 Au nom de toute la population et au nom du Conseil, je  
16 vous souhaite la bienvenue et un agréable séjour avec  
17 nous-autres...

18 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Nous avons  
19 un problème avec la traduction, ça ne sera pas long.

20 **HENRI OTTAWA (Traduction):** Je vous  
21 remercie de bien vouloir accepter de venir à Manawan.  
22 Merci de venir nous écouter. On a des aspirations  
23 Atikamekw en n'oubliant pas le passé ainsi que le vécu,

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 ainsi que les difficultés contemporaines face à l'autre  
2 culture. Vous aurez l'occasion d'écouter plusieurs  
3 Matawanais aussi pour transmettre un peu les problèmes  
4 qu'on vit, qu'on a ~~vécus~~ **vécus**.

5 C'est pour ça que nous sommes heureux  
6 de vous accueillir afin que vous puissiez remplir votre  
7 mandat de faire connaître un peu la vie Atikamekw,  
8 l'histoire, ainsi que nos aspirations, nos orientations,  
9 afin de regarder vers l'avenir pour les générations  
10 futures, en n'oubliant pas le territoire.

11 Je souhaite que plusieurs viennent  
12 assister. C'est tout pour l'instant. Je vous remercie  
13 beaucoup.

14 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous  
15 remercie Chef Ottawa pour vos bons mots de bienvenue.

16 Je voudrais, au nom de la Commission  
17 royale sur les peuples autochtones, dire comment nous  
18 sommes heureux et fiers de pouvoir venir vous rencontrer,  
19 ici, à Manawan, chez vous, en territoire Atikamekw, ainsi  
20 que **d'avoir l'occasion** de recevoir des présentations de  
21 deux autres Conseils de bandes Atikamekw.

22 Je me présente. Je suis René Dussault,  
23 ~~COPRÉSIDENT~~ **Coprésident** de la Commission royale. Je suis

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 accompagné, ce matin, de madame Viola Robinson, qui est  
2 commissaire, qui est Micmac de la Nouvelle-Écosse, qui  
3 était, avant d'être nommée à la Commission royale,  
4 Présidente du Conseil national des Autochtones du Canada.  
5 Également à ma droite, monsieur Paul-Émile Ottawa, qui  
6 agit comme commissaire du jour, et je reviendrai, dans  
7 un instant, sur son rôle.

8 Je voudrais à ce moment-ci, simplement  
9 et très brièvement rappeler que la Commission royale a  
10 été créée à la fin du mois d'août 1991, à la suite d'une  
11 consultation tenue par l'ancien Juge-en-chef du Canada,  
12 le Très honorable Brian Dixon, qui avait reçu mandat du  
13 Premier ministre du Canada, pour consulter les  
14 populations, les peuples autochtones du Canada, mais  
15 également, le grand public, afin de recommander le mandat  
16 de la Commission royale sur les peuples autochtones et  
17 également sa composition.

18 Il est important de souligner que c'est  
19 la première fois qu'une Commission royale canadienne est  
20 créée de cette façon. C'est la première fois que le mandat  
21 n'est pas rédigé par les fonctionnaires du Gouvernement  
22 fédéral, mais par une personne de l'extérieur, et après  
23 une ~~lâche~~ **large** consultation.

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1                   La Commission est composée de sept  
2 membres, quatre sont Autochtones, trois sont  
3 non-Autochtones. Je suis Juge à la Cour d'appel du Québec,  
4 et je copréside la Commission avec Georges Eshamus,  
5 l'ancien Président de l'Assemblée des Premières Nations.  
6 Madame Robinson, que je vous ai présentée, est  
7 Commissaire. Il y a également Mary Sillett qui est une  
8 Inuk du Labrador et Paul Chartrand qui est un Métis du  
9 Manitoba et professeur à l'Université du Manitoba.

10                   Mes deux collègues non-Autochtones sont  
11 Allan Blakeney, qui a été Premier ministre de la  
12 Saskatchewan— pendant plusieurs années, plus d'une  
13 décennie, et madame Bertha Wilson, qui a siégé à la Cour  
14 Suprême du Canada, qui a été la première femme siégeant  
15 à la Cour Suprême du Canada pendant toute la décennie '80,  
16 et qui a eu l'occasion de rendre des jugements très  
17 importants en matière de droits autochtones.

18                   La Commission a entrepris un très vaste  
19 processus de consultations publiques, de même qu'un  
20 programme de recherche considérable, sans doute le plus  
21 considérable sur les questions autochtones qui n'a jamais  
22 été entrepris au Canada. La Commission siège en trois  
23 groupes distincts, trois formations distinctes parce que

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 nous voulons rencontrer le plus grand nombre de communautés  
2 possibles au Canada. Alors, aujourd'hui, pendant que je  
3 suis ici avec madame Robinson, il y a d'autres commissaires  
4 qui sont sur la côte du Labrador et une autre équipe qui  
5 est dans le nord de l'Ontario.

6 Tout ce qui se dit devant la Commission  
7 est enregistré, mot à mot, et disponible pour le dossier  
8 public. Les commissaires, bien sûr, prennent  
9 connaissance de ce qui se dit partout au Canada. Nous  
10 établissons des sommaires après chacune des rencontres.

11  
12 Le mandat de la Commission est  
13 considérable, rédigé en 16 points qui touchent des  
14 questions politiques, d'organisation politique, comme  
15 l'autonomie gouvernementale; la question des territoires  
16 nécessaire pour soutenir l'autonomie gouvernementale; la  
17 question des processus de revendications territoriales,  
18 globales ou spécifiques; toute la question des traités;  
19 également le développement économique, parce qu'on sait  
20 que parler d'autonomie gouvernementale sans parler  
21 d'auto-suffisance économique, c'est impossible -- il est  
22 nécessaire d'avoir une auto-suffisance, une large mesure  
23 d'auto-suffisance économique pour que ça veuille dire

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 quelque chose, l'autonomie gouvernementale -- donc, les  
2 économies autochtones sont un élément considérable de  
3 notre mandat; l'affirmation des langues et des cultures  
4 autochtones et j'aurai l'occasion d'y revenir; les  
5 questions sociales dans le domaine de la justice, de la  
6 santé, les services sociaux, de l'éducation; les  
7 difficultés vécues dans plusieurs communautés sur le plan  
8 social des conditions de vie; problèmes d'alcoolisme;  
9 problèmes de violence familiale; problèmes de santé tels  
10 que le SIDA; problèmes de suicide.

11 Ce sont toutes des questions qui  
12 intéressent au plus ~~au~~ **haut** point la Commission et qui  
13 font partie de son mandat. Le mandat est très vaste, mais  
14 sans doute que la contribution principale de la Commission,  
15 grâce à ce mandat, qui recouvre à peu près toutes les  
16 questions touchant les peuples autochtones au Canada, que  
17 la contribution principale sera de pouvoir donner un  
18 portrait d'ensemble, d'établir les liens entre les  
19 questions sociales et les questions économiques, entre  
20 les questions sociales et les questions d'autonomie  
21 gouvernementale.

22 Par exemple, la gestion des services de  
23 santé, la gestion des services sociaux, la gestion des

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 systèmes de justice doivent être ~~regardés~~ **regardées** en  
2 soi, mais également ~~regardés~~ **regardées** dans le contexte  
3 de l'autonomie gouvernementale. Il va sans dire que les  
4 problèmes sociaux sont souvent dûs à des problèmes de  
5 développement économique.

6 Ce que vous aurez l'occasion de faire  
7 aujourd'hui, c'est essentiellement de nous faire part de  
8 vos préoccupations, de ce que vous estimez être les  
9 priorités pour votre communauté et également pour le Peuple  
10 Atikamekw.

11 Nous souhaitons avoir un dialogue.  
12 C'est la raison pour laquelle nous avons entrepris quatre  
13 séries d'audiences publiques, ~~dès~~. **Dès** la création de  
14 la Commission, nous avons fait une tournée des dix  
15 provinces, des dix capitales, des deux territoires pour  
16 deux raisons: nous voulions rencontrer chacun des  
17 Premiers ministres des provinces canadiennes -- en fait,  
18 nous en avons rencontré huit sur dix -- **et** tous les  
19 ministres responsables des affaires autochtones.

20 Nous voulions leur dire deux choses:  
21 d'une part, ne vous servez pas de la Commission comme  
22 excuse pour ne pas faire aujourd'hui ce qui pourrait être  
23 fait immédiatement. Les besoins sont trop urgents,

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 importants. La Commission s'adaptera, ne nous utilisez  
2 pas comme excuse pour l'inaction. Nous voulions,  
3 également, s'assurer de la collaboration, de la  
4 coopération des gouvernements des provinces, parce que  
5 la mandat de la Commission, même si c'est une Commission  
6 fédérale canadienne, de par son ampleur, touche autant  
7 les champs de compétence des provinces. On a qu'à penser  
8 aux secteurs de la ~~Justice~~, **justice**, de la ~~Santé~~, **santé**,  
9 de ~~l'Éducation~~, **l'éducation**, des ~~Services~~ **services**  
10 sociaux, etc., question de territoires.

11 La réception des Premiers ministres et  
12 des gouvernements a été très encourageante.  
13 Essentiellement, on nous a dit, "on a besoin d'aide, si  
14 vous faites des recommandations concrètes, pratiques, on  
15 ne s'enfargera pas dans les questions de juridiction, dans  
16 des chicanes de juridiction fédérale/provinciale, ~~le~~.  
17 **Le** dossier autochtone est une priorité et on est intéressé  
18 à collaborer avec la Commission."

19 Nous avons également rencontré les  
20 organisations autochtones provinciales pour planifier les  
21 audiences publiques, et il est apparu très rapidement que  
22 cette Commission, étant une Commission sur les peuples  
23 autochtones, et non pas sur une matière comme les

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 transports de passagers -- on a une Commission royale qui  
2 a fait un rapport il y a 15 jours -- une Commission sur  
3 les peuples autochtones a des exigences sur des Peuples.

4

5                   Ça signifie que le niveau de dialogue  
6 doit être très important. Et c'est la raison pour laquelle  
7 nous avons convenu après cette consultation, de planifier  
8 nos audiences publiques en quatre séries d'audiences  
9 publiques où nous traversons le Canada, nous allons dans  
10 toutes les provinces, dans tous les territoires à chaque  
11 fois.

12                   Nous publions un document de réflexions  
13 entre chacune des séries d'audiences publiques. Nous  
14 l'avons fait au mois d'octobre dernier, en publiant le  
15 document intitulé, "Les questions en jeu", où  
16 essentiellement, on a donné une synthèse de ce qu'on avait  
17 entendu durant la première série d'audiences publiques  
18 et également soulevé les questions qui nous apparaissaient  
19 découler de ce que l'on avait entendu pour essayer de cibler  
20 davantage la discussion lors de la deuxième série  
21 d'audiences publiques, pour en arriver à parler un peu  
22 moins des problèmes, et peut-être davantage des solutions,  
23 également cibler des priorités.

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1                   Alors, nous avons entrepris, le  
2 lendemain du référendum, cette deuxième série d'audiences  
3 publiques. Nous estimions important d'être à pied  
4 d'oeuvre dès le lendemain du référendum, parce que nous  
5 savions que quelque soit le résultat du vote, il y avait  
6 énormément de travail à faire.       La Commission fait  
7 son travail à partir des communautés. Nous sommes  
8 convaincus qu'il faut travailler à partir des communautés  
9 et construire sur ce qui existe déjà et non pas par le  
10 haut et de façon conceptuelle.

11                   Nous allons tenir deux autres séries  
12 d'audiences publiques dans la première partie de l'année  
13 '93 jusqu'au début de l'automne prochain. Nous voulons  
14 tester des solutions, des éléments de solutions qui nous  
15 sont apportés par les expériences de vie des communautés  
16 lors des présentations. Nous voulons faire en sorte que  
17 lorsque nous soumettrons notre rapport final, nous  
18 l'espérons au mois de septembre 1994, qu'il n'y ait pas  
19 de surprises majeures, que le dialogue ait permis d'essayer  
20 de voir qu'est-ce qui marche et qu'est-ce qui ne marche  
21 pas, et au fond, dans les communautés, on sait qu'est-ce  
22 qui va marcher et qu'est-ce qui ne marchera pas. On a  
23 l'expérience qu'on ne pourrait pas avoir dans nos bureaux

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 à Ottawa.

2                                   En parallèle à ce processus d'audiences  
3 publiques, où nous visitons également les jeunes dans les  
4 écoles, les jeunes et aussi les moins jeunes, mais il y  
5 a malheureusement trop de jeunes dans les pénitenciers  
6 fédéraux, dans les prisons provinciales. ~~Nous,~~ **nous**  
7 visitons les gens dans les hôpitaux. En fait, quand nous  
8 sommes dans les communautés, nous essayons d'avoir le  
9 maximum de disponibilité pour rencontrer les gens, là où  
10 ils sont. Nous sommes disponibles également pour faire  
11 des rencontres privées. Nous savons qu'il y a souvent  
12 des questions délicates que les gens ne veulent pas  
13 discuter avec nous en public, et c'est la raison pour  
14 laquelle nous tenons ces rencontres privées. Nous sommes  
15 disponibles pour visiter les gens dans leur maison, voir  
16 les situations de logement.

17                                   Alors, je voudrais, encore une fois, que  
18 l'ensemble de la communauté se sente à l'aise pour nous  
19 parler, pour nous faire part de leurs préoccupations, pour  
20 échanger.

21                                   Nous avons entrepris un programme  
22 considérable de recherche. La façon dont nous avons  
23 abordé notre mandat est une façon holistique. On a 16

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 points à notre mandat et nous les avons regroupés sous  
2 quatre thèmes: les questions de gouvernement, de gestion  
3 publique; les questions qui touchent les territoires et  
4 les économies autochtones; les questions  
5 socio-culturelles; et toute la question du Nord qui doit  
6 être regardée de façon particulière. Nous regardons ces  
7 thèmes-là sous la perspective historique qui est  
8 fondamentale dans le dossier autochtone, également sur  
9 la perspective urbaine, ~~et est~~. **C'est** une réalité qui ne  
10 fait que croître, la réalité des Autochtones qui vivent  
11 en situation urbaine, dans des villes petites, moyennes  
12 et des grandes villes, également de perspective des femmes  
13 et la perspective des jeunes. Nous sommes très conscients  
14 que les femmes et les jeunes ont un rôle très important  
15 dans le débat public qui doit prendre place au niveau de  
16 cette Commission, autant du côté des Autochtones que des  
17 non-Autochtones.

18 Le programme de recherche est basé sur  
19 une centaine d'études communautaires où nous travaillons  
20 avec les communautés pour regarder les économies  
21 autochtones, essayer de voir à partir des histoires à  
22 succès, parce qu'il y a des succès dans les communautés  
23 autochtones, de trouver des enseignements qui peuvent

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 servir pour d'autres communautés autochtones. Nous  
2 travaillons sur le plan des systèmes de justice, des  
3 projets pilotes qui sont à travers le Canada. Nous  
4 travaillons également sur le plan socio-culturel. Il y  
5 a beaucoup d'efforts qui se font sur le plan des cultures  
6 et des langues dans les communautés, également sur les  
7 questions de territoires. Alors, nous espérons que dans  
8 ce programme de recherche, nous serons capables de laisser  
9 des choses dans les communautés et non pas uniquement de  
10 faire de la recherche pour les fins de recommandations  
11 de la Commission.

12                   La Commission a un personnel de 90 ou  
13 92 personnes. Soixante-cinq pour cent d'entre elles sont  
14 Autochtones, des quatre peuples autochtones au Canada,  
15 de toutes les régions du Canada. Il nous apparaissait  
16 essentiel de démontrer que les Autochtones pouvaient  
17 travailler entre eux et pouvaient travailler avec des  
18 non-Autochtones de façon efficace pour recommander une  
19 restructuration de la relation entre le grand public, les  
20 gouvernements et également, bien sûr, les Autochtones.

21                   Nous espérons que ce sera un **délégué des**  
22 **legs** de la Commission que d'avoir fait cette démonstration.

23 Nous espérons également qu'il sera possible de faire des

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 solutions, au fond, de transcrire les solutions qui,  
2 essentiellement, viendront des communautés dans des termes  
3 acceptables au grand public et aux gouvernements.

4                   Là-dessus, je voudrais dire qu'on nous  
5 parle, bien sûr beaucoup du manque de financement, de  
6 problèmes d'argent et on sait que c'est une réalité très  
7 importante, mais également, on se rend compte que souvent  
8 les solutions ne sont pas uniquement des solutions  
9 d'argent. Ils sont des solutions qui appellent, au fond,  
10 la communauté à réfléchir, à s'impliquer, les parents,  
11 le leadership autochtone, en matière d'éducation en  
12 particulier, comment convaincre les jeunes de la nécessité  
13 de compléter leur secondaire, de faire un entraînement  
14 post-secondaire dans des domaines comme les sciences de  
15 la santé, en particulier, où il y a un manque très  
16 important. On sent très bien que c'est une foule de choses  
17 dont les solutions viennent de divers horizons. On a  
18 besoin de programmes de support, de soutien, mais il y  
19 a également besoin de travailler sur l'importance  
20 rattachée à l'éducation.

21                   Je voudrais simplement dire que  
22 l'institution du ~~Commissaire~~ **commissaire** du jour s'est  
23 avérée très fructueuse dans la première ronde d'audiences

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 publiques. Nous siégeons avec quelqu'un de la communauté,  
2 qui, pendant la durée de l'audience, a exactement le même  
3 rôle que les commissaires de la Commission, pose des  
4 questions aux intervenants. Nous échangeons avec le  
5 commissaire du jour pour être sûr que nous avons la  
6 meilleure compréhension possible du contexte de la  
7 communauté et également, que nous pouvons tirer la  
8 meilleure partie que nous comprenons, que nous  
9 interprétons bien ce qui nous est dit. On échange  
10 également à la fin de la journée pour essentiellement  
11 s'assurer qu'on a tiré la meilleure partie possible de  
12 la journée d'audiences publiques.

13 Je voudrais, en terminant, dire qu'une  
14 Commission royale, même si elle porte un nom qui peut  
15 apparaître impressionnant, ne peut donner que ce que les  
16 gens mettent dedans, en terme d'efforts, de collaboration,  
17 de coopération. Nous espérons que, non seulement votre  
18 communauté, nous en sommes convaincus, mais également que  
19 le grand public, que les jeunes, que les femmes comme les  
20 aînés, comme bien sûr le leadership autochtone, fera le  
21 maximum d'efforts pour contribuer à des éléments de  
22 solution, pour faire en sorte que la Commission fasse un  
23 rapport qui n'aille pas mourir sur les tablettes et fasse

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 un rapport qui soit irrésistible pour les gouvernements.

2 Nous travaillons, bien sûr, sur le long  
3 terme, mais également sur la façon de se rendre aux  
4 objectifs à long terme. Il nous apparaît très important  
5 de pouvoir faire des solutions, recommander une transition  
6 vers un objectif qui pourra être plus large, souhaitable,  
7 mais au fond, qui nécessitera un certain nombre d'étapes  
8 au niveau des communautés.

9 Nous voyons notre mandat et on nous le  
10 répète à la grandeur du Canada, ne mettez pas tous les  
11 efforts sur l'autonomie gouvernementale, ce n'est pas une  
12 solution miracle. Souvent on nous dit, il faut régler  
13 les problèmes sociaux, les problèmes d'emploi qui sont  
14 dans la communauté avant de passer à cette étape. Les  
15 femmes, les enfants, en particulier, insistent de façon  
16 importante là-dessus. Nous espérons que la Commission  
17 pourra, de façon immédiate, rapidement améliorer les  
18 conditions de vie dans les communautés autochtones au  
19 Canada, mais également, faire en sorte que la relation  
20 sera établie sur des bases qui éviteront ce qu'on a trop  
21 connu par le passé à savoir des mauvaises politiques  
22 gouvernementales. J'ai à l'esprit la politique sur les  
23 pensionnats, les politiques de relocalisation ou de

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 populations. Ces politiques, et on pourrait en énumérer  
2 un grand nombre, souvent, indépendamment des intentions,  
3 viennent d'une absence de compréhension, de vision de ce  
4 que sont les peuples autochtones. Nous pensons que la  
5 contribution majeure de la Commission sera de rétablir  
6 et peut être de rétablir cette vision de sorte que les  
7 politiques gouvernementales à l'avenir soient plus souvent  
8 qu'autrement et si possible, toujours du bon côté de la  
9 clôture, ce qui n'a, malheureusement, pas toujours été  
10 le cas dans le passé, au contraire.

11                   Alors, je voudrais, encore une fois,  
12 vous remercier de nous recevoir chez vous et vous dire  
13 que nous sommes disponibles à vous rencontrer, entendre  
14 vos présentations et j'espère que vous vous sentirez le  
15 plus à l'aise possible pour le faire de la façon dont vous  
16 jugez à propos, dans les mots, qui vous appartiennent.  
17 Nous avons la traduction simultanée de l'Atikamekw vers  
18 le français et ensuite vers l'anglais et également, entre  
19 le français et l'anglais et vice versa. Ça nous apparaît,  
20 bien sûr, essentiel et extrêmement important de pouvoir  
21 travailler dans les langues autochtones et qui sont, dans  
22 plusieurs cas, extrêmement vivantes et c'est certainement  
23 le cas ici chez les Atikamekw.

StenoTran

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1                   Alors, je voudrais vous remercier et  
2 demander à madame Robinson de dire quelques mots pour  
3 compléter.

4                   Madame Robinson.

5                   **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** Good  
6 morning. I am very happy to be here. I want to apologize  
7 for the delay. It was unpredictable, ~~however I think~~  
8 ~~that what is very important is that the Commission~~  
9 ~~interflect~~ **weather, however, I think it's very important**  
10 **for the Commission to visit communities such as this one.**

11 **I think that in order for us to be able to reflect** fairly  
12 the needs and the issues of the communities and for the  
13 people. ~~It,~~ **it** is important for us to visit and to hear  
14 from you directly.

15                   I am not going to take up too much time  
16 because you were pretty well briefed by our Co-Chair, Judge  
17 Dussault as opposed to say it is time to talk and time  
18 to listen. We are here to listen. We want to hear what  
19 you have to tell us.

20                   Thank you very much.

21                   **COMMISSAIRE PAUL-ÉMILE OTTAWA:** Comme  
22 je suis fier de ma langue, je vais m'adresser à l'assemblée  
23 dans la langue Atikamekw. **(Traduit de Atikamekw)** Vous

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 avez écouté monsieur Dumas parce qu'il ~~viennent~~ **vient**  
2 admirer la Commission, le mandat de la Commission.

3                   Aujourd'hui, on est venu à Manawan pour  
4 venir vous écouter, ce que nous, nous avons à leur dire,  
5 nos aspirations. Je pense à la chance en ce moment, la  
6 chance qui nous est donnée pour exprimer ce que nous, nous  
7 voulons à l'avenir, nos orientations et nos aspirations.

8  
9                   Également, il est important pour la  
10 Commission royale dans son travail -- elle ne siège pas  
11 toujours -- qu'on puisse dire ce qu'on a à dire, qu'on  
12 puisse parler avec son coeur. Je vais essayer d'aider  
13 à la discussion afin qu'on puisse bien reproduire  
14 fidèlement ce qui va être dit devant la Commission. Je  
15 veux m'assurer que nous avons tous la même compréhension  
16 des présentations. J'ai confiance qu'on puisse avoir de  
17 l'aide du Créateur pour remplir notre travail  
18 d'aujourd'hui.

19                   Maintenant, on va regarder un peu -- je  
20 pense qu'il va y avoir quelques petits changements. Je  
21 pense qu'on va changer un peu ce qui avait été prévu.

22                   Merci.

23                   **GILLES OTTAWA:** Les portraits des

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 communautés étaient prévus à 2 h 00. On va supprimer cette  
2 partie, étant donné que chaque Conseil de bande va inclure  
3 une petite présentation de leur portrait de la communauté  
4 dans leur présentation. Pour la visite à l'école  
5 secondaire, on pourrait peut-être prévoir peut-être vers  
6 2 h 30 pour la visite à l'école secondaire.

7                   Maintenant, je vais donner la parole à  
8 monsieur Lucien Ottawa pour la présentation de l'histoire  
9 des Atikamekw et aussi de leur langue.

10                   **LUCIEN OTTAWA:** Merci beaucoup.

11                   Pour rendre la compréhension de la  
12 présentation, je vais m'exprimer en français. Nous avons  
13 un traducteur Atikamekw dont je faisais partie aussi --  
14 je suis sorti du travail avec l'autre interprète -- et  
15 aussi, j'ai été pris un peu au dépourvu pour faire la  
16 présentation justement de l'historique de la Nation  
17 Atikamekw, quoi que il n'y a pas réellement de documents  
18 à présenter, mais je vais improviser un peu au mieux de  
19 mes connaissances, quoi que mon enseignement ne s'est pas  
20 porté beaucoup plus vers l'ethnologie ou l'anthropologie.

21

22                   Pour commencer, on peut dire que la  
23 Nation Atikamekw a toujours vécu dans la Haute Mauricie.

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 Si on regarde les écrits, depuis la colonisation du pays  
2 du Canada, on peut dire que les Atikamekw vivaient déjà  
3 depuis des temps innombrables par rapport à des contes,  
4 à des légendes ou même à des histoires qui se sont transmis  
5 oralement de génération en génération. Donc, la Nation  
6 Atikamekw, ici, on peut dire qu'elle s'est regroupée  
7 beaucoup plus vers la région de Trois-Rivières. Lors de  
8 la fondation de Trois-Rivières, avec les relations avec  
9 des Jésuites, on peut dire qu'il y a eu beaucoup de contact  
10 entre Peuples Atikamekw et missionnaires et même aussi  
11 entre colons.

12 De plus en plus, les colons rentraient  
13 dans des territoires, donc les Atikamekw ont été poussés  
14 beaucoup plus à l'intérieur des terres ce qui se traduit  
15 par la reconnaissance du territoire de la Haute Mauricie.

16 Les Atikamekw, au début, formaient une Nation très  
17 pacifique. C'est sûr qu'il y a eu des escarmouches avec  
18 d'autres Nations indiennes dans le temps. On ne rentrera  
19 pas dans les détails à ce niveau-là. Les Atikamekw, aussi,  
20 acceptaient beaucoup le truck entre les autres Nations,  
21 leurs frères Algonquins, ou encore, Hurons, et aussi  
22 beaucoup avec les Montagnais et les Cris.

23 C'est une Nation qui, dans un temps, a

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 été quasiment exterminée par la maladie et aussi par les  
2 escarmouches. Entre les 17e et 18e siècles, on a fait  
3 peu mention des Atikamekw. Vers la fin du 19e siècle,  
4 on commence à parler des Atikamekw. Depuis ce temps-là,  
5 la Nation a grossi. Aujourd'hui, on peut compter de 3  
6 500 à 4 000 individus qui sont regroupés dans trois  
7 communautés, Manawan, Opitciwan et Wemotaci. Donc, c'est  
8 une Nation en pleine explosion démographique, si on peut  
9 dire.

10                                   Même au niveau quand on parle de Nation,  
11 parce qu'on peut parler aussi de la langue, la langue  
12 Atikamekw est un aspect de la culture autochtone, si on  
13 peut dire. Ici, nous avons conservé notre langue par  
14 rapport que nous n'avons pas été réellement en contact  
15 constant avec le peuple colonisateur. Nous vivions  
16 beaucoup plus dans le bois, comme je le mentionnais tantôt.

17

18                                   La langue Atikamekw est parlée dans la  
19 majorité des personnes. Par contre, quand on regarde  
20 d'autres documents, exemple, ici, nous avons un document,  
21 c'est marqué "Vers la justice linguistique des Premières  
22 Nations". C'est un document qui a été publié par la PM  
23 et je peux vous dire qu'en consultant le document en

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 question, il ne faisait mention aucunement de la Nation  
2 ni de la langue Atikamekw. Donc, il doit y avoir eu  
3 un oubli en quelque part, je ne le sais pas, mais en faisant  
4 cette présentation-là, c'est un peu aussi de recommander  
5 de ces co-hôtes que notre place nous soit donnée en tant  
6 que peuple autochtone, et en ayant une langue. Je pense  
7 que c'est très important pour nous autres, puis pour les  
8 autres aussi, pour connaître toutes les Nations  
9 autochtones du Canada. Si on dit qu'il y a 535 ou 540  
10 communautés autochtones, est-ce qu'on va mentionner des  
11 Atikamekw là-dedans, je ne le sais pas. Encore, si  
12 on fait le répertoire des langues autochtones -- en '80  
13 ou vers la fin des années '70, il y a eu une étude qui  
14 a été faite par le Musée national de l'Homme. Un  
15 anthropologue ou un ethnologue a fait l'inventaire des  
16 langues autochtones et il n'y a aucune mention de la langue  
17 Atikamekw. Donc, c'est un peu ce qui nous revient de droit  
18 d'être considéré comme une Nation qui a sa propre langue.  
19 Si on parle notre langue maternelle -- tantôt je faisais  
20 mention que nous n'avons pas été en contact constant avec  
21 le peuple blanc et aussi pour justement promouvoir, pour  
22 valoriser cette langue, nous l'avons implanter dans notre  
23 éducation. Tantôt, il va y avoir des personnes qui vont

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 présenter le secteur éducation, je pense qu'ils vont vous  
2 en glisser un mot là-dessus.

3 J'essaie d'être le plus bref possible  
4 là-dessus. Comme je le dis, il n'y a pas de document.  
5 Je fais beaucoup plus d'improvisation là-dessus.

6 Je vous remercie beaucoup, monsieur le  
7 Président.

8 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous  
9 remercie de votre présentation, monsieur Ottawa. Très  
10 brièvement, je veux simplement dire que nous sommes  
11 conscients du fait que le Peuple Atikamekw, souvent par  
12 le passé et je pense que c'est un bon exemple du côté de  
13 ~~l'assemblée des programmations~~ **l'Assemblée des**  
14 **Premières Nations** d'une certaine façon a été pas oubliée  
15 mais ignorée. Également, nous sommes conscients que même  
16 au Québec, très souvent, les préoccupations vont vers les  
17 Montagnais d'une certaine façon, pour des raisons  
18 géographiques et autrement. Je veux simplement dire que  
19 pour la Commission, dès le départ, il est apparu  
20 extrêmement important de faire la distinction et de venir  
21 vous rencontrer chez vous.

22 Je voudrais aussi peut-être simplement  
23 souligner qu'il y a une étude récente publiée par le Conseil

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 de la langue Française du Québec qui comporte des données  
2 fort intéressantes sur les langues autochtones au Canada,  
3 qui a été publiée, il y a, au fond, quelques mois à peine,  
4 début de l'automne, et qui, à ma souvenance, n'a pas oublié  
5 la réalité Atikamekw. Alors, je voulais simplement vous  
6 dire à ce moment-ci que nous sommes conscients de ce que  
7 vous dites et que nous espérons que cette présence de la  
8 Commission et ce que vous pourrez nous dire aujourd'hui  
9 saura inspirer la Commission dans ses recommandations et  
10 dans sa réalité.

11 Je veux simplement dire, en terminant,  
12 que nous espérons faire plus dans notre rapport, dans nos  
13 recommandations que d'utiliser les meilleures citations.  
14 Nous espérons que le choix des mots, la façon dont nous  
15 allons nous exprimer va permettre la plus grande majorité  
16 des peuples autochtones de se reconnaître. Alors,  
17 évidemment, c'est plus facile à dire qu'à faire, mais  
18 l'intention et on essaie de prendre les moyens pour faire  
19 en sorte que ça pourra être une réalité.

20 Encore une fois, merci de votre  
21 présentation. Je comprends que nous allons voir un  
22 complément du côté de l'éducation plus tard cette  
23 après-midi. Merci.

StenoTran

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1                   **GILLES OTTAWA:** Je vous remercie  
2 beaucoup. Maintenant, je voulais annoncer que l'heure  
3 du déjeuner est arrivée. On va descendre au village, à  
4 la Salle des Arts de l'école Wabush (PH). Nous avons  
5 quelque chose qui va nous être servi, les invités, les  
6 employés, le personnel, les médias, les membres des Conseils  
7 de bandes Atikamekw et aussi d'autres personnes sont  
8 invitées pour le dîner.

9                   On va reprendre ici à partir de 2 h 30  
10 avec la présentation de Simon Awashish, Conseil de la  
11 Nation Atikamekw. Après dîner, on va peut-être profiter  
12 pour aller faire le tour, la visite de l'école secondaire  
13 de Manawan. Monsieur Yvon Flamard est à votre disposition  
14 pour vos déplacements.

15                   Merci.

16                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors, la  
17 séance est suspendue jusqu'à 14 h 30.

18 --- Suspension de l'audience à 13 h 12.

19 --- Reprise de l'audience à 15 h 20.

20                   **GILLES OTTAWA:** Le président du Conseil  
21 de la Nation Atikamekw, monsieur Simon Awashish.

22                   **SIMON AWASHISH, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE**  
23 **LA NATION ATIKAMEKW:** Bonjour.

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1                   Monsieur le président, Madame la  
2 commissaire, avant tout, je veux transmettre mes  
3 salutations spécialement aux membres de la Commission  
4 présents à cette audience, mais également à tous les  
5 membres qui font partie du groupe et qui sont ailleurs  
6 au pays en train de recueillir des témoignages. C'est  
7 un honneur d'accueillir la Commission en territoire  
8 atikamekw.

9                   Le Conseil de la Nation Atikamekw est  
10 une organisation régionale dans laquelle les conseils de  
11 bande de chaque communauté atikamekw poursuivent en commun  
12 des objectifs politiques, sociaux et économiques, se  
13 dotent de services communs et entreprennent des projets  
14 communs.

15                   Présentement, le Conseil de la Nation  
16 Atikamekw gère des programmes en vue de rendre des services  
17 aux communautés atikamekw. Ces services touchent  
18 l'administration publique, l'éducation, les services  
19 sociaux, l'aménagement communautaire, le développement  
20 économique, la foresterie et autres.

21                   Il n'est pas de notre intention de  
22 revenir sur ce qui a été dit lors de la première série  
23 d'audiences publiques. Nous estimons que les témoignages

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 recueillis reflètent la situation des Atikamekw dans les  
2 domaines qui ont été décrits.

3 Dans notre présentation, nous voulons  
4 plutôt nous attarder sur certains points du mandat de la  
5 Commission et tenter de répondre aux interrogations qui  
6 sont posées dans le document intitulé "Les questions en  
7 jeu".

8 L'autonomie gouvernementale et le  
9 territoire: le droit de la Nation Atikamekw de se  
10 gouverner par lui-même est un droit issu de son  
11 organisation politique, sociale et économique. Cette  
12 organisation est une entité ethnique, une culture  
13 exploitant une superficie territoriale bien avant les  
14 premiers contacts de l'homme blanc.

15 Cette vision de l'autonomie  
16 gouvernementale origine de la certitude que ressentent  
17 les Atikamekw qu'ils existent et qu'ils ont existé avant  
18 l'arrivée de l'homme blanc, certitude acquise par une  
19 histoire transmise par les aînés de génération en  
20 génération.

21 Dans son discours politique, la Nation  
22 Atikamekw a toujours affirmé ce droit et continue de  
23 l'affirmer.

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1                   Le contact avec l'homme blanc a eu des  
2 impacts majeurs sur l'organisation sociale et économique  
3 des Atikamekw. La perte progressive du contrôle des  
4 activités se déroulant sur le territoire ancestral  
5 constitue pour nous l'élément majeur de notre évolution.

6                   Toute société, à une période de son  
7 évolution, rentre en contact avec une autre société.  
8 C'est à ce moment précis que s'installe entre les deux  
9 une relation mutuelle. À notre point de vue, le  
10 développement de bonnes relations doit passer par le  
11 principe du respect mutuel dans lequel chaque société doit  
12 pouvoir s'épanouir. Si l'une des sociétés impose à  
13 l'autre son évolution, cette dernière réagira par une  
14 attitude revendicatrice puisqu'elle se sentira brimée dans  
15 son droit le plus fondamental, celui de se gouverner.  
16 Nous croyons qu'une société dominante a une responsabilité  
17 de protéger sa minorité sur une éventuelle assimilation.

18                   Pour la Nation Atikamekw, se gouverner  
19 signifie: être maître de sa destinée, de son évolution.

20   Maître de sa destinée, de son évolution signifie:  
21 orienter et décider de son développement social et  
22 économique. Orienter et décider de son développement  
23 social et économique signifie: adopter et promulguer des

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 mesures législatives et économiques. Adopter et  
2 promulguer des mesures législatives signifie l'exercice  
3 d'un droit et la pratique de l'autonomie gouvernementale  
4 sur un territoire spécifique.

5 Les Atikamekw sont conscients des  
6 énormes bouleversements sociaux et économiques  
7 occasionnés par le développement intense des trente  
8 dernières années sur le territoire ancestral.  
9 L'expérience des Atikamekw à ce sujet est traumatisante:  
10 les nombreux problèmes sociaux qui se manifestent  
11 quotidiennement dans nos communautés sont la preuve  
12 tangible d'un choc culturel.

13 Les nombreux utilisateurs  
14 non-autochtones du territoire exercent une forte pression  
15 sur le mode de vie des Atikamekw. L'économie  
16 traditionnelle est perturbée. Lorsqu'on veut comprendre  
17 le fonctionnement d'une société, il est impensable de  
18 dissocier le domaine économique de l'aspect social.  
19 J'irais jusqu'à prétendre que si l'économie d'une société  
20 est perturbée, il s'ensuit un déséquilibre social.

21 Une économie perturbée et menacée  
22 signifie pour les Atikamekw une perte de contrôle des  
23 activités se déroulant sur le territoire.

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1                    Une perte de contrôle des activités de  
2 développement signifie l'établissement de nouvelles  
3 règles de fonctionnement non négociées.

4 L'établissement de nouvelles règles de fonctionnement non  
5 négociées signifie l'impossibilité pour les Atikamekw  
6 d'exercer leur autonomie gouvernementale.

7                    L'établissement de nouvelles règles de  
8 fonctionnement non négociées signifie une perte de  
9 contrôle du développement économique sur le territoire  
10 ancestral.

11                    Une perte de contrôle du développement  
12 économique signifie pour les Atikamekw, qu'ils ne sont  
13 plus les maîtres de leurs décisions, qu'ils ne peuvent  
14 plus orienter leur avenir.

15                    L'établissement de nouvelles règles de  
16 fonctionnement non négociées signifie qu'il existe un  
17 déséquilibre dans les rapports entre Autochtones et  
18 non-Autochtones.

19                    Le déséquilibre dans les rapports entre  
20 Autochtones et non-Autochtones signifie que la société  
21 non-autochtone impose à la société autochtone par le biais  
22 de l'activité gouvernementale ses normes et ses règles.

23                    L'imposition de normes et de règles

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 signifie qu'un gouvernement non-autochtone agit dans le  
2 cadre d'une entente constitutionnelle signée en 1867 et  
3 dans laquelle les Autochtones ne sont pas partie prenante.

4                   En 1867, les gouvernements  
5 non-autochtones se sont partagés un territoire et les  
6 ressources d'un pays qu'on appelle aujourd'hui le Canada.  
7 De cette entente s'est installée graduellement une  
8 relation de dépendance des Autochtones envers les  
9 non-Autochtones.

10                   L'entente du 28 août 1992 a suscité bien  
11 des espoirs chez plusieurs de nos membres. La clause  
12 stipulant la reconnaissance du droit à l'autonomie  
13 gouvernementale répondait à un des objectifs poursuivis  
14 par la Nation Atikamekw. Le rejet de l'entente le 26  
15 octobre dernier nous ~~laisser songeur~~ **a laissés songeurs**  
16 quant aux intentions des Canadiens à l'égard des  
17 Autochtones.

18                   La reconnaissance du droit à  
19 l'autonomie gouvernementale demeure encore un objectif  
20 à poursuivre.

21                   Le gouvernement atikamekw: au  
22 printemps de 1989, la Nation Atikamekw procédait à une  
23 consultation générale auprès de la population. Cette

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 opération qui a duré tout près de cinq mois a été désignée  
2 sous le nom de: "États généraux Atikamekw".

3 Les domaines suivants ont été abordés:  
4 l'aménagement communautaire; le développement  
5 économique; l'exploitation forestière; l'emploi et la  
6 formation professionnelle; la sécurité du revenu et  
7 l'aide sociale; la santé et les services sociaux;  
8 l'administration de la justice; l'éducation; le  
9 territoire et le gouvernement atikamekw.

10 De ces consultations ont émergé des  
11 principes, des orientations et des objectifs qui devraient  
12 faire l'objet de négociation avec les gouvernements. Il  
13 faut dire que le projet des États généraux s'inscrivait  
14 dans le processus des négociations territoriales. La  
15 Nation Atikamekw est présentement en négociation avec les  
16 deux paliers de gouvernement.

17 Nous vous faisons part des réflexions  
18 qui ont émané de cette consultation, plus particulièrement  
19 sur le gouvernement atikamekw, le territoire, le  
20 développement social et économique.

21 Le gouvernement atikamekw, pour  
22 contrôler son développement économique, devra s'appuyer  
23 sur une gestion intégrée des ressources du territoire,

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 des structures uniformes de développement, d'une  
2 réglementation territoriale unique et obtenir par voie  
3 de négociation la possibilité d'offrir des avantages  
4 fiscaux à ses partenaires d'affaire. La souveraineté  
5 fiscale sur ses terres lui conférerait un avantage direct.

6                   La juridiction du gouvernement  
7 atikamekw couvrira le territoire ancestral dont la  
8 superficie est de l'ordre de 62 000 km<sup>2</sup> approximativement.  
9 Afin de faire valoir sa juridiction, le gouvernement  
10 atikamekw devra être investi de la compétence législative,  
11 exécutive et judiciaire.

12                   La structure du gouvernement atikamekw  
13 sera nationale et locale, c'est-à-dire qu'à certains  
14 égards, son autorité s'exercera au niveau de la Nation,  
15 et à d'autres égards, l'autorité émanera de chacune des  
16 trois communautés.

17                   Comme tout bon gouvernement, le principe  
18 d'un financement autonome est recherché. Toutes les  
19 sources de financement seront mises à contribution:  
20 taxation, subventions, transferts, redevances des  
21 ressources, rentes, indemnités, revenus de capitalisation  
22 et péréquation.

23                   Les territoires seront exclusifs aux

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 Atikamekw. Il existe actuellement une organisation  
2 territoriale dont la division est basée sur le principe  
3 de territoire de clan familial. À sa tête se trouve le  
4 gardien principal et son rôle est la gestion du territoire  
5 de clan. Généralement, le gardien principal est le  
6 patriarche du clan. Le territoire de clan est ensuite  
7 subdivisé entre les familles d'un même clan. Cette  
8 structure du territoire est comparable au MRC et aux  
9 divisions administratives d'une province.

10 Les territoires feront l'objet d'une  
11 utilisation partagée entre les activités traditionnelles  
12 et les activités économiques de développement.

13 Les territoires devront être dotés de  
14 titres de pleine propriété.

15 La gestion du territoire sera la  
16 responsabilité du gouvernement atikamekw qui pourra la  
17 confier à un organisme de son choix relevant de sa  
18 juridiction.

19 Le prélèvement de la ressource faunique  
20 constitue encore la principale activité des Atikamekw.  
21 D'autres ressources sont disponibles sur le territoire.

22 À ce sujet, la Nation Atikamekw est résolue à diversifier  
23 l'exploitation des ressources du territoire et non à se

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 limiter à une seule.

2                   Principe de développement économique:  
3 le développement économique doit viser l'autosuffisance  
4 des individus et de la Nation Atikamekw par la création  
5 d'entreprises rentables et par la création d'emplois.

6                   Basé historiquement sur une économie de  
7 subsistance, il faut aujourd'hui orienter le développement  
8 vers l'économie de marché tout en s'appuyant sur le respect  
9 de l'environnement, le respect des aspirations de  
10 développement de chaque communauté et la capacité de faire  
11 des membres de la Nation Atikamekw. Le concept de  
12 développement doit aussi être basé sur la viabilité  
13 économique par opposition à une économie basée sur les  
14 paiements de transfert.

15                   Il faudra donc obtenir une entente  
16 territoriale qui favorise: le contrôle du territoire  
17 ancestral et de ses ressources; vise à mettre en place  
18 un plan de gestion intégrée des ressources du territoire;  
19 promouvoit la notion de partage avec les tiers, en d'autres  
20 mots, le partenariat; prévoit la mise en place d'un  
21 programme de sécurité du revenu élargi assurant des  
22 activités diverses et prévoyant une occupation et une  
23 présence sur l'ensemble du territoire; prévoit un

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 programme de formation systématique de la main d'oeuvre  
2 selon les secteurs d'activités touchés; permette  
3 l'épanouissement culturel, social et économique de la  
4 société atikamekw.

5                                   En conclusion, ce que la Nation  
6 Atikamekw cherche à obtenir par le biais de la négociation  
7 territoriale se résume sur les objectifs suivants:  
8 obtenir une plus grande autonomie par l'établissement d'un  
9 gouvernement atikamekw responsable devant sa population;  
10 obtenir un mode de financement garanti pour le gouvernement  
11 atikamekw; obtenir la reconnaissance de nos droits  
12 territoriaux; obtenir la juridiction du gouvernement  
13 atikamekw sur le développement du territoire et des  
14 ressources; obtenir des compensations pour les violations  
15 de nos droits territoriaux.

16                                   Je remercie les membres de la Commission  
17 de leur aimable attention.

18                                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous  
19 remercie, monsieur le président. Je pense que vous nous  
20 avez présenté un portrait de votre vision d'un future  
21 gouvernement atikamekw, un portrait très clair. Je dois  
22 dire que ça **se** situe certainement dans la ligne de ce que  
23 nous recherchons lors de cette deuxième série d'audiences

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 publiques, de voir un peu comment les Nations, les  
2 communautés autochtones voient l'organisation de leur  
3 ~~future~~ **futur** gouvernement.

4                   Je dois dire qu'on n'a pas souvent  
5 l'occasion encore de recevoir un mémoire qui donne une  
6 vision si précise. Je comprends que vous avez l'avantage  
7 d'être sur un territoire très bien identifié, d'avoir une  
8 organisation aussi à cause de la revendication  
9 territoriale qui permet aux trois communautés de réfléchir  
10 ensemble. L'une des questions que l'on se pose et qui  
11 est extrêmement importante, c'est la base des futurs  
12 gouvernements autochtones, par Nation, par communauté,  
13 par territoire où sont les gens signataires de traités  
14 et on est bien conscient qu'il n'y a pas seulement une  
15 formule et on est bien conscient également que dans  
16 certains cas, il y a une formule un peu fédérative où une  
17 Nation pourra avoir un certain nombre de pouvoirs au niveau  
18 de la Nation et s'assurer que les communautés ont un autre  
19 niveau de pouvoir.

20                   Si je comprends bien votre mémoire, et  
21 c'est ma première question, lors du référendum du 26  
22 octobre, la communauté ici, est-ce que le vote était  
23 favorable à l'entente de Charlottetown?

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1                   **SIMON AWASHISH:** Oui, je pense que les  
2 gens qui se sont prononcés, c'est le oui qui l'a emporté.

3                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Chez ceux  
4 qui sont allés voter.

5                   **SIMON AWASHISH:** C'est ça, oui.

6                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Il y a eu  
7 quel taux de votation ici?

8                   **SIMON AWASHISH:** Je ne pourrais pas vous  
9 dire en chiffre détaillé. Je sais que je me souviens dans  
10 le cas de Manawan, sur une possibilité de 600 voteurs,  
11 plus de 300, je pense, se sont prononcés, sont allés voter.  
12 De même du côté d'Opitciwan, sur une possibilité de 700  
13 voteurs, au-delà de 200 sont allés voter et c'est également  
14 la même proportion du côté de Wemotaci.

15                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je  
16 comprends que votre proposition d'autonomie  
17 gouvernementale est intimement liée à votre réclamation  
18 territoriale.

19                   **SIMON AWASHISH:** C'est ça. Je pense  
20 que l'entente qui fut négociée au mois d'août reflétait  
21 un des objectifs que nous poursuivions, en ce sens, la  
22 reconnaissance du droit d'autonomie gouvernementale,  
23 quelle soit inscrite dans la constitution. Un deuxième

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 point, c'est que pour la première fois je pense que les  
2 Autochtones ont pu participer aux discussions de cette  
3 entente, que l'on considère. C'est la première entente  
4 du pays. Je pense que le fait d'être invité à discuter  
5 à ces discussions-là, était déjà pour nous, une première.

6 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Au point de  
7 vue du financement d'un futur gouvernement autochtone,  
8 le financement est visé au succès, en partie -- si je  
9 comprends bien votre point de vue -- de la revendication  
10 territoriale des Atikamekw, Montagnais.

11 **SIMON AWASHISH:** Oui, c'est dans ce  
12 sens-là que nous avons regardé si à un moment donné, pour  
13 pouvoir démarrer un gouvernement autochtone, évidemment  
14 ça lui prend une base de financement en partant. Lorsque  
15 nous avons analysé les mécanismes d'un gouvernement, d'un  
16 pays, les gens, je pense, qu'ils ont été sensibilisés.  
17 Si vraiment ils veulent posséder leur propre gouvernement  
18 autonome, ce sont les gens qui doivent lui fournir le  
19 financement. Évidemment, lorsqu'on regarde la situation  
20 des Atikamekw dans leur communauté, il faut quand même  
21 être réaliste, les gens n'ont pas d'emplois, donc, leur  
22 demander de participer financièrement, au financement d'un  
23 gouvernement, cela ce serait utopique.

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1                   Hors, c'est pour ça que nous croyons  
2 beaucoup aux compensations que nous allons recevoir de  
3 notre négociation.

4                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Maintenant  
5 à la page 6 de votre mémoire, vous indiquez que "la Nation  
6 est bien résolue à diversifier l'exploitation des  
7 ressources du territoire et non à se limiter à une seule".  
8 Ça implique une ouverture à fonctionner avec divers  
9 intervenants pour le développement économique du  
10 territoire.

11                   **SIMON AWASHISH:** Oui, l'approche que  
12 nous favorisons, c'est le partenariat. Évidemment, comme  
13 on le disait au début de notre présentation, jusqu'à  
14 présent, les Atikamekw, leur économie était basée sur les  
15 activités traditionnelles, donc le prélèvement d'une seule  
16 ressource. L'économie de marché implique nécessairement,  
17 c'est que tu dois exploiter les autres ressources.

18                   Encore là, les gens ont été sensibilisés  
19 à cette forme d'économie-là, et évidemment, n'ayant pas  
20 encore l'expertise au niveau de la ressource humaine, nous  
21 devons nécessairement faire appel aux gens qui nous  
22 côtoient et à ce moment-là, leur proposer des formes de  
23 partenariat.

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Justement,  
2 dans ce contexte-là, dans le document que nous avons publié  
3 suite à la première ronde, série d'audiences publiques,  
4 sous la rubrique "Gouvernement autochtone", on pose un  
5 certain nombre de questions et peut-être que les questions  
6 les plus difficiles sont les questions 10 et 11 où on dit  
7 ceci:

8 "les gouvernements autochtones auront-ils l'autorité sur  
9   les non-Autochtones vivant sur  
10   leur territoire?"

11 Et la question 11,

12 "Est-ce que les non-Autochtones pourront participer au  
13   gouvernement autochtone?"

14 Le gouvernement prendrait-il alors la forme de  
15 gouvernement public? Je comprends que la Nation Atikamekw  
16 et les communautés a une base culturelle présentement très  
17 forte pour des raisons historiques. J'aimerais un peu  
18 voir comment vous aborder ces deux questions-là, que nous  
19 soulevons.                   Comment vous voyez un futur gouvernement

20 atikamekw par rapport aux non-Autochtones sur le  
21 territoire et toute cette question-là de gouvernement  
22 ethnique par rapport à la notion de gouvernement publique?

23 Vous dites d'entrée de jeu dans votre mémoire, et avec

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 raison, que vous êtes un groupe ethnique, etc. Est-ce  
2 que vous pouvez élaborer là-dessus?

3 **SIMON AWASHISH:** Évidemment, il faut le  
4 regarder, je pense, dans un contexte d'évolution. À ce  
5 moment-là, si on compare au niveau de développement dans  
6 les communautés autochtones, si on fait un recul de 40  
7 ans en arrière, c'était encore des communautés isolées,  
8 autant au niveau géographique et au niveau culturel. Ça  
9 fait à peu près une trentaine d'années que la télévision  
10 est apparue dans nos communautés. Depuis ce temps-là,  
11 ces trente dernières années-là, l'évolution a progressé  
12 très rapidement. Aujourd'hui, ça fait un choc culturel  
13 qui est traumatisant pour la Nation Atikamekw.

14 Ça fait partie également dépendamment  
15 du résultat de la négociation. Si à un moment donné, la  
16 Nation Atikamekw, un gouvernement Atikamekw obtient une  
17 juridiction sur un territoire de 62 000 km<sup>2</sup>, il est probable  
18 que les gens avec qui on négocie vont devoir aborder cette  
19 question-là, d'un gouvernement ethnique, non-ethnique.  
20 Le défi qui nous est posé à ce moment-là, c'est comment  
21 protéger l'identité de la Nation Atikamekw, si à un moment  
22 donné, on ouvre la porte au principe démocratique et  
23 également aux gens qui y demeurent de se prononcer au même

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 titre qu'un Autochtone et non-Autochtones **Autochtone**.  
2 Ce sont des choses qu'on devra regarder avec les gens avec  
3 qui on négocie et de voir comment que ça pourrait  
4 s'articuler, cette question de gouvernement ethnique et  
5 non-ethnique.

6 Pour le moment, l'évolution fait que les  
7 gens ont plutôt tendance à se prononcer pour un  
8 gouvernement ethnique. Maintenant, pour notre part,  
9 l'entente que nous nous apprêtons à négocier avec les  
10 gouvernements du Canada et du Québec devra prévoir des  
11 mécanismes qui feront qu'à un moment donné, les gens qui  
12 vivront sur les territoires, pourront se prononcer au même  
13 titre qu'un Autochtone.

14 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Une de nos  
15 préoccupations, et vous l'abordez dans votre mémoire, vous  
16 n'excluez pas aucun mode de financement, y compris la  
17 taxation, qui s'adresserait autant, sans doute, aux  
18 Autochtones vivant sur les territoires qu'aux  
19 non-Autochtones.

20 **SIMON AWASHISH:** C'est exactement.

21 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Et c'est  
22 là, que je pense, et ça nous a été soulevé à un certain  
23 nombre de reprises dans nos audiences publiques, que se

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 pose une question très concrète et difficile, d'être en  
2 situation d'être taxé pour des non-Autochtones sur le  
3 territoire d'un gouvernement autochtone sans pouvoir avoir  
4 une représentation au niveau gouvernemental.

5 **SIMON AWASHISH:** C'est ça. Je pense  
6 que c'est là le point principal, comment articuler ce  
7 gouvernement-là, et c'est la crainte qu'on a manifestée,  
8 à savoir à un moment donné, même si le gouvernement  
9 atikamekw, on le désigne comme ça, il peut avoir des  
10 représentants non-autochtones qui siègent au gouvernement  
11 atikamekw. À ce moment-là, il pourrait avoir un petit  
12 problème dans ce sens-là. Il y a la situation de la règle  
13 de majorité, je pense, qu'il va falloir développer  
14 lorsqu'on voudra installer ce gouvernement atikamekw.

15 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je me  
16 permets, en terminant, pour un, de souligner que vous êtes  
17 quand même à l'avant-garde, d'une certaine façon, de la  
18 réflexion, pour diverses raisons sur une structure  
19 concrète pour le gouvernement atikamekw et la Commission  
20 souhaiterait, certainement, si vous pouviez, poursuivre  
21 avec elle, votre réflexion sur les questions que je viens  
22 de soulever, parce que ça nous apparaît les questions  
23 peut-être les plus difficiles pour aller de l'avant

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 lorsqu'on fait la discussion avec le grand public, avec  
2 les gouvernements fédéral et ceux des provinces.

3 Il y a certainement des arrimages, des  
4 solutions, des façons de parvenir à le faire. Évidemment,  
5 tout le monde nous dit, le Nunavut (PH), par exemple, et  
6 on le donne comme exemple, va être un gouvernement public  
7 dans la partie est des Territoires du Nord-ouest.

8 Évidemment, pour l'instant, les Inuit se sentent en  
9 sécurité sur le plan majoritaire, mais ils sont prêts à  
10 aller de l'avant dans ce sens-là. Je pense que vous êtes  
11 certainement bien placé. On souhaite qu'on ne laisse pas  
12 la Commission seule à essayer de trouver des solutions  
13 à un problème comme celui-là.

14 Je termine là-dessus. Je vous incite  
15 à poursuivre le travail de la réflexion pour essayer de  
16 voir comment on pourrait satisfaire à la fois la  
17 préoccupation de maintien culture et de non-dilution et  
18 en même temps, d'ouverture.

19 **SIMON AWASHISH:** Je pense qu'on a rien  
20 inventé, monsieur le Juge. Quand on examine le  
21 ~~gouvernement~~ **Gouvernement** du Québec qui a exactement les  
22 mêmes préoccupations que nous à savoir conserver la langue  
23 québécoise et l'identité canadienne française. Lorsqu'on

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 regarde un exemple, la Loi 101, même si elle fait des  
2 remous, elle donne quand même des résultats. Cette  
3 question-là, je pense qu'au niveau que si on ouvre un  
4 gouvernement atikamekw public, il y a toujours la question  
5 de la majorité qu'il faudra surveiller pour que même si  
6 ça porte le nom d'un gouvernement atikamekw, soit moulé  
7 dans une majorité qui est étrangère.

8 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Si je  
9 comprends bien, vous ~~n'êtes~~ **n'êtes** pas complètement fermé  
10 à cette possibilité-là. Vous n'êtes pas rendu là.

11 **SIMON AWASHISH:** C'est une avenue qu'on  
12 devra envisager.

13 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Très bien.  
14 Je vais demander à madame Robinson de  
15 poursuivre.

16 **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** Thank  
17 you. It is an interesting proposal, initiative, I guess,  
18 that you ~~could~~ **put** forward here today. I am just  
19 wondering how long it will take you and your communities  
20 to agree to this plan.

21 **SIMON AWASHISH:** L'entente qu'on  
22 recherche à signer avec le gouvernement, ce n'est pas une  
23 entente fermée, comme semble vouloir privilégier

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 l'approche du fédéral et du Québec dans lequel une fois  
2 que c'est signé, c'est imperméable. Ce qu'on recherche  
3 dans l'entente, c'est une entente évolutive qui suit  
4 l'évolution de la Nation Atikamekw, tant au niveau social  
5 et économique.

6                   Quand je dis que les gens aujourd'hui,  
7 ça fait quand même trente ans qu'ils sont en contact avec  
8 le développement, il y a une évolution de mentalité qui  
9 se fait. À ce moment-là, on ne pourra pas arriver  
10 aujourd'hui, demain matin, leur dire, voici maintenant,  
11 nous avons négocié pour vous un gouvernement atikamekw  
12 public et maintenant tous les gens qui demeurent sur la  
13 réserve ont les mêmes droits que tout autre non-Autochtone.

14                   Je pense qu'on devrait examiner des  
15 clauses stipulant qu'à la mesure de l'évolution des gens,  
16 voici ce qui devra arriver dans le futur.

17                   **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** You have  
18 talked a bit about development and you have talked about  
19 fiscal arrangements. You said you would rather see fiscal  
20 arrangements based on economics rather than on dependency.  
21 What sort of economic or resources would the community  
22 be looking at in your territory?

23                   **SIMON AWASHISH:** Lorsqu'on regarde la

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 situation actuelle des communautés, dans l'ensemble des  
2 trois communautés, la principale source de revenu  
3 actuellement qui ont caractérisé l'économie des Atikamekw  
4 -- quand je parle d'économie autre que le prélèvement de  
5 la ressource faunique -- c'est surtout les programmes,  
6 les subventions qui viennent du fédéral.

7                   Depuis les vingt dernières années, les  
8 Atikamekw reçoivent dans les trois communautés de quinze  
9 à vingt millions par année, annuellement, au niveau des  
10 programmes fédéraux. Au niveau des fonds fédéraux, il  
11 y a les programmes. Je pense que dépendre continuellement  
12 de l'aide fédérale ou de l'aide gouvernementale, retarde  
13 une société à vouloir développer son économie. Je pense  
14 qu'il faut créer de nouvelles sources, des apports  
15 monétaires additionnels en plus des programmes et il faut  
16 développer des entreprises qui amènent de nouveaux apports  
17 monétaires.

18                   Lorsque nous avons fait l'analyse des  
19 possibilités de sources de financement pour la Nation  
20 Atikamekw, on est parti de la ressource forestière.  
21 Lorsque nous examinons les données statistiques du  
22 gouvernement provincial, lorsque nous examinons les plans  
23 d'aménagement du gouvernement provincial dans le

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 territoire revendiqué, la source principale qui est  
2 identifiée, c'est la ressource forêt. Quatre-vingt  
3 quinze pour cent du territoire revendiqué constitue, pour  
4 le ~~gouvernement~~ **Gouvernement** du Québec, une zone  
5 forestière productive.

6 Les calculs que nous avons faits, comme  
7 le gouvernement provincial le fait actuellement, si on  
8 prélevait des droits de coupe sur chaque arbre, cela nous  
9 donnerait un revenu annuel de trente millions par année,  
10 par rapport à ce qu'on reçoit actuellement au niveau des  
11 programmes fédéraux, que de quinze à 20 millions par année.

12 Évidemment, je n'ai pas mentionné la  
13 source hydraulique. Il s'en vient un barrage dans notre  
14 région.

15 **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** Thank you  
16 very much.

17 **COMMISSAIRE PAUL-ÉMILE OTTAWA:** Je ne  
18 peux que commander ce témoignage du président Awashish.  
19 Alors, je n'aurais qu'une question à lui poser. C'est  
20 une question d'intérêt général.

21 On parle d'autonomie gouvernementale et  
22 la question c'est est-ce que quelqu'un s'est déjà préoccupé  
23 de la question à savoir quelle structure devra servir de

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 base à l'économie en contexte d'autonomie gouvernementale?  
2 On parlait des ressources. Est-ce qu'il y en a ~~un~~ **une**  
3 en particulier sur ~~lequel~~ **laquelle** on devra mettre  
4 l'emphase pour financer cette autonomie-là?

5 **SIMON AWASHISH:** Pourriez-vous  
6 peut-être préciser un peu votre question?

7 **COMMISSAIRE PAUL-ÉMILE OTTAWA:** Je veux  
8 dire ça pour le bénéfice de tout le monde, on connaît un  
9 peu quelles sont les ressources que nous avons sur le  
10 territoire. Il y a des milles arbres, puis des milles  
11 arbres qui tombent de nos territoires. Mais là, ce qui  
12 va arriver, les compagnies forestières vont bientôt  
13 quitter le territoire avec derrière eux une désolation,  
14 fait qu'il y aura presque rien pour nous.

15 La question à savoir, avez-vous prévu  
16 d'autres façons de générer des fonds pour survivre le  
17 développement à l'économie, puis à financer notre  
18 autonomie gouvernementale?

19 **SIMON AWASHISH:** C'est certain que  
20 lorsqu'on regarde le développement qui s'est fait dans  
21 les territoires au niveau des coupes à blanc, parce qu'on  
22 examine les coupes à blanc, il reste encore évidemment  
23 des possibilités de développement ~~forestières~~ **forestier**

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 dans la région. Tout n'est pas coupé pour le moment.

2 À savoir quelle sera la principale  
3 ressource, la principale activité au niveau du  
4 développement, et quelle sera la principale ressource qui  
5 sera exploitée, c'est certain qu'il faut trouver une  
6 ressource de base pour démarrer l'économie. On avait le  
7 choix entre la ressource forestière et également l'Hydro  
8 Québec.

9 Comme je le disais, il y a un projet qui  
10 s'en vient au niveau de l'Hydro Québec. Il va sûrement  
11 avoir des négociations avec le gouvernement à ce sujet-là.

12 Il y a des possibilités intéressantes au niveau du  
13 partenariat dans ce projet-là. On parlait de redevances  
14 tantôt. C'est une possibilité qui devrait être examinée  
15 quand viendra la discussion sur le projet.

16 Évidemment, il ne faut pas non plus juste  
17 également se limiter dans ces principales ressources-là.

18 Si on regarde également au niveau de la ressource  
19 touristique, il se fait actuellement des projets au niveau  
20 des communautés. C'est un domaine, je pense, qui a lieu  
21 d'exploiter davantage. Les possibilités de la ressource  
22 touristique sont immenses dans notre territoire et surtout  
23 l'aspect plus particulier autochtone qui pourrait être

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 développé. Tout ça fait qu'à un moment donné, on a quand  
2 même des possibilités de développement au niveau du  
3 territoire si on regarde l'ensemble des ressources qu'il  
4 y a sur les territoires.

5 C'est certain que c'est désolant  
6 lorsqu'on regarde la façon dont le territoire a été  
7 exploité comme tel. Évidemment, on a participé à un  
8 programme de reboisement. Je pense que ces arbres-là vont  
9 être matures, pour fournir un apport économique. C'est  
10 dans ce sens-là que l'entente, il faut le voir au-delà  
11 de cinquante ans.

12 **COMMISSAIRE PAUL-ÉMILE OTTAWA:** Merci  
13 beaucoup.

14 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Une  
15 dernière question rapide.

16 Hier, nous avons eu un mémoire, une  
17 présentation par les Algonquins du Lac Barrière sur leur  
18 projet, le plan d'entente tripartite qui a été signé pour  
19 l'aménagement multiple des usages de la forêt. On nous  
20 a fait part des difficultés que connaissait ce plan qui  
21 a été signé par les deux gouvernements, plusieurs des  
22 ministres du ~~gouvernement~~ **Gouvernement** du Québec et  
23 également par le Conseil de bande du Lac Barrière.

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1                   Parce que vous parlez de partenariat  
2 avec les compagnies forestières, est-ce qu'il y a des  
3 discussions, est-ce que vous parlez aux compagnies  
4 forestières sur la possibilité d'un aménagement qui  
5 tiendrait compte de l'utilisation traditionnelle de la  
6 ressource forêt en même temps que ce pourquoi ils sont  
7 en affaire, au fond, d'essayer d'harmoniser, de  
8 réconcilier les usages qui sont différents, mais qui ne  
9 sont pas nécessairement incompatibles.

10                   **SIMON AWASHISH:** Je pense que  
11 là-dessus, je ne peux pas trop entrer en détail. Je pense  
12 qu'on va vous présenter tantôt un projet qui va exactement  
13 répondre à la question que vous posez. Évidemment, on  
14 a déjà fait des approches au niveau du Ministre des Forêts  
15 pour justement modifier la Loi 150 sur les forêts, pour  
16 modifier les normes d'interventions. Maintenant, la  
17 volonté politique n'a pas suivi, donc, il y a des gens  
18 qui vont vous présenter un projet dans ce sens-là.

19                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Très bien.  
20 Alors, je vous remercie beaucoup de votre présentation.  
21 Encore une fois, je vous incite à poursuivre la réflexion  
22 sur la question de place pour non-Autochtones sur un futur  
23 gouvernement atikamekw, parce que c'est une question qui

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 est fondamentale sur le plan de l'application et de la  
2 poursuite, de la réalisation du projet.

3 **SIMON AWASHISH:** Merci beaucoup.

4 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

5 Alors, je voudrais maintenant demander  
6 au vice-président Ernest Ottawa, du Conseil des Atikamekw  
7 et Montagnais de venir faire la présentation.

8 Bonjour. Vous pouvez procéder quand  
9 vous êtes prêt.

10 **ERNEST OTTAWA, VICE-PRÉSIDENT DU**

11 **CONSEIL DES ATIKAMEKW ET DES MONTAGNAIS:** Merci monsieur  
12 le président.

13 Alors, madame Robinson, monsieur  
14 Dussault, monsieur Ottawa, c'est au nom du Conseil des  
15 Atikamekw et des Montagnais, en tant que vice-président  
16 atikamekw et membre de cette communauté de Manawan, qu'il  
17 me fait plaisir de participer à cette Commission.

18 Notre organisation représente les trois  
19 communautés atikamekw de la Mauricie et les neuf  
20 communautés montagnaises du Lac St-Jean, de la Côte-Nord,  
21 de la Basse-Côte-Nord et de Schefferville au Nord. Son  
22 mandat principal consiste à convenir avec les  
23 gouvernements du Québec et du Canada d'un règlement de

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 revendications territoriales globales. C'est donc de  
2 cette perspective que je m'adresse à vous, vous qui êtes  
3 ~~en train~~ **entraîné** d'examiner la situation précaire dans  
4 laquelle plusieurs peuples autochtones, dont les nôtres,  
5 ont abouti suite à de trop longues années de relations  
6 basées sur le colonialisme.

7                   Nous sommes rassurés et heureux de  
8 constater que votre Commission oriente son travail dans  
9 le but de formuler des recommandations prospectives car  
10 nous avons, comme d'autres peuples autochtones sûrement,  
11 cette lassitude de devoir faire de grandes démonstrations  
12 historiques et d'interminables plaidoiries sur la  
13 situation qui nous afflige.

14                   Comme vous le savez sûrement, les  
15 négociations territoriales globales ont pour but de  
16 définir et de mettre en oeuvre une nouvelle relation  
17 durable et mutuellement satisfaisante entre les peuples  
18 autochtones et les deux niveaux de gouvernement. Suite  
19 au rejet de l'accord constitutionnel de Charlottetown le  
20 26 octobre dernier, nous estimons que c'est un des seuls  
21 mécanismes dont nous disposons présentement pour nous  
22 ~~permettre~~ **permettre** d'assurer notre développement politique,  
23 économique, social et culturel.

StenoTran

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1                   En ce qui concerne le développement  
2 politique et économique, les gouvernements doivent  
3 réaliser et accepter que nous désirons exercer nos  
4 juridictions propres à nos Nations respectives, à nos  
5 territoires ainsi qu'aux ressources. L'accord que nous  
6 envisageons devra nous permettre de participer  
7 véritablement à la gestion des terres et des ressources.

8       C'est pour nous l'accessoire de l'essentiel qui est notre  
9 développement social et l'épanouissement de notre culture.

10       La reconnaissance de nos droits politiques et économiques  
11 est la clé permettant de mettre un terme au rapport colonial  
12 des gouvernements à notre égard et qui n'a certainement  
13 plus sa raison d'être à l'aube de l'an 2 000.

14                   Un irritant majeur nous complique  
15 énormément la tâche, c'est la formule d'extinction de nos  
16 droits. Le gouvernement fédéral considère que le  
17 caractère définitif d'un accord et de la certitude que  
18 cet accord doit fournir exige encore l'utilisation de cette  
19 formule.

20                   À notre avis, il est possible de fournir  
21 une certitude juridique suffisante sans qu'il soit  
22 nécessaire de céder et d'éteindre nos droits ancestraux.

23       En termes de certitude juridique, il suffirait d'assurer

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 un aménagement et un développement ordonnés du territoire  
2 et des ressources qui s'y trouvent. Il suffirait  
3 d'instaurer des mécanismes de gestion du territoire et  
4 des ressources basées sur un partenariat véritable. À  
5 ce sujet, nous souhaitons que votre Commission examine  
6 attentivement le concept de co-juridiction. Nous serions  
7 très intéressés à une opinion ou à une avenue que vous  
8 pourriez émettre dans ce sens.

9                   Comme vous le savez très certainement,  
10 le mode de vie traditionnel des Atikamekw et des Montagnais  
11 a toujours consisté à utiliser les richesses naturelles.

12 Il en est encore ainsi aujourd'hui et il en sera toujours  
13 ainsi. En fait, nous recherchons une véritable  
14 implication au contrôle du développement et de  
15 l'exploitation des ressources. Le rôle consultatif qu'on  
16 nous accorde de peine et de misère sur cette question nous  
17 limite à subir tous les projets de développement, alors  
18 que nous souhaitons la contrôler, en y participant d'une  
19 manière active, pour enfin pouvoir en bénéficier, tout  
20 en permettant le développement économique de la société  
21 québécoise et canadienne.

22                   Il est maintenant plus que temps d'aller  
23 plus loin sur ces points. Non seulement aurons-nous notre

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 mot à dire dans le domaine du développement des ressources,  
2 mais également, nous pourrions améliorer les décisions qui  
3 seront prises à cet égard. Actuellement, nos  
4 connaissances du territoire ne sont pas suffisamment mises  
5 à contribution dans le domaine de la gestion des ressources  
6 naturelles.

7                                   Une planification de la gestion intégrée  
8 des ressources constitue une façon d'utiliser les  
9 connaissances des Atikamekw et des Montagnais dans  
10 l'exploitation des ressources. D'ailleurs Mamo  
11 Atoskewin, l'Association des trappeurs atikamekw, élabore  
12 actuellement un projet dans ce sens. Elle constitue  
13 aussi, en partie, le compromis honorable et si essentiel  
14 à la conclusion d'un accord de nos revendications  
15 territoriales globales.

16                                  Je vous remercie de m'avoir écouté et  
17 entendu et si vous avez des commentaires ou des questions,  
18 je suis à votre disposition.

19                                  Merci.

20                                  **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors, je  
21 vous remercie de votre présentation, monsieur Ottawa.  
22 Je pense que vous mettez le doigt sur une question qui  
23 est fondamentale et qui est sans doute la pierre

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 d'achoppement de tout le processus des revendications  
2 territoriales au Canada, et bien sûr au Québec. Cette  
3 fameuse question de l'exigence d'extinction des droits  
4 sur un territoire, d'abord au préalable et ensuite que  
5 l'on octroie à nouveau des droits précis. C'est la formule  
6 qui est exigée par le gouvernement, comme vous le  
7 mentionnez, pour offrir une certitude juridique. Nous  
8 sommes très conscients que la contrepartie pour les  
9 Autochtones est très difficile où on demande à ce moment-là  
10 de renoncer à ses territoires ancestraux pour s'en voir  
11 reconcéder de ~~nouveau~~ **nouveaux**.

12 La Commission a lancé des études  
13 précises pour essayer de trouver des alternatives, des  
14 solutions de rechange à l'extinction des droits comme  
15 formule et on doit dire que ce n'est pas simple, ce n'est  
16 pas facile. Quand vous dites que -- et c'est à la page  
17 4 de votre mémoire, le 3<sup>e</sup> **troisième** paragraphe, quand vous  
18 dites:

19 "À notre avis, il est possible de fournir une certitude  
20 juridique suffisante sans qu'il  
21 soit nécessaire de céder et  
22 d'éteindre nos droits ancestraux".

23 Nous sommes tout à fait d'accord qu'il devrait être

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 possible de faire et nous sommes à la recherche d'une  
2 formule pour le faire. Vous dites,  
3 "En termes juridiques, il suffirait d'assurer un  
4 aménagement et un développement  
5 ordonnés du territoire et des  
6 ressources qui s'y trouvent."

7 Est-ce que vous pourriez préciser un peu  
8 mieux ce que vous dites, là, parce que ça m'apparaît encore  
9 vague et je pense qu'effectivement **votre mémoire** met le  
10 doigt sur le problème majeur de l'accélération des  
11 processus de revendications territoriales. Est-ce que  
12 vous pourriez élaborer sur la solution de rechange que  
13 vous voyez, qui offrirait une certitude juridique  
14 raisonnable?

15 **ERNEST OTTAWA:** Oui, je pourrais  
16 peut-être essayer de tenter, du moins, d'élaborer  
17 là-dessus. C'est que l'extinction des droits exigée par  
18 le Gouvernement fédéral, a un accord de revendications  
19 territoriales globales. On a essayé d'identifier des  
20 solutions possibles. Parmi les solutions possibles qu'on  
21 avait identifiées, d'une part il y avait la reconnaissance  
22 totale du territoire ancestral des Atikamekw et des  
23 Montagnais sur le territoire, la juridiction totale sur

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 le territoire, la juridiction totale sur les ressources,  
2 la compétence totale de tous les gens qui s'y trouvent.  
3 Autrement dit, c'est de remplacer le Gouvernement du  
4 Québec par un gouvernement atikamekw et Montagnais. Ça,  
5 c'est un point qui a été envisagé.

6 Mais c'est une solution un peu drastique  
7 et utopique.

8 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Écoutez, je  
9 fais juste une parenthèse pour dire qu'on l'entend souvent,  
10 de dire, au fond, le droit de la Couronne territoriale  
11 qui appartient aux provinces, on devrait renverser les  
12 règles du jeu et le territoire devrait appartenir aux  
13 Autochtones et par la suite, la rétrocession se ferait  
14 pour que le développement prenne place et que tout le monde  
15 en profite.

16 Évidemment, comme vous dites, c'est une  
17 solution qui est massive, là, en termes d'implication.  
18 Est-ce que vous pouvez poursuivre?

19 **ERNEST OTTAWA:** Oui, ça, c'est un point  
20 qu'on avait regardé, non pas envisagé, mais seulement  
21 observé et considéré.

22 Parmi les autres points, les autres  
23 façons qu'on pourrait procéder pour contourner cette

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 fameuse exigence d'extinction des droits, nous en avons  
2 malheureusement pas trouver d'innombrables. Parmi celles  
3 qui nous apparaîtraient le plus honorable et le plus juste,  
4 ça serait en notre ~~vie~~ **avis** de développer un concept de  
5 cojuridiction, pas nécessairement sur tout le territoire,  
6 pas nécessairement sur tous les individus qui s'y trouvent,  
7 pas nécessairement sur toutes les ressources qui s'y  
8 trouvent, pas nécessairement non plus dans tous les  
9 domaines de compétence. Autrement dit, une forme de  
10 souveraineté-association. Ça, c'est une autre avenue  
11 qu'on a envisagée ou qu'on a essayé d'élaborer.

12 Il y a évidemment l'autre, celle qui est  
13 proposée par le Gouvernement fédéral et qui nous semble  
14 à prime à bord. Si je peux m'exprimer, c'est invendable,  
15 ne peut pas être imposée à nos communautés, aux populations  
16 atikamekw et montagnais, c'est la formule d'échange,  
17 d'échange des droits ancestraux par des droits nouveaux,  
18 clairement définis et à des endroits précis. C'est plus  
19 difficile. Il s'agirait de regarder l'ensemble des sujets  
20 qui seraient à négocier pour pouvoir en prendre  
21 considération.

22 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Nous vous  
23 incitons à continuer à réfléchir là-dessus. De notre

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 côté, comme je l'ai dit d'entrée de jeu, nous avons initié  
2 des recherches importantes pour essayer de trouver une  
3 façon de résoudre un peu cette coalarture du cercle dans  
4 laquelle on se trouve pris, et qui bloque au fond le  
5 règlement des revendications territoriales.

6 Sur un autre plan, et j'aimerais vous  
7 demander, vous avez quand même une expérience importante  
8 au Conseil, depuis douze ans que vous êtes à procéder à  
9 cette négociation. Nous savons que vous trouvez ça long,  
10 que vous n'êtes pas les seuls au Canada.

11 Dans notre mandat, on nous demande de  
12 recommander un processus de négociations qui serait plus  
13 efficace et accéléré et la question de l'extinction des  
14 droits en est une, mais si vous avez des ~~réflexions~~  
15 **réflexions** d'expériences vécues que vous pourriez partager  
16 avec nous sur la façon dont le processus pourrait être  
17 conduit différemment, nous serions certainement  
18 intéressés à les recevoir, parce qu'encore une fois, nous  
19 sommes conscients qu'au-delà de cette question de  
20 l'extinction des droits, il y a aussi des problèmes --  
21 bien sûr, ça prend de la volonté politique --, les formules  
22 techniques, formules d'arbitrage, -- nous serions  
23 certainement heureux si vous pourriez partager avec nous.

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1                   Alors, je vais vous laisser la parole  
2 là-dessus, mais je voudrais aussi vous demander si vous  
3 pensez que la nomination récente d'un nouveau négociateur  
4 par le Gouvernement du Québec a des chances d'offrir une  
5 accélération du processus de votre négociation.

6                   **ERNEST OTTAWA:** Oui, là-dessus, en ce  
7 qui concerne la nomination d'un négociateur spécial pour  
8 le Gouvernement du Québec, nous semble indiquer du moins  
9 une certaine volonté politique d'entreprendre plus  
10 sérieusement cette négociation.

11                   Si on regarde un peu l'expérience, vous  
12 me parlez d'expérience de douze années de négociations  
13 avec les gouvernements, en fait, on ne pourrait pas dire  
14 qu'il y a eu douze années de négociations. D'abord, il  
15 y a eu de longues années de préparation, de recherches,  
16 et de discussions au préalable. Ensuite, il y a eu  
17 différentes formules, c'est-à-dire une différente  
18 approche qui a été tentée par les gouvernements, notamment  
19 une négociation beaucoup plus administrative qu'une  
20 négociation politique.

21                   Il y a eu aussi une tentative beaucoup  
22 plus de conciliations -- peut-être pas de conciliations,  
23 mais de -- je ne sais pas quel terme je pourrais utiliser

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 -- c'est beaucoup plus de la mitigation, beaucoup plus  
2 d'exercices de ~~métigation~~ **mitigation** qui ont été tentés.

3 Ce n'est pas nécessairement des négociations réelles qui  
4 ont été faites durant ces douze années.

5                                   Maintenant, à la nomination du nouveau  
6 négociateur pour le Gouvernement du Québec, on pense, on  
7 décèle, en tout cas, une certaine volonté politique du  
8 Gouvernement du Québec, et ça, on est conscient de ça et  
9 on essaie de s'y préparer davantage. On a hâte d'amorcer  
10 de vraies négociations.

11                                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

12                                   COMMISSAIRE Robinson.

13                                   **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** Thank  
14 you. I can understand your frustration over the policy  
15 of the Federal Government regarding claims and ~~complecent~~  
16 **comprehensive** policy in the clause that has the  
17 extinguishing clause in it. I don't know. That has been  
18 a very, very difficult issue. It is one that has been  
19 debated for a long time. We know that the Northwest  
20 Territories, ~~they~~ **the Dene** have ~~not~~ had their claim  
21 recognized in twenty years or more. It has taken that  
22 long and that has been the stumbling block, the  
23 extinguishing clause, it is still there and they have not

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 reached a settlement.

2                   As it has already been told to you, the  
3 Commission is trying to do research to try to see what  
4 alternatives could be recommended for the extinguishing  
5 clause. You have given some and certainly we all hope  
6 that we will be able to move ahead on that.

7                   I want to say that I am very encouraged  
8 to hear that you are making some progress ~~and you are in~~  
9 **that area**, at least **in** reaching some form of consensus  
10 amongst your people ~~in~~ **on** how you believe self-government  
11 should evolve in your communities. I think ~~in~~ one of the  
12 areas, the contention ~~has been that~~ **in** a lot of the  
13 communities ~~there~~ is **the** disagreement amongst the  
14 community people itself, a lack of agreement. It is  
15 encouraging to know that at least **here in** your three  
16 communities, you all seem to be moving together on that.

17

18                   Also, it is encouraging to know that you  
19 are thinking about co-management of your resources and  
20 your land territory and other things, co-management and  
21 cooperation. I think that is important. I think in a  
22 lot of areas in this country that has to happen. There  
23 may be some areas in the country that can do it without

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 that cooperation. They can do it independently, but  
2 certainly not in all areas. I think each community has  
3 to evolve depending on its resources, territory and the  
4 relationship that it has with the surrounding outside  
5 community.

6                   There seems, to me, to be an indication  
7 here that there is some cooperation being shown here by  
8 the outside community to the Atikamekw. I hope that is  
9 true. I hope that I am right that if it is, it will  
10 certainly be encouraging for us because it is not happening  
11 in too many places for the people in this country.

12                   I don't have any questions for you. I  
13 just wanted to make those comments and thank you for your  
14 presentation. I will be very interested as you develop  
15 and as you go along. Thank you.

16                   **COMMISSAIRE PAUL-ÉMILE OTTAWA:**

17 Seulement une question, monsieur Ottawa, pour ma  
18 compréhension personnelle de toute la question des  
19 négociations territoriales et globales.

20                   Vous dites à la page 4 de votre mémoire,  
21 deuxième paragraphe, "la formule d'extinction de nos  
22 droits". Moi, je trouve ça un peu ~~ambigu~~ **ambigÜ**, la  
23 manière que c'est utilisé. Il me semblait qu'on négociait

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 d'abord pour la reconnaissance de nos droits ancestraux,  
2 puis là, vous semblez nous dire que le gouvernement  
3 exigerait qu'on éteint ces droits-là.

4 Pourquoi le négocie-t-on, si au départ,  
5 quelqu'un le reconnaît du moins dans le gouvernement?

6 **ERNEST OTTAWA:** En fait, je comprends  
7 un peu votre incompréhension. Nous-autres mêmes, aussi,  
8 on s'est posé beaucoup de questions sur ce que nous-autres,  
9 on envisageait dans les tous débuts de la ~~négociations~~  
10 **négociation**, dans les débuts lorsqu'on en discutait avec  
11 les gouvernements, lorsqu'on a analysé la politique des  
12 revendications territoriales globales. On s'est posé  
13 aussi la même question.

14 D'une part, nous-autres, on envisageait  
15 de négocier la reconnaissance de nos droits sur les  
16 territoires et de l'autre côté, le Gouvernement fédéral  
17 accepte de négocier. Mais lorsque vient le temps de  
18 conclure une entente, c'est là que ça se passe, l'échange.

19 Eux-autres parlent maintenant d'échange de droits. Ils  
20 utilisent, en fait, encore le terme de la formule  
21 d'extinction des droits parce qu'ils éteignent les droits  
22 ancestraux en contrepartie de droits nouveaux, très bien  
23 définis, puis à des endroits très bien précis. Tu éteins

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 tes droits ancestraux. C'est une certitude qu'ils  
2 recherchent. C'est pour ça qu'ils exigent la formule  
3 d'extinction des droits.

4 Il y a un moment précis où ceci doit se  
5 faire. Ça se fait à la signature d'un accord que tes droits  
6 ancestraux n'existent plus parce qu'ils sont remplacés  
7 par des droits que tu as négociés. Autrement dit, les  
8 droits ancestraux semblent exister pour le Gouvernement  
9 fédéral pendant la négociation et s'éteignent  
10 immédiatement après. Une reconnaissance semble avoir une  
11 reconnaissance non pas formelle, mais une reconnaissance  
12 de base qu'il existe des droits ancestraux, mais lesquels?  
13 Le Gouvernement fédéral dit qu'ils ne sont pas clairs,  
14 ou ces questions, non plus, ne sont pas claires.

15 C'est tout ça qu'on négocie. Ça peut  
16 sembler ~~par~~ paradoxal, la façon que vous envisager la  
17 question, la façon dont vous questionnez, que vous  
18 l'abordez. Nous, aussi, on trouve que c'est paradoxal,  
19 une fraction de seconde qui se passe où il y a une  
20 reconnaissance, mais immédiatement après, elle n'existe  
21 plus, parce qu'elle est remplacée par de nouveaux droits  
22 définis.

23 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je pense

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 que vous fait une très bonne description vulgarisée du  
2 processus juridique justement, de l'extinction des droits  
3 qui crée tant de difficultés.

4 Si vous avez des idées additionnelles,  
5 n'hésitez pas à nous en faire part. De notre côté, nous  
6 allons poursuivre la démarche entreprise pour essayer de  
7 trouver une façon de contourner cette difficulté qui serait  
8 à la satisfaction des gouvernements qui cherchent la  
9 certitude et des peuples autochtones qui souhaitent ne  
10 pas renoncer à leurs droits ancestraux.

11 Merci de votre présentation.

12 **ERNEST OTTAWA:** J'aurais peut-être une  
13 dernière remarque.

14 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Oui.

15 **ERNEST OTTAWA:** D'abord pour remercier  
16 madame Robinson de son encouragement et de lui faire part  
17 aussi que la question de cogestion nous semble pas  
18 suffisante selon, du moins, les consultations et les  
19 discussions et les réflexions que nous avons eues à ce  
20 sujet. C'est plutôt la formule de cojuridiction. Ça  
21 semble être difficile selon la loi canadienne, le Common  
22 Law, selon aussi le Code civil. La question de  
23 cojuridiction semble être une chose difficile.

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1                   Pour nous, c'est ce qu'on souhaitait,  
2 c'est plutôt la cojuridiction, plutôt la cogestion parce  
3 que dans la cogestion, il faut aussi faire attention, qu'on  
4 surveille la position du Gouvernement du Québec sur cette  
5 question-là, quand on parle de cogestion. Il y a le  
6 concept de délégation d'autorités qui rentre en jeu. Et  
7 ça, la question de délégation d'autorités du Gouvernement  
8 du Québec semble inappropriée en nos revendications.

9                   C'est ce que je voulais ajouter. Je  
10 vous remercie.

11                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Très bien,  
12 merci. Nous allons également regarder ce concept de  
13 cojuridiction qui, effectivement, n'est pas facile. Ça  
14 veut dire deux autorités législatives sur les territoires.  
15 Qu'est-ce qui arrive en cas de désaccord, etc.?

16                   Merci.

17                   **ERNEST OTTAWA:** Il faudrait peut-être  
18 l'arbitrage ou encore l'alternative, l'alternation.

19                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**

20 L'alternance.

21                   **ERNEST OTTAWA:** L'alternance.

22                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Chacun son  
23 tour.

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1                   **ERNEST OTTAWA:** Oui.

2                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Très bien,  
3 merci.

4                   Je voudrais maintenant demander au Chef  
5 Hubert Clary du Conseil d'Opitciwan de venir nous  
6 rencontrer, faire la présentation.

7                   Bonjour.

8                   **HUBERT CLARY, CHEF DU CONSEIL**

9 **D'OPITCIWAN:** Bonjour monsieur, bonjour madame la  
10 commissaire, bonjour monsieur Ottawa, chers amis.

11                   C'est avec plaisir que nous avons  
12 accepté au nom de la communauté d'Opitciwan de venir  
13 témoigner devant cette Commission.

14                   Dans ce témoignage, nous ne nous  
15 attarderons pas à tenter de vous démontrer la nature des  
16 problèmes que la communauté a à faire face à tous les jours.  
17 ~~Puisque~~, **puisque** l'ensemble des témoignages que vous allez  
18 entendre, seront livrés par les différents témoins, qui  
19 oeuvrent dans différents domaines, vous donneront une idée  
20 de l'ensemble de ces problèmes.

21                   Afin de bien situer les membres de la  
22 Commission, permettez-moi de vous présenter une brève  
23 description géographique de la communauté d'Opitciwan.

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 Opitciwan se trouve à 40 ~~40~~ **400** km au nord de La Tuque. Cent  
2 kilomètres plus haut se trouve la ville de Chibougamou.  
3 Opitciwan est une communauté habitée par 1 600 personnes.  
4 Elle est située sur la rive du réservoir Gouin qui est  
5 la source de la Rivière St-Maurice.

6 Opitciwan occupe un territoire qui fut  
7 très propice au développement forestier. Aujourd'hui,  
8 la très grande partie de ce territoire a été surexploitée.

9 La surexploitation comprend l'inondation lors de la  
10 construction du barrage Gouin. Elle comprend aussi la  
11 surexploitation des ressources forestières dont des coupes  
12 à blanc jusqu'aux limites de la réserve. Elle comprend  
13 aussi la surexploitation de la ressource faunique.

14 Faut-il rappeler qu'à ce chapitre-là,  
15 il y a au-delà d'une centaine de pourvoiries, toutes  
16 situées sur des territoires que fréquentaient assidûment  
17 chacun des membres de la communauté. Chaque famille  
18 possède un territoire qui lui a été ~~attribuée~~ **attribué**  
19 qui lui sert encore aujourd'hui pour subvenir à ses  
20 besoins.

21 Mais voilà, toutes ces exploitations ont  
22 des incidences très néfastes pour chacun des membres de  
23 la communauté. L'avidité des compagnies avec la

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 complicité des gouvernements, a causé des bouleversements  
2 qui sont, dans certains cas, aujourd'hui, irréparables.

3 Que l'on pense aux nombreux suicides dans la communauté  
4 détient un triste record en nombre, comparativement aux  
5 communautés de Manawan et de Wemotaci.

6 L'avidité démesurée, dont les  
7 gouvernements ont fait preuve jusqu'à présent, est la cause  
8 principale de l'ampleur des problèmes que la communauté  
9 doit affronter.

10 L'avidité des gouvernements à exploiter  
11 un territoire qui, jadis, avait une très grande richesse  
12 en ressources de toutes sortes, lui a fait oublier que les  
13 Atikamekw d'Opitciwan vivaient sur ce territoire. Ils  
14 ont, par le fait même, commis l'erreur fondamentale de  
15 négliger de mettre à la disposition de la population  
16 d'Opitciwan, des mesures de rechanges qui auraient eu comme  
17 résultat de réduire les impacts négatifs sur toute une  
18 population.

19 On dit souvent, nous, qu'ils sont  
20 passés, ils ont détruit, ils sont partis, nous, nous  
21 restons.

22 Force est pour nous de constater qu'en  
23 matière de gestion des ressources, il y a au Québec un

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 échec ~~totale~~ **total** tant pour la population blanche que  
2 pour la population autochtone. Pourtant, ce sont eux qui  
3 avaient le pouvoir. Nous, nous n'avions pas un mot à dire.

4 Ils avaient le pouvoir de faire des lois, des règlements,  
5 des ententes avec des compagnies. Nous avons été ignorés,  
6 avec toutes les conséquences que cela comporte.

7                   Lorsque nous offrons des solutions pour  
8 remédier à ces problèmes aux détenteurs de ce "pouvoir",  
9 nous nous heurtons à des murs de lois, de règlements qui  
10 ne cadrent pas nécessairement avec notre vision des choses.

11 Or, à ce chapitre-là, nous en déduisons que la volonté  
12 réelle de régler nos problèmes, n'a pas encore atteint  
13 sa maturité au niveau de la population québécoise ainsi  
14 qu'au niveau des gouvernements.

15                   Afin d'apporter des solutions majeures  
16 à la situation dramatique des Atikamekw d'Opitciwan, il  
17 y a une prémisse majeure et c'est la volonté, la bonne  
18 foi et le respect, si essentiels aux parties qui désirent  
19 conclure des ententes mutuelles et durables.

20                   Faut-il mentionner, et ça, ça été dit  
21 dans les témoignages précédents, qu'étant membre du  
22 Conseil Atikamekw-Montagnais, Opitciwan est en  
23 négociation avec le Gouvernement du Québec depuis bientôt

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 17 années. Loin de nous, que nous puissions conclure à  
2 une volonté réelle d'arriver à une entente dans cette  
3 négociation.

4                               Enfin, comme nous le laissons  
5 sous-entendre, nous n'avons pas le pouvoir de régler  
6 nous-mêmes nos problèmes. Il est donc primordial que nous  
7 ayons la pleine liberté d'agir afin de satisfaire nos  
8 aspirations les plus profondes, compatibles avec nos  
9 coutumes, nos traditions et notre culture.

10                              De plus, afin de remédier aux  
11 conséquences du développement excessif, nous osons espérer  
12 que les gouvernements nous ~~écoute~~ **écoutent**, afin que nous  
13 participions, **à** part entière, aux futurs développements  
14 qui auront lieu dans l'avenir. Car Opitciwan n'est pas  
15 fondamentalement opposé à tout développement. Nous  
16 voulons être partenaire pour nous prémunir des impacts  
17 que nous avons vécus et fait souffrir notre population  
18 encore aujourd'hui.

19                              Enfin, en terminant, nous désirons  
20 émettre un commentaire devant cette Commission en rapport  
21 avec les innombrables études et commissions de toutes  
22 sortes. Qu'ils nous suffisent de mentionner les  
23 différents rapports déjà soumis aux gouvernements, dont

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 nous n'avons senti aucun effet d'avancement de la cause  
2 autochtone au Canada.

3                   Nous souhaitons des engagements formels  
4 des gouvernements fédéral et provincial, à mettre en  
5 exécution les recommandations inhérentes de cette  
6 Commission.

7                   La poursuite des travaux de cette  
8 Commission, au-delà du terme de son mandat, pour assurer  
9 le suivi de ses recommandations, est un exemple des  
10 engagements que les gouvernements pourraient prendre à  
11 l'égard des Autochtones.

12                   En cas contraire, s'il n'y a aucune  
13 volonté politique formelle, à nous donner des moyens pour  
14 solutionner nos problèmes, cela ne servira encore une fois  
15 qu'à créer de faux espoirs parmi la population autochtone.

16    Qu'advient-il alors de nos familles, de l'avenir de  
17 nos enfants et de nos jeunes? Qu'advient-il de nos  
18 aînés? Pourrons nous enfin espérer pour eux un avenir  
19 des plus prometteurs?

20                   Vous avez sans doute constaté au cours  
21 de vos travaux à travers le pays que c'est un peuple en  
22 détresse qui s'adresse à vous. Transmettez ce message  
23 tragique aux gouvernants. Dites-leur qu'il est

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 maintenant temps d'agir, sinon il sera trop tard et ils  
2 assisteront alors à une tragédie des peuples autochtones  
3 au Canada.

4 C'est sur cette terrible constatation  
5 que j'adresse nos remerciements aux membres de la  
6 Commission d'avoir bien voulu nous accorder quelques  
7 instants pour nous écouter.

8 Merci beaucoup.

9 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous  
10 remercie Chef Clary. Avant de revenir sur votre message  
11 principal, j'aimerais peut-être avoir quelques  
12 informations factuelles additionnelles. La communauté  
13 que vous représentez regroupe 1 600 personnes.

14 **HUBERT CLARY:** C'est ça.

15 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Tous sur la  
16 réserve ou la plupart sur la réserve?

17 **HUBERT CLARY:** Généralement, c'est une  
18 population qui s'exile, qui revient, qui s'exile et  
19 revient. Il y a toujours un va et vient dans la communauté.

20 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Au point de  
21 vue de la langue Atikamekw, est-ce que la situation est  
22 à peu près la même que la situation qu'on retrouve ici  
23 à Manawan?

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1                   **HUBERT CLARY:** C'est exactement la même  
2 chose.

3                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** La langue  
4 est vivante et forte.

5                   **HUBERT CLARY:** La langue est vivante,  
6 c'est ça.

7                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Vous avez  
8 des écoles sur le territoire?

9                   **HUBERT CLARY:** Il y a des écoles sur les  
10 réserves.

11                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Primaire et  
12 secondaire?

13                   **HUBERT CLARY:** Oui.

14                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Combien de  
15 jeunes avez-vous dans les écoles?

16                   **HUBERT CLARY:** Je crois que nous avons  
17 -- c'est très nouveau pour nous, on a pris la charge du  
18 secondaire seulement cette année et je ne voudrais pas  
19 déduire la Commission en erreur en nommant un chiffre,  
20 mais nous en avons abondamment.

21                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Vous parlez  
22 de pourvoiries sur le territoire. Est-ce que certains  
23 membres de votre communauté sont à l'emploi de ces

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 pourvoiries-là?

2 **HUBERT CLARY:** À ma connaissance, il n'y  
3 a que deux ou trois qui, cet été, ils étaient à l'emploi  
4 d'une seule pourvoirie.

5 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Deux ou  
6 trois?

7 **HUBERT CLARY:** Oui.

8 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Et c'était  
9 la première fois cet été?

10 **HUBERT CLARY:** Non, c'était deux ou  
11 trois ans. Avant ça, il n'y avait aucun emploi pour les  
12 Autochtones dans les pourvoiries chez nous.

13 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je présume  
14 que certaines de ces pourvoiries sont des organisations  
15 assez importantes?

16 **HUBERT CLARY:** Ce sont effectivement  
17 des organisations qui sont très importantes. Ils ont des  
18 pourvoiries qui sont situées un peu partout à travers la  
19 province. Il y a quelques associations, comme j'ai dit,  
20 il y a quelques privés aussi.

21 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Est-ce  
22 qu'il y a une association qui les regroupe, ces  
23 pourvoiries? Est-ce que vous avez eu des discussions avec

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 eux sur l'emploi?

2 **HUBERT CLARY:** Nous, nous sommes  
3 arrivés au Conseil de bande depuis environ un an et nous  
4 sommes en pleine phase de réorganisation au Conseil de  
5 bande. Nous n'avons pas eu encore le temps d'analyser  
6 cet aspect-là du problème.

7 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vois.  
8 Parce qu'encore une fois, nous tentons, au niveau des  
9 audiences publiques, de convaincre des associations  
10 représentant les pourvoiries, de venir échanger avec la  
11 Commission. Ils nous ont pas lancé la serviette, mais  
12 à ce moment-ci, ça n'a pas encore été possible. Nous  
13 voyons, là, une certaine anomalie qui n'a pas de relations  
14 et des relations d'emplois avec les Autochtones sur le  
15 territoire. Je dis ça, non pas uniquement par rapport  
16 au territoire ici, mais on était à Sept-Iles dans la région  
17 de la Côte-Nord, avec les Montagnais, et c'est la même  
18 chose.

19 Vous avez parlé de problèmes sociaux tel  
20 que le haut niveau de suicides. Est-ce que, au point de  
21 vue de l'organisation des services de santé et de santé  
22 plus large, ça procède comment? Vous êtes organisé  
23 comment?

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1                   **HUBERT CLARY:** C'est-à-dire que nous  
2 avons des intervenants en service social et en santé qui  
3 sont situés dans la communauté, mais l'organisation comme  
4 telle est gérée au niveau régional par le Conseil  
5 Atikamekw-Montagnais.

6                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Est-ce que  
7 c'est une situation qui vous semble stabilisée, sous  
8 contrôle ou c'est toujours un problème?

9                   **HUBERT CLARY:** Non, c'est effectivement  
10 le problème, comme j'ai mentionné tantôt, c'est toujours  
11 au niveau gouvernemental ~~lorsque~~. **Lorsque** vient le temps  
12 de régler ou de solutionner des problèmes, c'est toujours  
13 au niveau gouvernemental qu'on se heurte avec les  
14 différents règlements et lois qui disent qu'on n'est pas  
15 reconnu en tant qu'établissement. C'est principalement  
16 là où le problème se trouve.

17                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Mais je  
18 reviens à la question des nombreux suicides, au fond, où  
19 vous dites qu'il y a une situation dans votre communauté  
20 plus grande comparativement aux communautés de Manawan  
21 et Wemotaci. Comment l'expliquez-vous?

22                   **HUBERT CLARY:** Nous, la façon que nous  
23 l'expliquons, c'est une des causes des --j'ai parlé de

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 la surexploitation qu'il y a eu au début, et tout ça a  
2 fait qu'il y a eu un problème. Au début, les gens  
3 travaillaient dans le bois. Et avec la surexploitation  
4 maintenant que les compagnies forestières se retirent  
5 lentement de la région, les emplois deviennent de plus  
6 en plus rares. Avec ça, naissent les problèmes sociaux  
7 de toutes sortes, dont les suicides, les impacts aussi,  
8 je veux dire, le choc culturel, le contact. Ça fait en  
9 sorte que ces problèmes originent de cet aspect-là.

10 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous  
11 remercie.

12 Madame Robinson.

13 **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** I have—  
14 ~~nothing~~ **want** to add. Maybe I could just follow up on the  
15 last question about suicide. At what age **range** is it most  
16 prevalent, in the younger generation?

17 **HUBERT CLARY:** La moyenne d'âge  
18 actuellement, c'est peut-être aux alentours de 15 à 20  
19 ans.

20 **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** What kind  
21 of prevention work has been done? What are they currently  
22 doing about it? Is there anything specific that you are  
23 doing to address that problem?

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1                   **HUBERT CLARY:** Là-dessus, madame la  
2 commissaire, je crois que vous allez entendre un de nos  
3 intervenants qui est ici, qui témoignera à huis clos avec  
4 un de nos aînés. Je pense qu'ils pourront vous éclairer  
5 plus à fond à ce sujet-là.

6                   **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** Very  
7 well, thank you for that. There is just one comment I  
8 want to make. Talking about the various Commissions,  
9 recommendations that have been made, previous to this  
10 Commission, we know that there have been numerous studies  
11 ~~that were done~~ and commissions and task forces **that have**  
12 **gone** across the country, studying different problems of  
13 our people.

14                   There have been many recommendations  
15 made, but we assure you that **we are gathering** all the  
16 studies that were done either by provinces, organizations,  
17 bands or whatever, we are compiling all that information  
18 and we are not going to ignore it. We just want to move  
19 on from there and go further, so that, hopefully, that  
20 won't happen to this Commission. That is all I wanted  
21 to say.

22                   Thank you.

23                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je voudrais

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 simplement ajouter à ce que madame Robinson a dit, en  
2 mentionnant qu'il n'y a, bien sûr, pas de garanties et  
3 la Commission ne peut pas avoir de garanties à l'avance  
4 que ses recommandations seront suivies. Cependant, je  
5 dois rappeler que la création de la Commission a eu le  
6 soutien actif des trois partis à la Chambre des communes  
7 lorsque ça s'est fait. Également, nous pensons que le  
8 moment où la Commission a été créée dans le contexte du  
9 dossier constitutionnel qui a permis, malgré l'échec, de  
10 faire progresser énormément l'éducation du public sur les  
11 questions autochtones, qui a permis aussi d'aboutir à un  
12 échange de volontés des gouvernements et des association  
13 autochtones, une étape majeure qui pourrait être franchie  
14 dans l'aménagement des relations.

15 Je pense que c'est quand même un contexte  
16 qui donne lieu d'être optimiste. Il faut ajouter à ça,  
17 et la Commission en est très consciente, qu'il est  
18 essentiel que nous fassions notre travail de façon  
19 efficace. Par là, ça veut dire qu'on ne pourra pas se  
20 contenter de remettre au gouvernement des recommandations  
21 uniquement avec des beaux principes, mais il va falloir  
22 répondre à certaines questions difficiles qui se posent  
23 et qui n'ont pas eu encore réponses de la part des

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 commissions d'enquête précédentes. ~~Le~~ **La** section de la  
2 justice en est ~~un~~ **une** , par exemple. La question de  
3 l'autonomie gouvernementale en est une autre. On l'a vu  
4 du côté des négociations constitutionnelles. Il va  
5 falloir clarifier des concepts, il va falloir fournir des  
6 modèles.

7 Bien sûr, ça devra laisser la place à  
8 des négociations entre les peuples autochtones et les  
9 gouvernements, mais il va falloir être concrets, et pour  
10 ça, la seule façon d'y arriver, c'est de faire ce qu'on  
11 fait cette après-midi et de compléter ça par un programme  
12 de recherches substantielles. Mais on ne pourra pas  
13 éviter d'adresser, de trancher certaines questions  
14 difficiles. On en mentionnait une précédemment sur la  
15 question des gouvernements ethniques et gouvernements  
16 publics, etc. On en a mentionné d'autres sur la question  
17 du co-management des ressources. Il va falloir avoir des  
18 solutions concrètes qui sont basées sur une vision et des  
19 principes, mais il va falloir donner des réponses.

20 À partir de là, je pense que c'est la  
21 meilleure garantie qu'on peut se donner, d'avoir une chance  
22 d'aller de l'avant. Il faut aussi faire en sorte que c'est  
23 toujours le problème des commissions d'enquête, une fois

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 qu'on a terminé notre travail, on disparaît. Alors, il  
2 faut laisser des traces, et c'est-à-dire pour ça, il faut,  
3 au fond, que des groupes dans la société autochtone ou  
4 non-autochtone prennent la relève pour pousser sur les  
5 gouvernements. On a l'intention d'essayer de faire en  
6 sorte qu'il y ait une semence de ce côté-là qu'ils se  
7 poursuivent, et qu'ils prennent cette relève après les  
8 travaux de la Commission.

9                   Alors, encore une fois, c'est un peu ce  
10 que je voulais ajouter à votre message et vous pouvez être  
11 assuré que nous le transmettons et au fond, nous essayons  
12 de faire en sorte de pouvoir le transmettre de façon  
13 efficace lors de nos recommandations, auxquelles,  
14 évidemment, on souhaite que toute la population soit  
15 associée.

16                   Je vous remercie de votre présentation.

17                   **HUBERT CLARY:** Merci beaucoup.

18                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Nous allons  
19 recevoir la présentation du Chef Marcel Boivin, du Conseil  
20 de la troisième communauté Atikamekw, Wemotaci.

21                   Bonjour.

22                   **MARCEL BOIVIN, CHEF DU CONSEIL DE**

23 **WEMOTACI:** Bonjour. D'abord, je voudrais saluer les

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 membres de la Commission. C'est un honneur pour nous  
2 autres, pour ma communauté de m'adresser aux membres de  
3 la Commission.

4 J'ai pas de document écrit à déposer.

5 Je vais uniquement vous énumérer quelques situations qui  
6 persistent dans ma communauté. Je vais vous faire état  
7 aussi de quelques données factuelles qui touchent la  
8 communauté de Wemotaci.

9 Wemotaci, c'est une communauté qui se  
10 trouve aux confluents de la Rivière St-Maurice et de la  
11 Rivière Manawan. En superficie, c'est la plus grande des  
12 trois communautés. Au niveau de la population, c'est la  
13 moins nombreuse. Actuellement, nous sommes une  
14 population de 995. La population est très jeune. Le  
15 groupe d'âge de 0 à 24 ans se situe à ~~63.4~~ **63,4** pour cent  
16 de la population totale. Ça porte beaucoup à réfléchir  
17 sur ce qu'il faut pour ces jeunes-là, trouver de l'emploi  
18 d'abord pour l'avenir.

19 Présentement, la communauté vit des  
20 problèmes sociaux comme probablement partout dans toutes  
21 les communautés autochtones. Dernièrement, nous avons  
22 -- les chiffres que je vais vous donner, c'est des chiffres  
23 qui n'ont pas été compilés par des intervenants ou des

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 statistiques officielles, c'est seulement que de mémoire  
2 que nous allons mentionné -- si on regarde six mois en  
3 arrière, à Wemotaci, il y a eu trois suicides et treize  
4 tentatives de suicide. C'est dire que la situation est  
5 alarmante d'autant plus que la population étant très jeune,  
6 il faut qu'on trouve des solutions pour l'avenir de notre  
7 communauté.

8 C'est sûr que ~~les avis~~ **vis-à-vis** du  
9 problème que nous rencontrons, il y existe des solutions.  
10 La communauté a commencé à s'attaquer à ce problème-là.  
11 C'est sûr qu'il y a des solutions immédiates à apporter,  
12 mais les ressources sont insuffisantes. Il existe aussi  
13 des programmes fédéraux, des programmes qui existent, et  
14 qui, à notre avis, ne sont pas adaptés.

15 Si on regarde l'exemple des programmes  
16 nationaux sur les garderies, ou encore maison des jeunes,  
17 sur les programmes de garderies, le fédéral a uniformé  
18 ses programmes à travers le niveau national. Il prend  
19 pour acquis que pour toutes les communautés, il existe  
20 des édifices qu'on peut facilement transformer. Mais si  
21 on regarde la pyramide d'âge de nos communautés, la  
22 population étant très jeune, on manque déjà de locaux dans  
23 nos écoles. L'école secondaire est prévue pour dans deux

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 ans seulement. Le fédéral prend pour acquis qu'il existe  
2 des écoles qu'on pourrait transformer parce que dans la  
3 société canadienne ailleurs, la population étudiante étant  
4 chute libre, c'est-à-dire le taux de natalité est très  
5 bas, donc il y a des écoles qui sont désaffectées, qui  
6 peuvent être transformées. Donc, il y a très peu de  
7 ressources financières munies dans les programmes pour  
8 la construction soit de garderies ou encore de maisons  
9 de jeunes. On est obligé de prendre, dans le programme  
10 régulier de construction d'habitation domiciliaire pour  
11 essayer de mettre en place des systèmes de garderies.  
12 Ça, c'est un exemple qui, à notre avis, pourrait être  
13 facilement, ~~pourtant~~ **à court terme**, corrigé.

14 C'est sûr qu'à long terme, si on regarde  
15 les solutions qui pourraient être apportées, il faut  
16 d'abord identifier le problème. Le problème qu'on vit  
17 dans la plupart des communautés, c'est que il y a un chômage  
18 chronique qui, je pense, est à l'origine de tous les  
19 problèmes qu'on vit à l'heure actuelle. On pense souvent  
20 que les problèmes de toxicomanie et puis d'alcoolisme sont  
21 les causes de ces problèmes-là, mais ce sont uniquement  
22 des déclencheurs. Si on regarde la violence conjugale,  
23 la cause n'est pas l'alcool. Les causes sont plus

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 profondes que ça. On peut en énumérer quelques-uns, les  
2 problèmes de chômage chronique. Il y a aussi très peu  
3 d'espoir d'offrir à nos jeunes.

4                   Comme ça a été mentionné précédemment,  
5 on est en négociation avec les gouvernements. Une des  
6 questions qui est abordée, puis probablement une des  
7 solutions aussi qui pourrait être apportée aux conditions  
8 qu'on a énumérées, c'est l'autonomie gouvernementale.  
9 Présentement, on ne peut pas exercer de priorités vraiment  
10 selon les situations, les problèmes qu'on vit. Les  
11 programmes avec lesquels on fait affaire sont décidés  
12 d'avance avec des budgets fixes. Donc, on a très peu de  
13 marges de manoeuvre pour pouvoir exercer les priorités  
14 qu'on voudrait.

15                   C'est sûr qu'il y aurait beaucoup de  
16 solutions. On a énuméré aussi que les négociations  
17 territoriales pourraient nous amener à mettre en place  
18 un système de développement économique qui serait basé  
19 sur les ressources. Présentement, la juridiction des  
20 Conseils de bandes se limitent à la réserve indienne.  
21 Si on regarde dans le passé, nos ancêtres ont survécu à  
22 partir des ressources qui existaient sur le territoire.  
23    Étant peu nombreux à l'époque, le territoire suffisait

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 à subvenir aux besoins de la communauté puis de la Nation  
2 Atikamekw.

3                                   Présentement, la population est dix fois  
4 plus nombreuse, et le territoire, lui, est resté le même,  
5 même qu'il a rapetissé à cause des juridictions du  
6 Gouvernement du Québec, ~~de pouvoir y implanter~~ **des zecs,**  
7 **des pourvoiries implantées,** des grandes propriétés privées  
8 qui ont été consenties sans qu'on en soit informé. On  
9 les découvre un bon matin sur des cartes. Je faisais état  
10 que les compagnies forestières ont des grandes propriétés,  
11 tout ça pendant qu'on négocie, pendant qu'on discute de  
12 territoires, l'enjeu même de négociations. Ça c'est passé  
13 en 1987. On était en pleine négociation.

14                                   C'est des problèmes qu'on rencontre avec  
15 la juridiction du Québec. C'est sûr que c'est  
16 constitutionnel, la juridiction des ressources appartient  
17 aux provinces, selon la constitution canadienne.  
18 Également, les droits aboriginaux des Autochtones sont  
19 protégés, mais on n'arrive pas à les préciser. C'est ce  
20 qui a été discuté dans les témoignages précédents, qui  
21 ont fait état de ce dossier-là. Ça fait beaucoup de temps  
22 qu'on négocie. On dépense beaucoup d'énergie, de  
23 ressources, sans que vraiment ça aboutisse.

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1                   On a probablement tout essayé. On a  
2 essayé l'avenue des conférences constitutionnelles, ça  
3 avait échoué. Présentement, il existe la négociation  
4 territoriale. Aussi, on a beaucoup d'espoir sur les  
5 travaux de la Commission qui pourrait sensiblement amener  
6 une amélioration de la qualité de vie dans les communautés  
7 autochtones, peut-être aussi à semer les relations entre  
8 les peuples autochtones et la population canadienne.  
9 C'est du moins ce que nous espérons.

10                   En fait, on parlait tantôt des  
11 développements. Anciennement, nos communautés ont  
12 survécu à partir de ressources, mais aujourd'hui, il est  
13 possible de survivre à partir de l'exploitation des  
14 ressources, mais pas de n'importe quelle façon. On a subi  
15 à venir jusqu'à maintenant tous les développements qu'il  
16 y a eu **eus** sur le territoire. On les a subis. Le mot  
17 n'est pas trop fort. On a assisté sans qu'on ait aucune  
18 influence ou même en période de négociation, on a essayé,  
19 comme notre président l'a mentionné, de faire modifier  
20 les modalités d'intervention des compagnies forestières  
21 sur le territoire. Ça a été un échec, ça a donné aucun  
22 résultat.

23                   Maintenant, nous sommes obligés de nous

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 asseoir avec les compagnies, pour essayer avec eux-autres,  
2 d'être partenaires dans les contrats d'approvisionnement  
3 qui leur ont été accordés. ~~Etre~~ **Être** partenaire, là,  
4 c'est surtout l'Association des trappeurs qui est en  
5 discussion avec eux-autres. Contrairement, ~~comme publié,~~  
6 ~~qu'on~~ **à Rapid Lake, on** n'a pas d'ententes avec le  
7 gouvernement concernant l'utilisation multiple de la  
8 forêt, ~~il~~. **Il** y a un projet qui est en marche présentement,  
9 ce qu'on appelle la Gestion intégrée des ressources.  
10 C'est élaboré par l'Association des trappeurs.

11                   Comme il a été mentionné précédemment  
12 aussi, c'est le compromis que nous autres on peut faire  
13 si on veut traiter avec les développements. On ne peut  
14 pas éternellement s'opposer au développement. Il faut  
15 nécessairement composer. On a un certain nombre de  
16 compromis à faire, et c'est possible, à mon avis, de  
17 permettre le développement de nos communautés, mais il  
18 faut être associé à ce développement-là. C'est de cette  
19 façon qu'on pourra contrôler tous les développements qui  
20 se font sur le territoire en essayant de protéger les  
21 activités traditionnelles, en protégeant l'habitat  
22 faunique et par le fait même aussi, protéger la culture  
23 atikamekw.

StenoTran

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1                   En gros, c'était les points que je  
2 voulais soulever à la Commission. Nous, du moins au niveau  
3 des élus de la communauté, on est conscient que la  
4 population est jeune, et il faut absolument trouver quelque  
5 chose pour nos jeunes. On n'a présentement aucun avenir  
6 à leur définir. On n'a aucun espoir à leur offrir.  
7 Probablement que si on met beaucoup d'emphase sur les  
8 développements économiques, on pourrait leur offrir au  
9 moins certains espoirs.

10                   Je vous remercie beaucoup.

11                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous  
12 remercie de votre présentation, Chef Boivin.

13                   Vous avez mentionné que l'école  
14 secondaire va venir dans deux ans seulement. À ce  
15 moment-ci, qu'est-ce qui arrive aux jeunes de votre  
16 communauté après le primaire? Est-ce qu'ils vont en  
17 ville?

18                   **MARCEL BOIVIN:** Présentement, nous  
19 avons le secondaire I et II sur la communauté. Tous ~~le~~  
20 **les** cours ~~primaire~~ **secondaires** seront de I et II. À partir  
21 du secondaire III, ils sont obligés d'aller à l'extérieur  
22 parce que les locaux qu'on a, ne permettent pas de mettre  
23 en place -- il y a une nécessité des fois de mettre des

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 laboratoires, donc les espaces sont insuffisants. Donc,  
2 nos jeunes sont obligés d'aller -- on a des ententes avec  
3 des commissions scolaires, celle de la Haute Mauricie.

4                   Nos étudiants vont à La Tuque  
5 présentement, mais je dois dire que le point le plus dur  
6 à passer, c'est justement le secondaire III. Nos jeunes  
7 bloquent tous à ce niveau-là. La plupart du temps, ils  
8 reviennent dans nos communautés, puis si on a déjà engagé  
9 leurs fonds pour l'année courante, à partir du mois où  
10 les enfants qui sont sur la liste officielle au 30 septembre  
11 est engagée, donc, on ne peut plus faire de quoi pour  
12 eux-autres, d'essayer de leur faire du rattrapage ou créer  
13 d'autres cours pour qu'ils puissent poursuivre leurs  
14 études localement, parce que les budgets ont été engagés.  
15 Donc, on vit dans un système qui ne nous permet pas de  
16 régler à court terme cette situation-là.

17                   Ceci fait qu'on a très peu de jeunes qui  
18 poursuivent au-delà du secondaire III. C'est un cap qui  
19 est très dur à passer pour eux-autres. Ça peut s'expliquer  
20 par le fait qu'il y a peut-être la question que c'est des  
21 adolescents, aussi en même temps, il y a l'identité  
22 culturelle qui est encore à préciser, qu'ils ont peut-être  
23 besoin plus de la communauté pour la préciser. Donc, c'est

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 la situation qu'on vit présentement.

2 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Est-ce que  
3 le Conseil de bande a quelqu'un qui travaille auprès des  
4 ~~commission~~ **commissions** scolaires pour faire le soutien,  
5 pour faire l'accueil, pour s'assurer que la transition  
6 soit facile?

7 **MARCEL BOIVIN:** Oui, nous avons des  
8 employés qui font le travail. Nous avons contacté le  
9 centre d'amitié autochtone, à La Tuque, qui, elle fait  
10 le lien entre l'école et les étudiants. Il y a un  
11 hébergement pour eux-autres, surtout la première année,  
12 il y a une difficulté d'adaptation. Il y a un foyer qui  
13 a été réservé pour eux-autres. Même malgré ça, il y a  
14 dans le système -- c'est difficile pour nos jeunes de  
15 fonctionner à l'intérieur d'une école. La plupart du  
16 temps, ils sont isolés dans une classe, puis la difficulté  
17 aussi vient de là.

18 Il y a des agents de liaison. On est  
19 entrain de renégocier des ententes avec les commissions  
20 scolaires, mais ils nous ont dit que c'est impossible de  
21 briser la question des budgets engagés au 30 septembre.

22 Mais on voulait s'assurer qu'eux-autres aussi contribuent  
23 en mettant une ressource à notre disposition. C'est la

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 façon qu'on voulait aborder immédiatement la question.

2 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Quand on  
3 regarde les statistiques que vous nous avez données, ~~63,4~~  
4 **63,4** pour cent de votre population est en bas de 24 ans,  
5 et je présume, 50 pour cent en bas de 18 ans, comme c'est  
6 le cas dans plusieurs communautés, et que par ailleurs,  
7 on met ça en relief avec le fait que la grande majorité  
8 ne franchissent pas le cote du secondaire III, et avec  
9 la situation que vous décrivez au niveau des tentatives  
10 de suicide et des suicides dans les ~~dernier~~ **derniers** six  
11 mois, c'est vraiment un problème qui est majeur.

12 Évidemment, comme Commission, par  
13 rapport, vous mentionnez l'amélioration de la qualité de  
14 la vie, on se sent une certaine responsabilité de faire  
15 des recommandations qui vont aider à essayer d'améliorer,  
16 en tout cas, une situation comme celle-là, et des  
17 recommandations concrètes et on sent qu'à bien des égards,  
18 ce n'est pas nécessairement un problème d'argent. Il y  
19 a un problème de l'adaptation culturelle, il y a un problème  
20 de valeurs attachées à l'éducation par les parents, par  
21 la communauté et par le leadership.

22 Vous nous avez décrit la façon dont vous  
23 essayer d'aborder le problème, mais encore une fois, on

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 a l'impression qu'il y a beaucoup de solutions qui sont  
2 des petites solutions, mais qui, additionnées les unes  
3 aux autres, peuvent faire une différence dans une situation  
4 comme ça. On souhaiterait être capable de vous aider.  
5 Il y a la dimension financière, mais il y a la dimension  
6 d'avenir, d'offrir aux jeunes un avenir, donc de l'emploi.

7  
8 Ce que je souhaiterais, c'est que c'est  
9 une amorce, c'est une rencontre qu'on fait aujourd'hui,  
10 mais on va être au travail pour la prochaine année, la  
11 prochaine année et demi, et si vous avez ~~des~~ non seulement  
12 des renseignements additionnels, mais vous sentez le  
13 besoin d'échanger avec nous sur la façon d'essayer de voir  
14 comment on pourrait être fait pour faire face à cette  
15 réalité-là. On est certainement à votre disposition,  
16 extrêmement intéressé d'essayer de faire en sorte qu'il  
17 y ait une amélioration parce que c'est un problème qui  
18 est majeur.

19 Pendant ce temps-là, la négociation se  
20 poursuit sur la revendication territoriale avec les  
21 gouvernements. C'est parce qu'on a de plus en plus  
22 l'impression à la Commission, que les prochaines années  
23 sont cruciales pour les jeunes Autochtones et on cherche

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 les moyens avec les communautés de trouver la façon de  
2 franchir une étape.

3 **MARCEL BOIVIN:** C'est sûr que la  
4 communauté à Wetomaci, présentement, il y a comme une prise  
5 de conscience qui s'est faite, ça fait que conséquemment,  
6 depuis six mois, les questions sont posées, les solutions  
7 sont entrain d'être trouvées. Il y a un effort de la  
8 communauté d'arriver à trouver les solutions. C'est sûr  
9 que ça ne sera pas sans douleur. Un processus de guérison  
10 peut engendrer d'autres actions qu'on devra faire avec  
11 du support professionnel, c'est ce qu'on fait  
12 présentement.

13 Les ~~communautés sont débordées~~  
14 **travailleurs communautaires sont débordés** aussi. C'est  
15 sûr que des fois quand il y a un suicide qui arrive, tout  
16 le monde se sent coupable. Là, on avait de la difficulté  
17 à réagir face à ça, tous les intervenants, y compris le  
18 Conseil. Mais avec les ressources qu'on a pu avoir du  
19 Conseil de la Nation Atikamekw, au niveau des services  
20 sociaux, on a réussi quand même à essayer de mobiliser  
21 le plus de personnes qui pourraient amener les gens à  
22 s'entraider. Puis, c'est déjà amorcé. Sauf que là, on  
23 est buté. Il manque ~~de~~ **des** salles communautaires, ou il

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 manque d'espaces où les gens pourraient se réunir pour  
2 s'organiser.

3                                   Il y a déjà les services professionnels  
4 des infirmières ou des travailleurs communautaires, sauf  
5 que les gens qui veulent s'organiser, il y a très peu de  
6 locaux. On utilise ce qu'on a à l'école, au dispensaire  
7 aussi, ~~pour~~ **au poste des** soins infirmiers. ~~Aussi, aussi,~~  
8 au bureau du Conseil, mais ça prendrait réellement un autre  
9 centre, un centre communautaire qu'on nous l'a appelé,  
10 où ce n'est pas seulement une salle où les gens vont  
11 s'amuser, mais c'est des espaces où les gens veulent  
12 s'organiser aussi. C'est un peu ce qui est entrain de  
13 se faire, vraiment une prise de conscience qui est entrain  
14 de se produire dans la communauté.

15                                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Du côté des  
16 services sociaux, est-ce qu'il y a une bonne collaboration?  
17 Est-ce qu'il y a une réponse?

18                                   **MARCEL BOIVIN:** C'est sûr que les  
19 services sociaux, c'est les services qu'on s'est ~~donné~~  
20 **donnés** au niveau de la Nation Atikamekw. On a un soutien  
21 qui est là. Les intervenants sont à l'emploi du Conseil  
22 **de la Nation** Atikamekw, mais c'est des gens de la  
23 communauté. Donc, on a un bon soutien d'eux-autres, sauf

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 que **qu'on se heurte** des fois, ~~en fait face~~ à des questions  
2 encore peut-être de juridiction avec la province.

3 Il y a un secteur sur ~~lesquels~~ **lequel**  
4 on ne réussit pas à mettre la main. Il y a les services  
5 sociaux comme tel, sauf qu'il y a tout l'aspect de  
6 développement social. On voyait plus ça comme global.  
7 Là-dedans, on touche à des aspects plus délicats comme  
8 la question juridiction provinciale, donc, c'est encore  
9 entre les mains du fédéral, puis ce n'est pas facilement  
10 transférable, semble-t-il, parce qu'on touche sur la  
11 question de la protection de la jeunesse. Alors, c'est  
12 un domaine de juridiction. La Loi des jeunes  
13 contrevenants, c'est fédéral, mais une des solutions qui  
14 pourrait être apportée, c'est que le ~~fédérale~~ **fédéral**  
15 transfert, au lieu de transférer aux provinces, qu'il  
16 transfert au Conseil de la Nation, pour arriver à avoir  
17 vraiment le contrôle des solutions qu'on peut apporter  
18 aux jeunes.

19 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Une autre  
20 question, dans les trois communautés du côté des services  
21 de police, je comprends qu'ici, il y a un corps de police,  
22 on l'a vu ce matin, est-ce que vous avez votre propre corps  
23 de police? Vous fonctionnez comment?

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1                   **MARCEL BOIVIN:** C'est-à-dire que les  
2 trois communautés atikamekw à l'heure actuelle font partie  
3 de ce qu'on appelle le Conseil de la police amérindienne.  
4 Je fais partie du bureau de direction. Une nouvelle  
5 politique qui est sortie présentement pour arriver à une  
6 entente tripartite, fédérale-provinciale. Mais  
7 présentement le problème qu'on vit, c'est que la plupart  
8 des policiers qu'on a dans nos communautés, soit qu'ils  
9 n'ont pas subi de formation ou soit qu'ils ne sont pas  
10 assermentés. Il y a un certain nombre qui sont assermentés  
11 qui peuvent intervenir.

12                   Dans les cas d'urgence, exemple, s'il  
13 y a une violence conjugale, il faut que tu fasses venir  
14 quelqu'un qui est assermenté. Donc, on a encore la  
15 question de juridiction qui rentre en ligne de compte.  
16 La juridiction de la police amérindienne est limitée à  
17 la réserve indienne. La Sûreté du Québec a une juridiction  
18 jusqu'aux limites de St-Michel des Saints, probablement,  
19 si on prend l'exemple de Manawan. Donc, entre les deux,  
20 il n'y a personne qui est en sécurité. Il n'y a personne  
21 qui a une juridiction. Ils l'ont, mais ils ne peuvent  
22 pas l'assumer. Donc, c'est un des aspects qu'on veut  
23 inclure dans les discussion pour arriver à un ~~effort~~ **accord**

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 sur la question de l'extension de la juridiction sur les  
2 limites qui sont fréquentées par les communautés.

3 C'est la même situation pour les deux  
4 autres communautés atikamekw. Je ne sais pas ce qui arrive  
5 à l'heure actuelle, mais malgré les nombreuses demandes  
6 que le bureau de direction a déposées pour la question  
7 de l'assermentation des policiers, on traîne dans les  
8 bureaux, il n'y a rien qui se fait. Pendant ce temps-là,  
9 on vit des problèmes, des situations qu'on ne peut pas  
10 amener rapidement des causes, exemple, de violence  
11 conjugale, devant les Tribunaux.

12 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Au niveau  
13 de la police amérindienne?

14 **MARCEL BOIVIN:** C'est au niveau ~~de la~~  
15 **Sûreté du Gouvernement** du Québec.

16 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Pour  
17 l'assermentation?

18 **MARCEL BOIVIN:** L'assermentation.

19 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** C'est un  
20 programme de formation qui fait qu'on hésite?

21 **MARCEL BOIVIN:** Il y a la question non  
22 sur les ~~politiques~~ **policiers** qui sont ~~formés~~ **formés**,  
23 mais sauf que l'assermentation, ils trouvent toutes sortes

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 de questions administratives pour retarder. Au niveau  
2 de la formation également, ça, c'est un manque aussi  
3 puisque la formation, selon le programme fédéral à l'heure  
4 actuelle, la formation des policiers doit être prise  
5 directement dans les budgets d'opérations.

6                   Fait qu'il y a ça qui manque aussi. Il  
7 y a un refus, on dirait, de reconnaître, comme une force  
8 policière regroupée. C'est une question qui est en  
9 discussion présentement avec monsieur le Ministre Claude  
10 Ryan, une question de force policière regroupée, je pense,  
11 pour le Gouvernement du Québec, il veut probablement  
12 l'exclure, mais il ne veut pas le considérer. ~~Je~~ **Il** pense  
13 que déjà la Sûreté du Québec est équipée pour ça et c'est  
14 ce qu'ils veulent implanter, c'est des forces policières  
15 indépendantes dans chaque communauté, qui ont aucune  
16 relation avec l'autre, alors que la vision qu'on essaie  
17 de développer, c'est qu'on ait une force policière où les  
18 gens peuvent être mobiles aussi, puis avoir de l'expertise  
19 en commun. C'est ce que les communautés, membres de la  
20 police amérindienne ont souhaité.

21                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous  
22 remercie.

23                   Madame Robinson.

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1                   **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** I want to  
2 thank you for coming before us today in sharing with us  
3 your comments on your community. It is sad to hear what  
4 you said today on suicide and education and those kinds  
5 of things. Certainly, I join my co-Chair in saying that  
6 everything possible will have to be considered to try to  
7 alleviate these conditions in your area as well as other  
8 areas across this country.

9                   I thank you once again for your  
10 presentation.

11                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** J'aimerais  
12 peut-être maintenant prendre un moment de détente. (?)  
13 Le président du conseil d'éducation de Manawan, Marcel  
14 Ottawa au dossier (?)

15                   Je voudrais simplement pour fins  
16 d'enregistrement, ~~indique~~ **indiquer** que nous avons reçu  
17 un dossier de l'école secondaire.

18                   Merci. Nous allons reprendre dans sept  
19 ou huit minutes.

20 --- Suspension de l'audience à 17 h 30.

21 --- Reprise de l'audience à 17 h 42.

22                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors,  
23 s'il-vous-plaît, si vous voulez bien prendre vos sièges.

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 Nous allons reprendre l'audience avec la présentation  
2 du Chef Henri Ottawa.

3 Monsieur Ottawa est accompagné par  
4 monsieur Grégoire ~~Flamond~~ **Flamand**.

5 **HENRI OTTAWA, CHEF, GRAND CONSEIL DE**  
6 **MANAWAN:** Merci, monsieur le Juge.

7 Je suis accompagné de Grégoire ~~Flamond~~  
8 **Flamand**, qui lui, fera le portrait d'une communauté de  
9 Manawan. Ensuite, je lirai mon texte.

10 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors,  
11 monsieur ~~Flamond~~ **Flamand**, bonjour.

12 **GRÉGOIRE FLAMOND FLAMAND,**  
13 **DIRECTEUR GÉNÉRAL, CONSEIL DES ATIKAMEKW DE MANAWAN:** Tout  
14 d'abord, je tiens à remercier mesdames et messieurs les  
15 membres de la Commission royale d'enquête sur les peuples  
16 autochtones pour me permettre de présenter sommairement  
17 les divers aspects de la vie socio-économique de la  
18 Communauté de Manawan.

19 Nous souhaitons à tout le moins que la  
20 présentation saura sensibiliser par votre ~~intermédiaires~~  
21 **intermédiaire** les instances gouvernementales qui,  
22 présentement, détiennent encore certains pouvoirs de  
23 décision quant à notre ~~devenir~~ **avenir**.

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1                   Vous avez certainement eu l'occasion de  
2 prendre connaissance des caractéristiques démographiques  
3 et socio-économiques des collectivités autochtones que  
4 vous avez visitées jusqu'à maintenant. À l'instar de  
5 plusieurs d'entre elles, Manawan possède des  
6 caractéristiques sensiblement similaires.

7                   Ici à Manawan, au 30 octobre '92, la  
8 communauté de Manawan comptait une population totale de  
9 1 509 membres, c'est-à-dire des Indiens inscrits au sens  
10 de la Loi sur les Indiens. Les membres résidents sont  
11 au nombre de 1 373 individus, tandis que les non-résidents,  
12 ceux qu'on appelle communément les hors-réserve, leur  
13 nombre est de 136 individus.

14                   Il y a 573 individus âgés de moins de  
15 15 ans, soit environ 38 pour cent de la population totale.

16                   La portion de la population âgée de moins de 35 ans compose  
17 environ 81 pour cent de la population, soit 1 222 individus.

18                   Ces caractéristiques démographiques démontrent de façon  
19 éloquente que Manawan a une population très jeune.

20                   L'infrastructure d'accueil d'une telle  
21 population devrait donc être planifiée de façon à supporter  
22 la demande qui demeurera vraisemblablement élevée au cours  
23 des 20 prochaines années. L'offre ne suffit pas à répondre

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 à une demande qui est conditionnée par le rythme de  
2 croissance démographique. Ce qui peut paraître  
3 surprenant dans une communauté autochtone comme Manawan,  
4 ce n'est pas le mouvement migratoire qui joue un facteur  
5 déterminant mais bel et bien par une croissance  
6 démographique due à la natalité. En effet, le taux moyen  
7 d'accroissement basé sur une période de trois ans est  
8 calculée à 9,18 pour cent et ce, au cours des 12 dernières  
9 années.

10 La faiblesse et la déficience de  
11 l'infrastructure d'accueil de la population de Manawan  
12 est la source d'une préoccupation majeure pour les  
13 autorités locales. Non seulement, il faut loger la  
14 population, mais nous devons consentir tous les efforts  
15 nécessaires pour stimuler l'essor économique et planifier  
16 une structure d'emploi qui consolidera les forces,  
17 jugulera les faiblesses de notre milieu en termes  
18 socio-économiques.

19 Sur la question du logement, malgré les  
20 efforts que le ~~conseil~~ **Conseil** de bande consent à la  
21 réalisation de la planification et au développement  
22 domiciliaire, le taux d'occupation par logement demeure  
23 élevé. Les récentes statistiques démontrent en effet que

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 le taux d'occupation se situe à 7,4 personnes par logement.

2 L'offre à ce niveau suffit peu à répondre à la demande.

3

4 Au cours des quatre dernières années,  
5 108 unités résidentiels unifamilials ont été construits  
6 avec des ressources financières équivalentes à 100 unités  
7 basés sur la même période. Soulignons que l'effort à ce  
8 niveau est éloquent. Outre l'objectif d'augmenter la  
9 quantité de logements, nous visons également à améliorer  
10 la qualité des logements que nous construisons en  
11 respectant rigoureusement les normes **de construction** en  
12 vigueur.

13 Sur la situation socio-économique, la  
14 population active à Manawan, c'est-à-dire le groupe de  
15 15 à 64 ans, s'élève à 890 individus aptes à travailler,  
16 soit environ 59 pour cent de la population totale. En  
17 moyenne, au cours des cinq dernières années, le taux de  
18 chômage atteint 85 pour cent et la majeure partie des  
19 emplois se retrouvent dans le secteur tertiaire, un secteur  
20 peu entraînant. Malgré l'abondance apparente et la  
21 diversité des ressources de notre territoire, le secteur  
22 primaire est le parent pauvre en tant que pourvoyeur  
23 d'emplois. L'industrie de transformation étant

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 concentrée surtout autour des centres urbains, nous  
2 pouvons difficilement concurrencer le marché à cause de  
3 l'éloignement et de l'isolement de notre communauté qui,  
4 même si à vol d'oiseau, nous sommes situés à 255 km de  
5 Montréal, la qualité de l'infrastructure routière qui nous  
6 relie au réseau routier provincial ne fait que freiner  
7 les efforts de développement que nous ~~consentons~~  
8 **confrontons**.

9 L'environnement scolaire: dans une  
10 société moderne, la scolarisation est un phénomène qui  
11 a pris naissance depuis plusieurs décennies. À Manawan,  
12 ceux qui ont aujourd'hui environ 50 ans sont en quelque  
13 sorte les pionniers sur les bancs d'école, la scolarisation  
14 fut introduite ici vers les années 50. Selon le témoignage  
15 de ces pionniers-là, l'enseignement qui était dispensé  
16 à l'époque était loin d'être stimulant, à peine deux mois  
17 d'enseignement par année tout au plus.

18 Il n'est guère surprenant de constater  
19 que la scolarisation stimulante a pris beaucoup de temps  
20 à se manifester et à positionner les communautés atikamekw,  
21 non seulement à Manawan, à un niveau de compétitivité  
22 économique encourageante.

23 Aujourd'hui, nous avons 428 élèves qui

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 fréquentent les écoles primaire et secondaire ici même  
2 à Manawan. Les niveaux dispensés étant de la  
3 pré-maternelle jusqu'au secondaire V. Nous avons 27  
4 individus qui fréquentent les institutions de niveau  
5 post-secondaire, soit 17 étudiants au collégial et 10 à  
6 l'université. Bien que leur nombre soit restreint à cause  
7 de la politique restrictive de financement du  
8 post-secondaire, leurs champs de spécialisation est  
9 relativement varié. On peut certainement compter dans  
10 le futur sur des administrateurs, des enseignants, des  
11 professionnels de la santé, etc.

12                                   Encore là, appuyés par une  
13 infrastructure scolaire adéquate que nous réclamons depuis  
14 assez longtemps qu'on en oublie les dates, nous pourrions  
15 certainement enrichir nos aspirations de développement  
16 et d'autonomie.

17                                   Contrairement à une collectivité en  
18 plein essor, les efforts que nous consentons à améliorer  
19 notre sort sont d'ordre plutôt préventif, c'est-à-dire  
20 que nous sommes constamment à tenter de juguler  
21 l'hémorragie de l'abandon scolaire, de la délinquance  
22 juvénile et du phénomène du suicide, entre autres.

23                                   Pour illustrer la situation scolaire à

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 Manawan à l'aide de chiffres, en 1980, seulement 12 pour  
2 cent de la population a obtenu un diplôme d'études  
3 secondaires. Vingt-quatre pour cent de la population  
4 n'ont même pas atteint la 9e année. Par contre, il y a  
5 eu une certaine amélioration au cours des cinq dernières  
6 années, environ 30 pour cent de la population prétendent  
7 avoir réussi à obtenir leurs diplômes d'études  
8 secondaires. Ces chiffres s'expliquent par  
9 l'augmentation sensible de la clientèle scolaire dans un  
10 bassin démographique en croissance prononcée.

11                   Nous prévoyons qu'en l'an 2 000, environ  
12 45 pour cent de la population sera en mesure de  
13 compétitionner le marché du travail. Le défi que les  
14 agents socio-économiques, gouvernements, industries,  
15 etc., se sont ~~posés~~ **posé** va certainement aboutir,  
16 souhaitons-le, à un résultat positif. Quant à nous,  
17 l'issue de nos démarches autonomistes va certainement  
18 aboutir à des prises en main de responsabilités normalement  
19 dévolues à un gouvernement.

20                   Les témoignages des représentants du  
21 Conseil des Atikamekw et des Montagnais, vous les avez  
22 entendus, et je pense que les orientations vont dans ce  
23 sens-là.

StenoTran

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1                    En guise de conclusion pour la  
2                    présentation du portrait de Manawan, la consolidation des  
3                    forces du milieu, se retrouve, parmi d'autres, sur un  
4                    sentiment d'appartenance marqué, une prise de conscience  
5                    de plus en plus prononcée, une démarche de concertation,  
6                    de solidarité et d'entraide appuyée par un consensus qui  
7                    prend forme sont certainement un gage du succès.

8                    Par contre, les faiblesses que l'on  
9                    reconnaît en milieu atikamekw, soit le manque  
10                    d'infrastructure économique structurante, la faible  
11                    scolarité de la population, le manque d'emplois et  
12                    l'absence de débouchés, etc., sont des lacunes qu'un  
13                    minimum d'efforts concertés arrivera sûrement à endiguer.

14                    Quand à Manawan, à l'instar des deux  
15                    autres communautés atikamekw, les orientations  
16                    privilégiées laissent croire que l'effort est amorcé, que  
17                    les problématiques sont cernées, que le développement  
18                    socio-économique est sur les tables à dessin en partenariat  
19                    avec d'autres ou individuellement. Nous pouvons  
20                    certainement croire que l'avenir est de bon augure pour  
21                    la population atikamekw de Manawan.

22                    Merci.

23                    **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1                   **HENRI OTTAWA:** Je voudrais d'abord  
2 rendre hommage aux membres de la Commission d'enquête sur  
3 les peuples autochtones, pour avoir pris le temps de venir  
4 nous rendre visite afin d'écouter ce que nous avons à  
5 exprimer devant cette Commission.

6                   C'est un honneur pour nous de les  
7 recevoir dans notre communauté. Malgré que le fait que  
8 la population canadienne est de plus en plus consciente  
9 des problèmes que vivent les Autochtones dans ce pays,  
10 on se doit, nous, en tant que Peuple Atikamekw, de vous  
11 faire part de certaines de nos difficultés.

12                  Tout d'abord, après avoir perdu en très  
13 grande partie notre autonomie sur le plan de notre  
14 développement, après avoir perdu presque totalité de nos  
15 territoires sur lequel était basé notre autonomie, après  
16 avoir sacrifié une grande partie de nos richesses  
17 culturelles, et après nous avoir imposé un autre système  
18 de vie complètement étranger dans lequel nous avons de  
19 la difficulté à nous y adapter, on nous blâme encore  
20 aujourd'hui d'être au crochet de la société blanche.

21                  Nous avons presque tout perdu, et  
22 aujourd'hui notre peuple est conscient des grosses  
23 difficultés qu'il y aura de vouloir redresser la situation.

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1                    Nous voulons évoluer dans ce nouveau  
2 système. Nous voulons participer à la société canadienne  
3 en tant que peuple fier. Nous voulons nous développer  
4 nous-mêmes, selon nos propres conceptions des choses.  
5 Nous sommes capables de penser. Nous sommes en mesure  
6 d'exprimer nos idées. Nous sommes capables de grandes  
7 choses, mais on ne nous en donne pas l'opportunité. Nous  
8 voulons recouvrir nos territoires perdus. Nous voulons  
9 avoir le droit de faire nos propres lois. Nous voulons  
10 gérer nos programmes selon notre mode de vie. Nous voulons  
11 également développer notre économie dans le respect et  
12 en harmonie avec notre environnement. Nous sommes prêts  
13 à discuter et à respecter les autres qui nous entourent.  
14 Nous croyons que nous sommes prêts à entreprendre cette  
15 immense tâche de reconstruire notre société, mais nous  
16 demandons d'être écoutés, d'être entendus et surtout  
17 d'être respectés.

18                    Ici, à Manawan, nous avons une  
19 population de 1 509 personnes, dont une très grande partie  
20 est composée de jeunes qui revendiquent le droit à un avenir  
21 plus reluisant. Notre population est actuellement en  
22 pleine croissance sur le plan démographique. Nous  
23 représentons notre population et nous comptons beaucoup

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 sur la Commission pour que nos voix soient entendues et  
2 écoutées.

3 Nous vous remercions de nous avoir donné  
4 l'occasion de nous exprimer. Merci.

5 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous  
6 remercie Chef Ottawa pour être venu exprimer ce message  
7 à la Commission, également pour nous avoir permis, par  
8 l'entremise de monsieur Grégoire Flamond, d'avoir par  
9 écrit, un portrait fort précieux de la communauté ici à  
10 Manawan.

11 Évidemment, quand on voit le chemin  
12 parcouru sur le plan de la scolarisation, en particulier  
13 dans les années 50, on se rend compte et ça explique aussi  
14 un peu la situation de la valeur attachée à l'éducation  
15 et tout ça s'est fait de façon très rapide et il y a une  
16 tradition à créer. Nous étions très heureux de pouvoir  
17 à la fois voir l'école primaire. Nous allons en faire  
18 le tour de façon plus précise ce soir et également de voir  
19 de façon concrète la situation de l'école secondaire dont  
20 on nous a remis le dossier.

21 Peut-être que j'aurais une question qui  
22 s'adresse à l'intervenant ce soir qui est l'Association  
23 Mamo Atoskewin Atikamekw, peut-être que non. Vous pourrez

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 me le dire, Chef Ottawa. On a mentionné tantôt qu'il y  
2 avait une Association de trappeurs qui avait amorcé des  
3 discussions avec les compagnies forestières, directement  
4 avec les compagnies forestières, indépendamment du  
5 gouvernement.

6 Est-ce que vous pourriez nous donner  
7 plus d'informations là-dessus, avec les compagnies  
8 forestières pour l'aménagement du territoire, parce que  
9 je pense ce qui revient constamment, c'est le développement  
10 économique et le fait que malgré les développements et  
11 les coupes blanches qui sont faites, il reste que la  
12 ressource forestière demeure une ressource importante.  
13 Donc, pourriez-vous élaborer sur cette initiative? Je  
14 ne veux pas devancer ce qui peut nous être dit par un autre  
15 intervenant ce soir, alors je vous pose la question si  
16 c'est dans votre capacité d'y répondre.

17 **HENRI OTTAWA:** Monsieur le Juge, au  
18 risque de vous donner de mauvaises informations, je crois  
19 que l'organisme en question serait beaucoup plus en mesure  
20 de pouvoir répondre à cette question parce qu'il a le  
21 dossier en main.

22 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** C'est  
23 l'organisme qu'on va entendre ce soir. Il n'y a pas de

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 problème.

2                                   Une dernière information. Il y a dix  
3 étudiants qui sont à l'université actuellement. Est-ce  
4 que vous pouvez nous indiquer un peu les champs de  
5 discipline dans lesquels ils sont? Vous nous dites qu'il  
6 y a des futurs administrateurs, enseignants,  
7 professionnels de la santé. Est-ce que ces étudiants ont  
8 l'intention de revenir dans la communauté?

9                                   **GRÉGOIRE FLAMOND FLAMAND:** Parmi les  
10 dix étudiants, la majorité d'entre eux s'oriente vers les  
11 sciences humaines, notamment au niveau de l'éducation,  
12 l'enseignement, par exemple, l'histoire, la géographie,  
13 pour le niveau secondaire. Il y en a qui étudient en  
14 communications. Au niveau de la santé, les étudiants qui  
15 s'orientent dans ce domaine-là se retrouvent au niveau  
16 collégial. J'espère, je souhaite tout de moins qu'ils  
17 poursuivent leurs études au niveau universitaire.

18                                   Jusqu'à maintenant, on a une étudiante  
19 qui est diplômée en technique infirmière et qui  
20 présentement travaille dans ce domaine-là. L'autre  
21 étudiant s'oriente, je pense, dans le même domaine et  
22 j'espère qu'il s'orientera beaucoup plus vers les sciences  
23 de santé au niveau universitaire.

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Est-ce que  
2 vous êtes au courant si les compagnies forestières de la  
3 région donnent des bourses à des étudiants au niveau  
4 collégial ou en technique forestière ou au niveau  
5 universitaire? Est-ce que vous êtes au courant si il y  
6 a une telle démarche de la part des compagnies forestières  
7 dans la région par rapport aux Autochtones?

8                   **GRÉGOIRE ~~FLAMOND~~ FLAMAND:**  
9 L'interlocuteur que nous avons ici dans la région, ou  
10 la région avoisinante de Manawan, exploitait des secteurs  
11 de coupes. Ce que j'ai su c'est qu'il s'est éloigné de  
12 Manawan, donc, notre interlocuteur qui est une compagnie  
13 forestière, on a perdu ses traces. Je ne sais pas dans  
14 quel territoire ou dans quelle région il exploite  
15 présentement.

16                   Présentement, il y a plusieurs petites  
17 compagnies forestières qui exploitent ici et là, les sites,  
18 mais pas de grosses compagnies forestières.

19                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** De sorte  
20 que ça n'existe pas.

21                   **GRÉGOIRE ~~FLAMOND~~ FLAMAND:** Ça n'existe  
22 pas, non.

23                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Parce

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 qu'encore une fois, il nous semble -- et c'est vrai pour  
2 l'électricité, on en a discuté avec les Cris lorsqu'on  
3 a fait des audiences publiques chez les Cris et de la même  
4 façon du côté des ressources forestières -- quand vous  
5 parlez de partenariat avec les entreprises, avec les  
6 intervenants sur le territoire, il nous semble qu'il y  
7 a un intérêt et une importance à essayer de favoriser des  
8 formations post-secondaires dans des techniques qui se  
9 trouvent à être appliquées sur le territoire.

10 Est-ce qu'il y a une réflexion qui est  
11 amorcée de ce côté-là pour essayer de faire en sorte que  
12 des étudiants se dirigent vers ces secteurs-là? On était  
13 à l'école secondaire et on nous parlait de la difficulté,  
14 l'absence de laboratoire et du côté des sciences, physique,  
15 chimie, donc la difficulté de la formation. C'était la  
16 même réflexion chez les Montagnais à Spet-Iles où nous  
17 étions, il y a quinze jours, trois semaines, où au CEGEP  
18 de Sept-Iles, les gens du CEGEP sont venus nous rencontrer,  
19 faire une présentation et la constatation est la même,  
20 la difficulté d'attirer des Autochtones. Et on se demande  
21 dans les sciences de santé, mais également dans des  
22 techniques physiques au niveau des CEGEP.  
23 Essentiellement, je partage avec vous cette

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 préoccupation-là. Souvent le blocage vient au niveau  
2 secondaire.

3 **GRÉGOIRE FLAMOND FLAMAND:** C'est ça.

4 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors je  
5 comprends et on a vu le problème et ici, c'est relié à  
6 la situation de l'école secondaire. En tout cas, c'est  
7 une réalité, je pense bien que je n'ai pas à soumettre  
8 à votre attention que vous connaissez bien. Je pense qu'il  
9 faut qu'on essaie de trouver des solutions.

10 **GRÉGOIRE FLAMOND FLAMAND:** Vous avez  
11 raison. C'est que nous-autres, on a quand même essayé  
12 de passer de la parole aux actions au lieu de  
13 continuellement essayer d'encourager nos jeunes à  
14 s'orienter notamment vers les sciences, ~~nous~~. **Nous** avons  
15 quand même ~~engagés~~ **engagé** des discussions pour traduire  
16 des paroles par des gestes concrets. On a approché des  
17 organismes qui gravitent autour des territoires atikamekw  
18 et ~~essayer~~ **essayé** de trouver des terrains d'entente  
19 notamment pour intéresser davantage nos jeunes à se diriger  
20 vers les sciences notamment. Je pense qu'ils  
21 souhaitaient, eux aussi, que les dirigeants fassent les  
22 premiers pas.

23 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 remercie.

2 Madame Robinson.

3 **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** I want to  
4 thank you for the information you provided. I think this  
5 information will be very valuable to us. I have no  
6 questions. I thank you pretty much for giving us a very  
7 good picture of the concerns and the profile of your  
8 community. Thank you.

9 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous  
10 remercie de votre présentation.

11 Je voudrais maintenant demander aux  
12 représentants du Conseil régional d'éducation et de  
13 culture, Geneviève Neashit et Thérèse Niquay de venir faire  
14 la présentation.

15 **THÉRÈSE NIQUAY, CONSEIL RÉGIONAL DE**  
16 **L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE:** Bonsoir monsieur le  
17 commissaire et madame. Je vais d'abord prendre la parole  
18 et mon intervention se situe au niveau de la culture.  
19 Il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui,  
20 pouvoir ainsi exprimer la vision de nos ~~communauté~~  
21 **communautés** en ce qui a trait à la culture.

22 Le Peuple Atikamekw a la volonté et la  
23 détermination de prendre en main son ~~son~~ développement,

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 y compris son développement culturel. Aujourd'hui, la  
2 culture atikamekw, comme la culture autochtone, en  
3 général, connaît un regain de vie important. Jusqu'à un  
4 certain point, elle a su résister à cette forme de  
5 culturation, forcée et préconisée par le gouvernement et  
6 les églises.

7                                 Jusqu'à un certain point, parce que le  
8 Peuple Atikamekw, comme tous les peuples autochtones, a  
9 subi plusieurs formes d'alinéation. Parce ~~qu'au~~ **qu'aux**  
10 noms des conquérants, on a voulu lui imposer un dieu qui  
11 lui était inaccessible, un dieu qui venait d'ailleurs et  
12 vengeur par surcroît, alors que pour lui, le sens divin  
13 réside dans tous les éléments de la création et que le  
14 grand esprit est avant tout un esprit protecteur.

15                                 C'est ainsi qu'on a voulu détruire une  
16 spiritualité qui, cependant, resurgit. Et pour lui –  
17 ~~impliquer~~ **inculquer** un mode de vie différent du sien,  
18 l'état lui a enlevé ses enfants pour les placer dans des  
19 pensionnats et les confier aux serviteurs de l'église qui  
20 étaient ~~sensé~~ **sensés** être des serviteurs de Dieu, mais  
21 étaient davantage les serviteurs de l'état. Une fois de  
22 plus, la culture atikamekw en a pris un coup. Tout comme  
23 par ce processus de sédentarisation, qui nous a amenés

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 à vivre sur les terres dites de la Couronne pour donner  
2 libre cours au développement préconisé par l'état au  
3 détriment des peuples autochtones.

4 On a voulu et encore aujourd'hui,  
5 subtilement nous déposséder d'un territoire qui constitue  
6 pour nous une richesse patrimoniale de première  
7 importance. Cette richesse est pour nous le ~~format~~  
8 **fondement** de notre culture et nous y tenons grandement.

9 Notre but, il n'est pas de nous lamenter, mais de vous  
10 démontrer que malgré tout le préjudice, malgré un  
11 bouleversement culturel important, la culture atikamekw  
12 connaît aujourd'hui un regain de vie important.

13 Notamment, malgré une constatation  
14 alarmante d'un rapport de Michel Foster, publié en 1982,  
15 par le bureau du Commissariat aux Langues Officielles,  
16 confirmé par d'autres études subséquentes, qui concluaient  
17 que des 53 langues autochtones, seulement trois d'entre  
18 elles avaient un avenir assuré. L'Atikamekw n'était  
19 aucunement mentionnée dans l'étude. Alors, il s'avère  
20 que notre langue constitue un élément important de notre  
21 culture.

22 Tout dernièrement avec l'adoption  
23 officielle de la politique éducative atikamekw par nos

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 autorités, la langue Atikamekw devient pour nous la  
2 première langue d'enseignement au niveau scolaire. De  
3 même que le système d'éducation préconisé qui se développe  
4 et se met en place lentement, mais assurément, ça articule  
5 autour d'un projet de société, qui lui aussi se précise.

6                   Nous avons nos valeurs, nos traditions  
7 et c'est là-dessus que nous misons. Nous sommes pour toute  
8 forme de développement qui respecte notre nature. La  
9 tâche que nous, Atikamekw, avons entreprise, tout comme  
10 d'autres peuples autochtones, n'est pas facile. Elle est  
11 même très ardue. Devant une certaine détresse, face à  
12 notre avenir, face à l'avenir de notre jeunesse, la  
13 solution pour nous se trouve dans la consolidation de notre  
14 identité en tant que peuple autochtone. Elle réside dans  
15 l'enracinement en notre culture.

16                   Depuis 1982, en matière de développement  
17 éducatif et culturel, nos efforts ont porté principalement  
18 sur le développement d'un programme d'enseignement  
19 bilingue, ainsi que sur le développement d'un système  
20 d'éducation atikamekw. L'officialisation de l'Institut  
21 linguistique Atikamekw en juin 1986 par nos autorités  
22 confirme la reconnaissance du travail accompli en matière  
23 linguistique.

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1                   Le développement de la langue et de la  
2 littérature constitue pour nous un volet important du  
3 domaine éducatif et culturel. Pour préciser davantage  
4 les besoins et afin de se doter d'un plan de développement  
5 de la culture, intégré aux autres domaines d'intervention,  
6 le CNA, le Conseil de la Nation Atikamekw, s'est doté en  
7 1991-92 de services culturels. Ce service est en partie  
8 financé par le programme des centres ~~eultures~~ **culturels**  
9 du ministère des Affaires indiennes et du ministère des  
10 Affaires culturelles du Québec.

11                   Bien que nous considérons que nous  
12 sommes encore au début dans l'expression de nos besoins,  
13 depuis l'établissement des relations avec nos principaux  
14 partenaires, il y a une reconnaissance de plus en plus  
15 grande de la spécificité des besoins en ~~matières~~ **matière**  
16 éducative et culturelle.

17                   La volonté est là, bien que les moyens  
18 nous semblent souvent limités. Outre l'encouragement aux  
19 nouvelles formes d'expressions de la culture, soit le  
20 domaine littéraire, le domaine artistique au sens large,  
21 nous visons également l'encouragement aux formes  
22 d'expressions traditionnelles de la culture, la mise en  
23 valeur du rôle des femmes, des aînés, des artisans dans

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 notre transmission de notre patrimoine.

2                   En plus du Conseil régional éducatif et  
3 culturel, nous avons des groupes de travail régionaux qui  
4 sont la table culturelle qui joue le rôle de conseillère  
5 auprès du Conseil régional de l'éducation et de la culture  
6 en matière culturelle. Elle vise la protection, la  
7 conservation, la diffusion du patrimoine, la promotion  
8 de diverses formes d'expressions artistiques, la formation  
9 et le perfectionnement des artistes et artisans.

10                   Il y a aussi le groupe motivateur qui  
11 représente les aînés et qui sont les gardiens et les  
12 transmetteurs du patrimoine culturel auprès de nos  
13 communautés. Le groupe motivateur entend jouer le rôle  
14 de parrain des jeunes et de leurs parents pour les aider  
15 à acquérir une force culturelle et une force morale et  
16 spirituelle leur permettant de consolider leur identité  
17 afin de pouvoir acheminer auprès de d'autres ayant une  
18 culture différente tout en préservant la leur.

19                   Nous voulons instaurer des programmes  
20 qui répondent davantage à notre réalité, tel entre autre,  
21 un programme d'aide à la relève pour les artistes, un  
22 programme d'intervention dans le domaine archéologique  
23 et aussi de doter les communautés d'équipements culturels

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 adéquats répondant à nos besoins. Entre autre, on parle  
2 d'implanter des maisons de transmissions de la culture  
3 dans chacune de nos communautés.

4                   Nous visons aussi le partenariat avec  
5 d'autres intervenants dans le domaine culturel ou un  
6 domaine connexe pour la formation au niveau de l'art, de  
7 la culture, dans le développement de la ~~misologie~~  
8 **muséologie** et la mise en valeur de la culture dans le  
9 domaine touristique.

10                   Tout cela demande du temps et bien sûr  
11 des ressources techniques et financières adéquates. Nous  
12 croyons que pour le préjudice subi antérieurement qu'il  
13 est le devoir de l'état de faciliter la mise en place des  
14 mécanismes et des moyens qui nous permettront de poursuivre  
15 plus aisément et selon nos orientations les démarches que  
16 nous avons entreprises en matière de développement  
17 culturel.

18                   Madame, messieurs le commissaire, je  
19 vous remercie beaucoup.

20                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous  
21 remercie de cette présentation, accompagnée de l'énoncé  
22 de politiques sur l'école éducative. C'est une  
23 présentation qui suit.

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1                   **THÉRESE NIQUAY:** Oui.

2                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors, je  
3 vais vous laisser procéder à compléter la présentation  
4 et on pourra échanger par la suite.

5                   **GENEVIEVE NEASHIT, CONSEIL RÉGIONAL DE**  
6 **L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE:** Mon nom est Geneviève  
7 Neashit. Je suis à la direction régionale des services  
8 éducatifs au Conseil de la Nation Atikamekw à La Tuque.

9                   Je suis heureuse d'être ici aujourd'hui  
10 et de pouvoir exprimer la vision de mon groupe de travail  
11 en éducation, langue et culture atikamekw. Je vous  
12 remercie de nous donner cette chance d'expression qui  
13 s'intègre dans notre démarche d'autonomie en éducation.

14                   La Nation Atikamekw est de plus en plus  
15 consciente de sa spécificité et elle veut redevenir maître  
16 de sa destinée pour redonner à ses enfants fierté et  
17 dignité. Pour y parvenir, elle se doit d'intégrer, au  
18 niveau de l'éducation, ses valeurs, sa culture, sa langue,  
19 sa philosophie de vie et son histoire. Elle est consciente  
20 du fait que l'éducation est un élément fondamental pour  
21 mener à bien son projet collectif. Elle est l'espoir de  
22 la Nation. L'école Atikamekw sera avant tout la gardienne  
23 de l'héritage culturel, elle sera un instrument

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 d'autonomie, de prise en charge et d'égalité des chances.  
2 Quand je dis sera, c'est quand on va avoir pris en charge  
3 tous les domaines de l'éducation. Je vais vous décrire  
4 dans les prochains paragraphes les prises en charge qu'on  
5 a commencé à faire.

6 L'école atikamekw doit être aussi  
7 orientée vers les réalités du monde contemporain et vers  
8 la préparation des jeunes à ce monde contemporain. C'est  
9 là le double défi de l'école atikamekw.

10 Depuis une dizaine d'années, les  
11 Atikamekw ont travaillé à se donner systématiquement des  
12 moyens d'actions et des structures afin d'atteindre ces  
13 objectifs. Premièrement, il y a eu les prises en charge  
14 de l'éducation par les communautés. Deuxièmement, la mise  
15 sur pied du Conseil de la Nation Atikamekw qui offre des  
16 services régionalisés dans différents secteurs.

17 En éducation, ces services sont assurés  
18 par une équipe de conseillers pédagogiques tant  
19 autochtones que non-autochtones qui assurent un soutien  
20 pédagogique auprès des maîtres et qui conçoivent les  
21 programmes d'études dans toutes les matières à leur  
22 intention.

23 En linguistique, nous avons l'Institut

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 linguistique atikamekw composé de trois technolinguistes  
2 atikamekw et de consultants qui travaillent présentement  
3 à l'élaboration d'une grammaire et d'un dictionnaire  
4 atikamekw, outils essentiels à l'enseignement de la  
5 langue. Ces personnes assument le perfectionnement des  
6 enseignants autochtones en lecture et en écriture  
7 atikamekw.

8                                   La table pédagogique regroupe les  
9 directions d'écoles primaires et secondaires et une  
10 coordination régionale. Ce groupe planifie, organise et  
11 coordonne le développement et l'application des  
12 programmes, participe à leur évaluation et identifie le  
13 besoin de perfectionnement des maîtres à partir des  
14 orientations générales définies par le Conseil régional.  
15

16                                   La table culturelle et le groupe  
17 motivateur expliqués précédemment par madame Niquay  
18 s'intègre au secteur. Toutes ces activités sont  
19 supervisées par un conseil régional en éducation formé  
20 par les directeurs de l'éducation des trois communautés  
21 ainsi que les présidents ou présidentes des conseils locaux  
22 et moi-même en tant que direction régionale en éducation.

23                                   Troisièmement, le Conseil régional en

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 éducation, langue et culture vient de produire un énoncé  
2 de politique éducative sur l'école atikamekw: ses  
3 valeurs, ses orientations, le régime pédagogique et le  
4 rôle des intervenants, directions, enseignants, parents  
5 ainsi que la communauté dans son ensemble. C'est ce  
6 document d'ailleurs que nous joignons à cette présentation  
7 et que nous venons de faire entériner par l'Assemblée  
8 générale de la Nation, la semaine dernière. La semaine  
9 dernière, il y avait une assemblée spéciale et l'éducation,  
10 on a travaillé une journée avec les conseils de bandes  
11 des trois communautés en assemblée générale pour présenter  
12 notre document et il a été accepté à l'unanimité.

13                   Quatrièmement, l'instauration depuis  
14 septembre '90, de l'enseignement en langue atikamekw pour  
15 la maternelle ainsi que pour les trois premières années  
16 du cours primaire. L'implantation de ce programme se fait  
17 progressivement. L'an dernier, nous avons implanté la  
18 maternelle Minic, cette année, il est pour la 1ère année,  
19 en 93-94 en deuxième année, en 94-95 en troisième année.

20 Ce programme est en vigueur dans les trois écoles des  
21 trois communautés et touche tous les élèves de ces niveaux.

22 C'est pas un projet pilote, c'est un programme qu'on  
23 instaure directement.

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1                   Au deuxième cycle du primaire, nous  
2 visons à instaurer un enseignement à 50 pour cent atikamekw  
3 et 50 pour cent français, langue seconde. Cinquièmement,  
4 l'effort systématique et de longue haleine de formation  
5 et de perfectionnement des enseignants atikamekw, par des  
6 études universitaires, par des stages, par des colloques,  
7 par des journées pédagogiques.

8                   Ceci résume les principales mesures  
9 prises par les Atikamekw pour s'assurer le contrôle de  
10 leur système d'éducation, maximiser les chances de  
11 réussite scolaire et pour promouvoir le développement de  
12 la culture dans le domaine de l'éducation.

13                   De plus, les trois communautés offrent  
14 déjà une partie du cours secondaire et elles visent à  
15 l'offrir en totalité d'ici quelques années, comme c'est  
16 d'ailleurs ~~de~~ **déjà** le cas à Manawan. Cependant, pour  
17 atteindre cet objectif, il faudra construire ou agrandir  
18 des écoles secondaires et disposer du financement  
19 nécessaire pour développer le secteur professionnel, de  
20 même que les autres programmes d'études.

21                   Pour continuer l'effort entrepris au  
22 primaire et au secondaire et pour soutenir le développement  
23 des programmes entrepris, nous devons être assurés de la

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 volonté des autorités gouvernementales quelles qu'elles  
2 soient de nous appuyer entièrement, autant autochtone que  
3 fédéral et provincial.

4                   Sans cette volonté politique, tous les  
5 efforts entrepris jusqu'à maintenant auront été inutiles.

6 Cela implique une vision globale de la réalité autochtone  
7 et de l'avenir des communautés ainsi qu'une conviction  
8 profonde et enfin le courage d'agir. Cette volonté doit  
9 se traduire par un appui politique sans réserve et par  
10 un financement adéquat que nous ne devrions pas avoir à  
11 mendier à chaque année.

12                   Il y a trop de travail à accomplir pour  
13 qu'on gaspille le temps des personnes impliquées en  
14 lobbying et en démarches de financement à n'en plus finir,  
15 comme par exemple, le sous-financement national du  
16 post-secondaire. À plusieurs reprises, on s'est présenté  
17 à Ottawa pour faire des pressions au niveau de l'Assemblée  
18 des Premières Nations, au niveau du Conseil d'éducation  
19 des Premières Nations du Québec.

20                   Encore la semaine prochaine, on veut  
21 avoir une entrevue avec madame Janice Cochrane pour faire  
22 valoir nos points de vue, et à chaque fois, on est déçu  
23 et on est à peu près certain que la semaine prochaine,

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 elle va nous parler d'une diminution de trois pour cent  
2 qui vient d'être annoncée hier.

3                   Les autres domaines qu'on veut avoir une  
4 augmentation dans le financement aussi, c'est l'éducation  
5 spécialisée et des formules de financement pour le  
6 développement de matériel, parce que nous autres au Conseil  
7 de la Nation, on est subventionné par le ministère des  
8 Affaires indiennes d'une grande part, mais ils prennent  
9 ce financement-là dans la base de financement de chacune  
10 des communautés. Alors, on rentre à un moment donné en  
11 conflit parce que déjà, on est limité dans les communautés,  
12 on va couper cette part. Je le sais que c'est pour les  
13 communautés, mais on a besoin davantage. Comme par  
14 exemple, on n'a pas développé encore de conseillers  
15 pédagogiques au niveau du secondaire et c'est vraiment  
16 un besoin immédiat.

17                   Maintenant les communautés elles-mêmes  
18 ont aussi leur part de responsabilités: en définitive,  
19 ce sont les communautés elles-mêmes qui doivent faire  
20 preuve de vision et qui doivent agir. C'est à nous  
21 amérindiens qu'il revient d'abord d'assumer toutes les  
22 responsabilités qu'implique l'autonomie. Ceci est vrai  
23 autant en éducation qu'au niveau social, politique ou



**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 ensuite s'ouvrir aux autres. Je pense que c'est une  
2 démarche qui vient après parce que nos étudiants qu'on  
3 envoie présentement dans des écoles secondaires ou au  
4 post-secondaire, si cette démarche d'identification-là  
5 n'est pas assez forte, ils reviennent puis ils deviennent  
6 déçus et découragés et c'est là qu'ils ont de la difficulté  
7 à assumer le présent.

8                                    Cette ouverture au monde extérieur  
9 pourrait se vivre par des échanges avec des jeunes, avec  
10 des parents, des enseignants de d'autres Nations  
11 Autochtones, parce que pour nous, c'est essentiel aussi  
12 d'avoir des échanges avec d'autres Nations. Cette  
13 enrichissance est essentielle à travers le Canada et mêmes  
14 aux États-Unis, ainsi qu'avec d'autres Canadiens.

15                                    Nous aimerions aussi avoir des sessions  
16 intensives pour apprendre l'anglais. Peut-être ça vous  
17 paraît curieux, mais quand on veut faire des échanges avec  
18 d'autres Nations ou avec d'autres Canadiens, l'anglais  
19 est bien important et nous ressentons nos limites de ce  
20 côté-là aussi. Je vous remercie. Je voudrais passer  
21 aussi la parole à monsieur Charles Coucou, ce matin, qui  
22 a fait la cérémonie d'ouverture. Monsieur Coucou a été  
23 pour nous une source d'inspiration et une source

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 d'encouragement. Il continue à travailler à nos côtés  
2 et je voudrais le laisser parler, s'il-vous-plaît.

3 **CHARLES COUCOU:** Merci. Mesdames,  
4 messieurs les commissaires, j'aimerais premièrement selon  
5 l'enseignement des anciens oral vous souhaitez la  
6 bienvenue dans ma langue en quelques lignes. (Langue  
7 aborigène, aucune traduction disponible).

8 Je vais prendre les sujets, les dames  
9 viennent de faire la lecture. C'est un peu pour démontrer  
10 l'importance de l'enseignement oral dans les communautés  
11 et je vais faire ~~une brève~~ **un bref** tour d'horizon au niveau  
12 de l'éducation traditionnelle et moderne et les  
13 conséquences qu'elles nous ont amenées, qu'elles soient  
14 positives et négatives, le tout qui s'avère tout simplement  
15 bref.

16 Au niveau de l'éducation  
17 traditionnelle, si on recule de quelques années à partir  
18 de 1900 où les missionnaires de plus en plus étaient  
19 présents, l'éducation traditionnelle se faisait encore  
20 avec le territoire, l'environnement et la nature et à  
21 travers les histoires, les légendes et la croyance et aussi  
22 l'enseignement des cérémonies traditionnelles.

23 Dans cet enseignement traditionnel,

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 l'éducation religieuse venait se rajouter. Elle n'était  
2 pas nécessairement mal vue. Elle avait une place dans  
3 ce cercle d'enseignement, dans ce cercle de la vie. Et  
4 c'est probablement cette bienvenue qu'on a toujours gardé  
5 notre caractère catholique, même actuellement. Les  
6 problèmes qui ont été soulignés avec la réflexion, les  
7 questionnements et aussi les recherches avec les personnes  
8 compétentes dans ce domaine social, nous nous sommes  
9 aperçus que le problème a commencé à surgir à partir des  
10 années 1955 et c'est aussi un peu l'histoire classique  
11 qui est connue à travers le monde autochtone actuellement.

12 Je ne voudrais pas trop m'attarder à  
13 cette histoire du pensionnat, mais je voudrais quand même  
14 souligner certains faits qui m'ont, --en général, les  
15 jeunes de mon âge qui sont rendus parents. Comment nous  
16 nous sommes sentis? Je me rappellerai toujours, j'avais  
17 à peu près six ans ~~que~~ **quand** je suis parti pour dix mois.

18 Mais avant que nous partions, les anciens savaient --  
19 les anciens voulaient sacrifier trois mois de leur année  
20 de chasse pour permettre aux jeunes d'être éduqués à  
21 l'intérieur de la communauté. C'est formidable comment  
22 les anciens... Ils ont voulu dialoguer avec les  
23 missionnaires et aussi les représentants du ministère,

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 mais c'était toujours si vous ne laissez pas les enfants,  
2 ce sera la Police Montée, alors nous sommes partis comme  
3 ça.

4 Je me rappellerai toujours comment on  
5 m'a considéré, comment on m'a vidé de ma dignité humaine  
6 et qu'on me considérait comme un chiffre. Je me  
7 rappellerai toujours de ce chiffre. Je suis le numéro  
8 31 et avec les règles qui rentrent à la ligne de compte  
9 -- je suis excité un peu, monsieur le commissaire, madame,  
10 en parlant de ça, parce que c'est encore vraiment vivant.  
11 Plus tard dans mon exposé, je serai beaucoup plus positif.  
12 Alors, cette excitation, on peut la comprendre  
13 présentement.

14 Et c'est comme ça que nous avons passé  
15 et j'ai passé. Je sais que ça n'a pas été tout simplement  
16 mauvais. Je sais apprécier aussi l'éducation que j'ai  
17 reçue. Je sais apprécier la lecture, toutes ces notions  
18 qui sont nécessaires pour être dans le monde moderne  
19 actuellement. Nous le savons, mais c'est la façon, la  
20 méthode déhumanisante que nous avons subie, qui nous fait  
21 mal encore. Et c'est un peu le résultat quand les  
22 représentants sont venus parler des problèmes actuels que  
23 nous avons dans nos communautés.

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 J'ai passé 18 ans comme ça et quand je  
2 suis sorti de ce ~~pensionnait~~ **pensionnat**, j'étais prêt à  
3 me lancer sur le marché du travail, à me lancer dans ces  
4 sociétés. J'avais tout acquis, mais j'avais enrichi les  
5 premières taloches raciales, les premiers faits de  
6 ségrégation. Alors, je me posais la question, qu'est-ce  
7 qui se passe? J'ai accepté l'éducation qu'on voulait me  
8 donner, et en plus, ils ne m'acceptent pas. Qu'est-ce  
9 qui se passe? Durant 18 années dans la vie du ~~pensionnait~~  
10 **pensionnat**, je n'avais plus de racines. J'étais dans une  
11 sorte d'étau, dans une sorte de pression, parce que je  
12 ne connaissais pas mes traditions, l'histoire de mon  
13 peuple.

14 Je ne reconnaissais pas l'autorité des  
15 anciens. Quand les anciens voulaient me parler, je leur  
16 disais, woah grand-père, moi, je suis instruit. Moi, je  
17 sais calculer, écrire, toutes ces notions, tandis que toi,  
18 tu as vécu toujours en sauvage dans la forêt. Tu ne connais  
19 rien et tu ne sais même pas écrire. Tandis que moi, je  
20 suis instruit, pourquoi me donner des conseils. Otez-vous  
21 de mon chemin. J'ai toujours agit de cette façon avec  
22 les anciens. J'avais une tête enflée et j'ai été pris  
23 dans cet étau. Je n'étais pas accepté. Pourtant j'avais

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 acquis toute l'instruction qui me permettrait de me lancer  
2 sur le marché du travail et on me refusait. Je ne pouvais  
3 pas aller chez les anciens.

4                                   On peut comprendre dans quel état  
5 d'esprit ces jeunes, qui ont passé dans les pensionnats,  
6 quelles idées noires pouvaient passer dans la tête de ces  
7 gens.                           Une corde, un fusil, nous ne savions plus  
8 qu'est-ce que ça représentait un fusil. Simplement, nous  
9 le savions que la seule façon, c'était de le prendre et  
10 de le mettre sur la tête. C'était nos réactions. Mais  
11 par contre, il y avait une petite voix profonde qui me  
12 disait, timidement, pourquoi tu n'irais pas voir les  
13 anciens?

14                                   J'étais malade. Je savais que j'étais  
15 malade. ~~J'étais~~ **J'étais** pour camoufler, pour me soulager  
16 de cette douleur, je prenais l'alcool parce que j'avais  
17 tellement mal. Je prenais des drogues. Je considérais  
18 cette belle époque des années '70 où la jeunesse mondiale  
19 où je pourrais me rattraper avec cette jeunesse mondiale  
20 qui commençait à chier sur l'autorité que ce soit de  
21 l'église ou de d'autres domaines.

22                                   J'étais bien mais aussi c'était le  
23 moment de l'expérimentation à travers une recherche

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 beaucoup plus humaine. Et j'ai vécu là et je savais que  
2 j'étais malade, que j'étais dans une profondeur de la  
3 vague. J'ai essayé de m'en sortir mais une petite voix  
4 me disait, pourquoi n'irais-tu pas voir les anciens.  
5 Orgueilleux comme je suis d'avoir insulté les anciens,  
6 je n'ai pas osé tellement à aller voir les anciens.

7                   Un jour, j'ai décidé parce que j'en  
8 pouvais plus. Le fusil était très présent. La corde  
9 était très présente. Alors, j'ai été voir les anciens  
10 et la première chose que j'ai demandé, vous vous souvenez  
11 de ce jeune homme, la tête enflée. Il disait qu'il était  
12 éduqué. Une chose qu'il reconnaît, il manque l'éducation  
13 la plus importante. Alors, j'ai demandé aux anciens  
14 pardon. Ils me l'ont accordé. C'est comme ça que  
15 tranquillement, j'ai appris ce que je n'avais pas appris  
16 et qu'actuellement la société aujourd'hui lui manque la  
17 chose la plus fondamentale, l'être humain, l'être  
18 spirituel, qu'on essaie même pas de comprendre et qu'on  
19 jète ça à l'extérieur **de l'école.**

20                   Les anciens m'ont appris quand j'ai  
21 parlé que j'ai été malade à un ancien, j'ai énuméré comment  
22 je savais m'en sortir. Tous les spécialistes étaient là,  
23 mais je pouvais finir dans une boîte carrée et fermée à

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 clef et considéré comme un débile, comme un crétin. C'est  
2 ce système-là, un peu qui m'a rendu plus crétin.

3                                    Quand on prend un projet comme un  
4 ~~pensionnait~~ **pensionnat**, on doit reconnaître nos  
5 responsabilités et les torts qui va avec ce genre de  
6 système. Si on ne le reconnaît pas ces torts, alors nous  
7 sommes un gouvernement crétin parce que je suis un crétin.

8 Tranquillement, l'enseignement des anciens m'a permis  
9 de me retrouver. Les anciens m'ont dit, Charles, tu n'as  
10 jamais été malade et ça été une explosion épouvantable.

11 Comment dire que je ne suis pas malade et que je le  
12 ressentais, alors des petits conseils traditionnels en  
13 me disant pourquoi tu ne vas pas dans la ~~lacune~~ **Nature**,  
14 **y'a** quelque chose qui t'émerveille. Assied-toi au pied  
15 de l'arbre. J'ai suivi leur conseil et je me suis vu  
16 grandir. Je me suis retrouvé. J'ai découvert cette  
17 petite voix-là. Elle était vide, elle était meurtrie.  
18 Je parle toujours de cette petite lumière que chaque être  
19 humain a, mais ma braise, il n'avait plus de lumière, mais  
20 il y avait encore cette braise-là.

21                                    Alors, les anciens m'ont appris, à  
22 travers l'éducation ~~traditionnelles~~ **traditionnelle**, les  
23 cérémonies et la spiritualité, j'ai pu reprendre le ~~coup~~

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 **goût** à la vie, et j'ai pu apprécier l'autre culture qui  
2 était en avant de moi et de prendre ce qui est bon pour  
3 m'enrichir et c'est comme ça que dans le domaine de  
4 l'éducation je m'implique en tant que bénévole, et de plus  
5 en plus, au niveau des jeunes.

6 Il y a des ~~soubres-sous-d'espoirs~~  
7 **soubresauts d'espoir**, donc, il ne faut pas manquer ~~cette~~  
8 ~~soubre-de-souree~~ **ce soubresaut** d'espoir, parce que quand  
9 nous étions au pensionnat, et les problèmes qui ont surgi,  
10 nous avons tout simplement vomis notre blessure à nos  
11 enfants. Nous avons tout simplement rejeté notre  
12 responsabilité parentale. Nous ne savions plus comment  
13 être parent parce qu'on ne l'a jamais appris et nous avons  
14 vécu dix mois, deux mois par année pour reprendre contact.

15 Il était insuffisant. Aujourd'hui, nous avons tout  
16 simplement vomis notre maladie, notre mal de l'être à nos  
17 enfants, De plus en plus, à travers l'éducation  
18 que nous intégrons **la spiritualité**, l'enseignement  
19 traditionnel, et aussi la langue, nous projetons au niveau  
20 communautaire, de faire une guérison individuelle  
21 premièrement et une guérison communautaire. Mais nous  
22 voulons que cette guérison soit totale. Et nous voulons  
23 --c'est peut-être des suggestions, mais je suis tellement

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 excité encore -- nous voulons que cet ordre au niveau du  
2 gouvernement fédéral soit reconnu.

3                   Nous voulons que ce soit un avoëu public,  
4 une excuse publique. Les évêques du Canada l'ont déjà  
5 faite, mais les évêques, ce n'est pas ~~les temps~~ **l'état**.

6 C'est simplement pour un soutien moral. Nous  
7 voulons une excuse publique. Probablement que cette  
8 excuse-là a déjà eu lieu, mais j'ai vu dernièrement dans  
9 un rapport où le Ministre Mulroney, le ministre des  
10 Affaires indiennes Tom Siddon ~~niait~~ **niaient** ces faits.  
11 Alors, quels crétins.

12                   Nous voulons virer totalement. Nous ne  
13 voulons pas guérir à moitié. Nous voulons guérir aussi  
14 au niveau national. Alors, c'est un peu ce domaine-là,  
15 très bref, que je voulais souligner, le domaine de  
16 l'éducation. De plus en plus, nous percevons, nous  
17 approchons de ~~cette source~~ **ce soubresaut** d'espoir  
18 et je pense que nos jeunes, avec l'implication de leaders  
19 spirituels, les leaders naturels, traditionalistes, un  
20 travail en commun, que chaque personne fasse sa propre  
21 guérison individuelle, nous croyons que d'ici quelques  
22 temps, nos enfants apprendront à dire, je suis fier de  
23 mon père, je suis fier de mes parents, je suis fier de

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 mon grand-père.

2                                 Alors, je termine. Je garde encore  
3 l'espoir, même si nous avons vécu de telles souffrances,  
4 je garde l'espoir. Je n'ai pas de rancœur en soulignant  
5 certaines organisations, parce que l'enseignement des  
6 anciens, je n'ai pas à avoir de rancœur, c'est savoir  
7 pardonner, et pour nous, affirmer le tort des pensionnats  
8 au niveau du Gouvernement fédéral, nous le percevrons comme  
9 un signe de pardon, et nous pourrons mieux avancer, et  
10 nous pourrons mieux préparer le gouvernement autochtone  
11 que nous envisageons très bientôt à implanter, un  
12 gouvernement sain, équilibré et harmonieux.

13                                 Voilà, je termine dans cette bonne  
14 note-là, merci.

15                                 **THÉRESE NIQUAY:** Je voulais juste  
16 mentionner que dresser le portrait global, on va donner  
17 la parole aux deux autres personnes avant de procéder à  
18 vos questions.

19                                 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** C'est bien.  
20 Je voudrais simplement en profiter quand même, parce que  
21 je pense que le moment est bien choisi pour dire que  
22 l'audience de la Commission est diffusée intégralement  
23 en direct à la radio communautaire de Manawan à CKMK-FM,

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 93,1.

2 **DANIEL NIQUAY, DIRECTEUR D'ÉDUCATION DE**

3 **MANAWAN:** J'aimerais d'abord remercier madame et  
4 messieurs les commissaires. Je suis Directeur de  
5 l'éducation de ma communauté ici à Manawan. Je m'appelle  
6 **Daniel** Niquay. J'aimerais vous remercier de nous donner  
7 cette chance afin qu'on puisse nous exprimer sur nos  
8 problèmes quotidiens. Je crois que nous en avons entendu  
9 de toutes les couleurs jusqu'à maintenant, mais tous n'ont  
10 pas encore dit leurs opinions. C'est pourquoi j'aimerais  
11 vous présenter un jeune de chez-nous, Jimmy Flamand, qui  
12 va vous faire un tour d'horizon de la vision de l'ensemble  
13 de nos de nos jeunes, en ce qui concerne ~~les~~ **leurs** problèmes  
14 actuels, leurs craintes pour l'avenir et leurs espoirs.

15 Merci.

16 **JIMMY FLAMAND:** Messieurs, madame, les  
17 commissaires, bonsoir. Nous sommes heureux de vous  
18 accueillir chez-nous. Je viens devant vous aujourd'hui  
19 pour vous faire part de nos réflexions sur notre vécu  
20 quotidien en tant qu'étudiant autochtone du niveau  
21 secondaire, résidant dans la communauté qui vous accueille  
22 aujourd'hui.

23 Je vais vous entretenir d'une réalité

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 à laquelle nous sommes confrontés et qui ne nous permet  
2 pas de voir dans un avenir prochain une nette amélioration  
3 de notre relation avec les autres Canadiens. Comme tous  
4 les autres jeunes Canadiens, nous avons nos rêves, nos  
5 idées, nos aspirations. Nous voulons être des personnes  
6 qui participeront pleinement au développement du pays,  
7 des êtres complets, mais dont la différence culturelle  
8 fera la force.

9 Mais, nous devons vous dire que tel que  
10 la situation se présente aujourd'hui, il serait autant  
11 au niveau du secteur de l'éducation ou au niveau social,  
12 nous n'avons pas les mêmes chances que tout autre étudiant  
13 canadien, d'atteindre nos objectifs de vie, d'atteindre  
14 nos rêves, nos aspirations.

15 D'abord, dans le secteur de l'éducation,  
16 il y a beaucoup de lacunes au niveau des ressources  
17 physiques et humaines qui nous interdisent littéralement  
18 l'accès aux études supérieures. Nous avons une école  
19 sous-équipée et aucunement fonctionnelle, bâtie en 1959  
20 selon les normes du temps, ne répond pas du tout aux besoins  
21 actuels. D'une part, ~~si on pouvait~~ **conçue pour** recevoir  
22 une cinquantaine d'étudiants, nous sommes tassés comme  
23 des sardines dans une boîte et d'autre part, elle a été

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 bâtie pour recevoir des étudiants du niveau primaire.  
2 Cette école ne répond pas aux normes minimales d'hygiène.  
3 Il n'y existe aucun système de ventilation dans les  
4 différents locaux. Le système de chauffage est inadéquat.  
5 Que pensez-vous dans les locaux de science qu'on n'ose  
6 même pas appeler laboratoire où le ventilateur envoie tout  
7 simplement l'air qui doit être évacuée **évacué** à l'intérieur  
8 de l'école? Une école secondaire qui ne possède pas sa  
9 propre bibliothèque, pourtant bien nécessaire, ni son  
10 gymnase. Chaque jour, on doit marcher près d'un kilomètre  
11 pour pouvoir accéder à ~~ses~~ **ces** services. ~~Aucune~~ **Aucun**  
12 air de repos comme il en existe partout d'ailleurs. Aucun  
13 lieu de rencontre qui nous permettrait des activités de  
14 groupe. Nous pourrions en parler longuement, mais nous  
15 en énumérons que quelques faits.

16                               Au niveau des programmes et de services  
17 de soutien qui sont normalement offerts à un niveau tel  
18 que le nôtre, ils sont à peu près inexistants. Je parle  
19 au niveau de l'orientation, service de conseillers  
20 pédagogiques, service de psychologie. Nous ne les avons  
21 simplement pas. Nous savons que nos dirigeants et nos  
22 responsables travaillent fort à vouloir développer ces  
23 aspects, mais en bout de ligne, c'est toujours le ministère

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 des Affaires indiennes et du Nord qui prétend ne pas avoir  
2 les fonds nécessaires. Si quelques-uns de nous désirent  
3 continuer vers les études supérieures, qu'advierait-il  
4 de ceux qui veulent se lancer dans les études  
5 professionnelles? Ils vont être obligés de s'expatrier  
6 dans les milieux urbains et revenir complètement perdus,  
7 anéantis, sans aucune identité. Pensez-vous que nous  
8 avons réellement des chances égales aux autres jeunes  
9 Canadiens? Pensez-vous que nous avons cette égalité de  
10 chance qui permettrait une amélioration des relations  
11 entre Autochtones et non-Autochtones? C'est un meilleur  
12 financement du fédéral du secteur de l'éducation qui  
13 améliorerait la situation car la volonté, du côté –  
14 ~~Autochtone~~ **autochtone**, est présente et elle est très  
15 vivante.

16 Une autre de nos préoccupations en tant  
17 que jeunes Atikamekw, ce sont les territoires. Nous  
18 parlons d'autonomie gouvernementale. Nous y croyons en  
19 tant que jeunes Autochtones. Nous sommes une Nation qui  
20 désire être maître de sa destinée, mais cette autonomie  
21 ne pourra se réaliser sans accises territoriales. Nous  
22 sommes conscients et nous le savons et nos aînés nous l'ont  
23 dit, que nous avons un grand territoire où nous pouvions

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 pratiquer nos activités traditionnelles. Pour nous, la  
2 pratique des activités traditionnelles sur un territoire  
3 accentue notre sentiment d'appartenance à un groupe  
4 culturel spécifique. Nous croyons à notre culture, à  
5 notre langue et à notre Nation.

6 Mais alors, lorsque nous voyons nos  
7 territoires envahis de plus en plus par des ~~pouvoirs~~  
8 **pourvoiries, des zecs**, des zones d'exploitation contrôlées  
9 par des pêcheurs, des chasseurs de plus en plus nombreux,  
10 qui ne sont pas toujours disciples de la protection de  
11 l'environnement, et compagnies forestières qui  
12 surexploitent nos forêts, ça ~~pourrait faire~~ **a pour effet**  
13 -- et ça a été prouvé par de innombrables études -- que  
14 ça détruit la faune et la flore.

15 Pensez-vous, madame et messieurs, les  
16 commissaires, que nous pourrions assurer notre autonomie  
17 dans un territoire dévasté? Pensez-vous que nous pourrions  
18 renforcer notre identité, conserver notre culture et la  
19 transmettre à nos enfants dans un tel environnement?  
20 Quand nous voyons ça, il monte en nous un sentiment de  
21 frustration, un sentiment d'être une fois de plus des  
22 victimes ~~impuissantes~~ **impuissantes**. Ceci ne nous  
23 permettra jamais une meilleure compréhension, de

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 meilleures relations entre les Nations Autochtones et  
2 non-Autochtones. Il faut qu'il y ait un changement.

3 Je vais terminer par vous remercier  
4 d'avoir tendu l'oreille à nos revendications et puis nous  
5 allons prier au Créateur de bien vouloir partager sa  
6 sagesse avec vous. Je vous remercie au nom de toute la  
7 communauté et ainsi des étudiants autochtones.

8 Merci.

9 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

10 Merci à tous, chacun d'entre vous de cette présentation  
11 qui comporte certainement un message d'espoir et  
12 constructif.

13 Je voudrais d'abord, rapidement,  
14 puisque le temps passe, indiquer au sujet de toute la  
15 question des pensionnats. Évidemment, c'est une question  
16 qui revient à peu près constamment, les pensionnats et  
17 la culture, la perte de la culture, d'identité qui revient  
18 à peu près constamment devant la Commission partout où  
19 nous allons au Canada.

20 Nous sommes conscients, évidemment, de  
21 la nécessité d'un processus de guérison par rapport à la  
22 réalité qui a été vécue par les générations précédentes.

23 La façon dont la Commission aborde cette question-là,

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 la question des pensionnats à ce moment-ci, est de la façon  
2 suivante: nous pensons, parce qu'on a eu beaucoup de  
3 demandes de favoriser, au fond, la capacité des gens de  
4 venir rendre compte de leurs expériences vécues au  
5 pensionnat.

6 On s'est interrogé pendant un bon moment  
7 là-dessus, et en fin de compte, on a pris la décision de  
8 ne pas avoir une démarche spécifique par rapport à ça,  
9 parce qu'au fond, on s'est rendu compte que on risquait  
10 de créer plus de mal que de bien en laissant des douleurs,  
11 au fond, et en favorisant l'expression de peines et de  
12 douleurs sans avoir de mécanisme. On était conscient  
13 qu'on n'avait pas à offrir des mécanismes de prise en charge  
14 et on ne voulait pas que le passage de la Commission  
15 suscite, au fond, des malaises plus grands qu'il était  
16 souhaité de faire.

17 Évidemment, nous avons des témoignages  
18 régulièrement et vous nous en avez donné un ce soir dans  
19 la tradition orale, toujours très impressionnante et très  
20 sentie, mais la Commission va plutôt aborder la question  
21 des pensionnats pour en tirer, au fond, un examen sur  
22 l'impact que ça a eu, que cette politique gouvernementale  
23 extrêmement nocive a eu, effectivement, sur la perte des

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 cultures, sur la perte des liens parentaux, sur la perte  
2 des langues autochtones. On a eu des jeunes, autant comme  
3 autant, qui sont venus nous dire, on est revenu, on ne  
4 pouvait plus parler à nos grands-parents. Dans certains  
5 cas, on ne pouvait plus parler à nos parents.

6                   Alors, nous allons plutôt essayer de  
7 faire en sorte que ce qui n'a peut-être pas été fait à  
8 ce moment-ci, là, de faire vraiment un examen en profondeur  
9 des conséquences, des conséquences collectives pour les  
10 Autochtones, plus qu'individuelles, cas par cas, et à  
11 partir de ça, d'essayer de tirer des recommandations ~~et~~  
12 ~~envoyer notre excuse~~ **où rien n'est exclus**, évidemment.  
13 Alors, c'est la démarche que nous avons entreprise à la  
14 Commission.

15                   Sur le thème -- et c'est en général relié  
16 -- le thème de la culture et des langues, des problèmes  
17 familiaux et des pensionnats, sur la question des cultures  
18 et des langues, c'est également le thème le plus universel  
19 qui revient devant nous, l'identité, la nécessité pour  
20 un équilibre de retrouver son identité.

21                   La difficulté de la transition et les  
22 jeunes nous le disent à la modernité coincée entre deux  
23 mondes et on a fait plusieurs audiences dans des prisons



**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 à un paquet de d'autres problèmes et c'est ce qu'on nous  
2 dit dans le fond. Je fais simplement traduire ce que l'on  
3 entend.

4 Je voudrais certainement vous remercier  
5 d'avoir fait cette présentation-là et peut-être de façon  
6 d'une information technique, vous demandez le Conseil  
7 régional d'éducation et de la culture qui est rattaché  
8 au Conseil Atikamekw et financé en partie par des projets  
9 du ministère des Affaires culturelles, en partie, comme  
10 vous l'avez dit, à même le budget qui est donné aux  
11 communautés par le ministère des Affaires indiennes. Ça  
12 représente quoi comme budget en fin de compte?

13 **GENEVIEVE NEASHIT:** Ça représente à peu  
14 près 400 000 \$. C'est parce qu'on a à part une formation  
15 post-secondaire pour des adultes. Donc, ça, c'est un  
16 supplément. Mais pour développer les programmes, ça  
17 représente à peu près 400 000 \$. Comme on travaille  
18 toujours au niveau des trois communautés, c'est des  
19 voyages, souvent c'est beaucoup de déplacements, au niveau  
20 des enseignants, au niveau des directions, au niveau des  
21 tables, pour l'éducation, la langue et la culture. Donc,  
22 c'est un ~~moment~~ **montant** encore nettement insuffisant.  
23 Puis on ne touche pas encore au niveau du secondaire, puis

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 au niveau de psychologie, comme s'aligne l'orientation.

2 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Vous êtes  
3 situé à La Tuque, le Conseil?

4 **GENEVIEVE NEASHIT:** Oui.

5 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Vous avez  
6 quoi comme personnel?

7 **GENEVIEVE NEASHIT:** On a des  
8 conseillers pédagogiques au niveau du primaire, en  
9 mathématiques, mesures et évaluation, en français, langue  
10 seconde. On a un écrivain du curriculum. On a un  
11 graphiste. On a une personne qui est conseillère au niveau  
12 de la langue Atikamekw aussi, qui fait les programmes de  
13 première année. Elle commence son programme de deuxième  
14 année pour l'implantation de deuxième l'an prochain.

15 Au niveau de programmes où que ça prend  
16 moins d'heures, comme cathéchèse, les arts plastiques,  
17 on demande aux communautés de nous aider de participer  
18 pour ces programmes-là.

19 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**  
20 Maintenant, si je comprends bien, je regarde votre  
21 programme pour l'école pédagogique. Enfin, ce matin, on  
22 nous a mentionné qu'à l'école primaire ici à Manawan,  
23 l'enseignement se fait en Atikamekw.

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1                   **GENEVIEVE NEASHIT:** Au niveau du  
2 pré-scolaire et au niveau de la première année.

3                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Seulement?

4                   **GENEVIEVE NEASHIT:** Oui. On a aussi un  
5 prof au niveau Atikamekw langue maternelle, mais c'est  
6 un spécialiste qui enseigne dans les autres niveaux du  
7 primaire une à deux heures par semaine.

8                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Donc, le  
9 projet, c'est justement d'augmenter pour en venir à couvrir  
10 le primaire.

11                   **GENEVIEVE NEASHIT:** C'est ça, sauf au  
12 deuxième cycle, ça va être 50 pour cent Atikamekw.

13                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Bilingue.

14                   **GENEVIEVE NEASHIT:** C'est ça. On ne  
15 peut pas l'implanter tout d'un coup parce qu'on n'a pas  
16 de ressources suffisantes pour faire les programmes en  
17 langue Atikamekw.

18                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Et le  
19 matériel pédagogique, c'est votre organisation qui le  
20 fournit.

21                   **GENEVIEVE NEASHIT:** Oui. Donc, les  
22 montants aussi, les frais, les photocopies, puis  
23 l'imprimerie, puis il y a aussi les communautés qui y

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 participent en achetant aussi le matériel, qui nous revient  
2 beaucoup plus cher, parce que c'est fait à courte échelle.

3 En ~~faisait~~ **faisant** le tour des ministères pour demander  
4 de l'argent, on dit que c'est un projet flyé, que c'est  
5 un projet irréaliste parce qu'on est 3 500 pour le monde  
6 entier. C'est comme si à des moments donnés, il y en a  
7 même des Autochtones qui n'ont pas leur langue, qui ont  
8 de la misère à y croire.

9 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je pense  
10 qu'on est au coeur, on est vraiment au coeur de la question.

11 Dans un contexte où la langue est vivante, c'est encore  
12 plus manifeste et je peux vous assurer que la Commission  
13 va regarder cette question-là parce qu'elle est  
14 fondamentale. C'est là qu'on touche le besoin d'éducation  
15 publique et de compréhension de la part des gouvernements  
16 et du public, qu'est-ce que ça signifie.

17 Dans ce sens-là, votre contribution est  
18 certainement importante. Je vous remercie de l'avoir  
19 faite. Si dans la prochaine année, vous avez des  
20 réflexions additionnelles, nous apprécierions qu'on garde  
21 le contact et que vous nous fassiez parvenir des documents,  
22 des idées additionnelles. C'est un sujet majeur.

23 **GENEVIEVE NEASHIT:** Merci.

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je voudrais  
2 simplement aussi dire à Jimmy que je pense qu'on est  
3 conscient quand on a mentionné au niveau d'études  
4 professionnelles, il faut aller à l'extérieur pour  
5 **poursuivre des** études post-secondaires. Je pense que  
6 c'était dans ce cadre-là dont tu as parlé un peu de la  
7 Nation de s'expatrier à l'extérieur. Ce que je voulais  
8 vérifier, c'est par rapport à des études post-secondaires,  
9 il nous apparaît et c'est une question qu'on essaie de  
10 voir avec les jeunes, comment réussir.

11                   Justement on était chez les Cris  
12 Wassanipi (PH) et il y avait un groupe de jeunes qui est  
13 venu témoigner devant nous et ils nous disaient, amener  
14 un CEGEP sur la réserve, amenez une université sur la  
15 réserve, puis on va y aller. Et là, on a fait une bonne  
16 discussion pour essentiellement dire, qu'à court terme  
17 et à moyen terme, ça apparaît pas réaliste de penser qu'on  
18 va avoir une université sur la réserve. Donc, il y a  
19 Chibougamou qui est à côté et quand on est dans les  
20 communautés nordiques, c'est encore plus difficile parce  
21 que l'éloignement est beaucoup plus grand et ça nous amène  
22 à toute la discussion de la transition du soutien pour  
23 aller faire des études post-secondaires qui, souvent,

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 doivent être faites à l'extérieur de la communauté. ~~Dans,~~  
2 **dans** l'optique d'avoir le choix de revenir prendre des  
3 emplois dans l'enseignement, en santé, etc., ou autrement  
4 de faire autre chose.

5                    Dans le fond, la question que je pose,  
6 je le sais, on nous le communique, on dit, on va perdre  
7 notre âme en quittant la communauté et d'une certaine  
8 façon, on nous l'a dit tout à l'heure, mais il nous semble,  
9 au niveau de la Commission, il faut qu'on trouve ensemble  
10 une façon de faire en sorte que ça soit possible de le  
11 faire, sans qu'effectivement la perte d'identité ne se  
12 produise ~~pas~~ et la transition puisse se faire. Il n'y  
13 a pas là juste une question d'argent, mais il y a une  
14 question qui est beaucoup plus globale. On se sent, en  
15 tout cas, qu'on a besoin des suggestions des communautés  
16 pour nous aider à faire au bout de la ligne des  
17 recommandations qui vont être concrètes et qui vont pouvoir  
18 faire en sorte que ce soit possible.

19                    Je ne sais pas si tu peux exprimer un  
20 peu ce que tu ressens vis-à-vis ça parce que tu es en  
21 secondaire IV et éventuellement la question va se poser  
22 l'an prochain, de dire qu'est-ce que tu fais après pour  
23 les études post-secondaires.

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1                   **JIMMY FLAMAND:** L'expatriement, c'est  
2 une des causes majeures de l'échec scolaire chez les  
3 étudiants autochtones. Ça n'atteint pas juste  
4 l'extérieur. Ça a un effet psychologique chez l'individu  
5 même. Ça a un impact, perte d'identité comme la perte  
6 de la culture, parfois même dans certains cas, la perte  
7 de la langue.

8                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** À l'école  
9 secondaire, c'est ~~sû~~ **sûr** qu'après le primaire, c'est très  
10 tôt, mais au fond, la question un peu que je pose c'est  
11 que comme dans deux ans, il n'y aura pas de CEGEP ici à  
12 Manawan. ~~Il~~, **il** n'y aura pas d'école d'entraînement  
13 post-secondaire. ~~Alors~~, **alors**, comment est-ce que tu vois  
14 ça, à ce moment-là? Est-ce que ça veut dire que c'est  
15 impensable d'aller temporairement chercher une formation  
16 post-secondaire? Est-ce que tu ne te sens pas suffisamment  
17 appuyé? Par rapport à toi, comment est-ce que tu vois  
18 ça et par rapport **là-dedans**, tu parles ~~pour~~ **de** tes collègues  
19 que tu représentes?

20                   **JIMMY FLAMAND:** C'est une réalité qui  
21 n'est pas souvent agréable à vivre, mais il faut faire  
22 face à la vie. C'est une des réalités, une des dures  
23 réalités. Personnellement, je pense pouvoir passer à

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 travers, mais pour certains autres étudiants, je pense  
2 que ils vont avoir beaucoup de difficultés.

3 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Si tu  
4 pouvais penser à ce qui serait nécessaire, ce qui serait  
5 utile pour vous-autres, pour favoriser, pour rendre ça  
6 plus facile, vu de votre point de vue, ça serait utile  
7 à tout le monde qu'on puisse échanger là-dessus, parce  
8 que c'est vous-autres, les jeunes, qui la vivez la  
9 situation. Je ne veux surtout pas dire que l'idéal,  
10 l'objectif de pouvoir le faire en communauté ne doit pas  
11 être là à atteindre, mais à court terme, la situation va  
12 être vécue.

13 Alors, si des jeunes comme toi pouvaient  
14 essayer de penser qu'est-ce ~~qu'il aurait~~ **qu'ils auraient**  
15 besoin, qu'est-ce qu'il manquerait pour faire un pas, pour  
16 penser de pouvoir, essayer de le faire et sans décrochage,  
17 ou le moins possible. En tout cas, ça fait partie de la  
18 discussion et on voudrait la faire avec le public aussi,  
19 parce que c'est une préoccupation importante sur le plan  
20 des communautés d'accueil.

21 **JIMMY FLAMAND:** Si je peux me permettre  
22 de vous faire une suggestion.

23 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Oui.

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1                   **JIMMY FLAMAND:** Peut-être d'intégrer un  
2 CEGEP dans une réserve quelconque, amérindienne, peut-être  
3 que ça faciliterait les choses d'une certaine manière,  
4 instaurer un programme comme qu'il y a à Chicoutimi, à  
5 Québec, mais ce serait dans une réserve vraiment  
6 amérindienne, vraiment construire un programme.

7                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Même si ce  
8 n'est pas nécessairement chez les Atikamekw.

9                   **JIMMY FLAMAND:** Même si ce n'est pas  
10 nécessairement chez les Atikamekw, pourvu que tous les  
11 étudiants de toutes les autres réserves pourraient y avoir  
12 accès. C'est ce que je pense.

13                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** D'accord,  
14 je te remercie.

15                   Madame Robinson.

16                   **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** Because  
17 of the time, I am not going to take too long, but I do  
18 want to say that I am pleased with the presentation that  
19 has been made by all of you and to tell you, to reiterate  
20 that education certainly is a priority for this Commission.

21                   The way that you have expressed yourself about education  
22 problems, the eloquent way that you have presented yourself  
23 explaining the lack of facilities and the resources that

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 exist now I think it is sad because certain things are  
2 taken for granted by other Canadians, the things that you  
3 have to do. It is just sad. I don't think that the quality  
4 of education should be trended by lack of facilities or  
5 resources by any means. I just want to say that and  
6 certainly education is a priority. I want to support what  
7 the Co-Chair has said.

8                   Also before I go on to my other  
9 comment, I also want to say that where I come from, I come  
10 from Nova Scotia but the university there has a lot of  
11 support system in the university. There are counsellors  
12 right in the university and they have a big office there  
13 and there is a large number of students going to that  
14 university. It provides all kinds of support services  
15 with respect to counselling in all different areas, on  
16 your curriculum, on your personal problems, housing, a  
17 lot of different ways. So that helps a lot, I think.  
18 If that is to be arranged, it might be something that you  
19 might want to think about.

20                   I want to move on now and express my  
21 appreciation to Mr. Coucou. It is full of wisdom and  
22 certainly an inspiration. I think he plants himself to  
23 the end of this session. I think it is the end of the

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 session for now, anyways. We certainly need those words  
2 of wisdom and they are very helpful to us. So thank you  
3 very much.

4 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci. Ça  
5 nous amène au terme des travaux de cette après-midi.  
6 Évidemment, nous avons un petit problème d'horaire. Je  
7 suggère que d'ici, avec l'assentiment de tous, que nous  
8 reprenions les travaux vers 20 h 45, peut-être 21 h 00  
9 parce que nous avons des demandes de rencontres privées,  
10 de groupes de femmes et nous avons encore quatre  
11 présentations, le Conseil de la santé et des services  
12 sociaux, l'Association Mamo Ataskawin d'Atikamekw, le  
13 Conseil général des femmes Atikamekw et la Chambre de  
14 Commerce.

15 Alors, je suggère que nous reprenions,  
16 au plus tard à 21 h 00. Nous allons rompre pour suspendre  
17 l'audience pour le dîner et pour permettre à la Commission  
18 de faire ses audiences privées. On s'excuse encore du  
19 fait que l'on doive reprendre aussi tardivement, mais pour  
20 nous, il est très important et je pense pour la communauté  
21 aussi qu'on puisse vraiment permettre à chacun de présenter  
22 leur point de vue.

23 Alors, à tout à l'heure et merci.

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 --- Suspension de l'audience à 19 h 25.

2 --- Reprise de l'audience à 21 h 05.

3 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Nous allons  
4 reprendre l'audience avec la présentation du Conseil de  
5 la santé et des services sociaux Atikamekw, Madame Joan  
6 Moore et ces collègues.

7 Madame Moore.

8 **JOAN MOORE, CONSEIL DE LA SANTÉ ET DES**  
9 **SERVICES SOCIAUX ATIKAMEKW:** Je tiens à remercier  
10 particulièrement la Commission de permettre qu'on puisse  
11 donner notre opinion sur les services de santé et les  
12 services sociaux.

13 La présentation présente se nomme  
14 "Autopsie d'un génocide". On vit actuellement une  
15 problématique d'alcool, de drogue, de violence, de  
16 suicide, de chômage, de logement, etc., qui sont en fait  
17 des conséquences à une situation de base qui se révèle  
18 être un holocauste. Les vrais problèmes originent de  
19 blessures profondes menant à un génocide, laissant le  
20 peuple dans une coquille fragile, vidée de son identité  
21 et sans âge, sans esprit et déshumanisée.

22 Les blessures, pensionnats, perte  
23 d'identité, de dignité, abus, privation du noyau familial;

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 sur les réserves, le contrôle; les valeurs détruites  
2 concernant les aînés, le territoires et les traditions.

3 Ces blessures qui sont l'essence du problème fondamental,  
4 résultent en une perte d'identité.

5 Les services actuels sont:  
6 dépersonnalisation: numéro, dossier; prise en charge:  
7 déresponsabilisation; responsabilité centrée: sur des  
8 responsabilités assumées par des équipes responsables des  
9 décisions.

10 Cet état de fait se traduit en une  
11 augmentation des coûts inversement proportionnelle à  
12 l'efficacité des résultats.

13 Les besoins réels sont: services de  
14 prévention et d'organisation de vie adaptés aux  
15 Autochtones; idéaux et modèles traditionnels adaptés aux  
16 contexte actuel touchant les aînés, l'homme, le rôle sacré  
17 de la femme, la famille, le travail et une responsabilité  
18 partagée; favorisation de la prise en charge de l'individu  
19 par lui-même, de la communauté par elle-même.

20 Une conclusion est que les conséquences  
21 ne sont pas les problèmes. L'argent et les services vont  
22 actuellement pour les conséquences et passent à côté des  
23 problèmes fondamentaux. Il faudrait une mobilisation

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 générale des forces actives autochtones pour briser le  
2 cycle actuel de la souffrance, de la violence et du pouvoir.

3 Je vous remercie de m'avoir entendue.

4 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci de  
5 votre présentation, d'être venue communiquer ce que je  
6 reçois comme un message d'angoisse. Nous avons entendu  
7 toute la journée des présentations qui ont fait état des  
8 problèmes, mais aussi ~~de l'élément de solutions~~ **des**  
9 **éléments de solution.** Je comprends que vous êtes  
10 directrice des services de santé et de services sociaux  
11 pour l'ensemble.

12 **JOAN MOORE:** Pour la Nation Atikamekw.

13 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Pour  
14 l'ensemble de la Nation Atikamekw, et donc, vous relevez  
15 du Conseil qui coiffe les trois nations.

16 **JOAN MOORE:** Absolument.

17 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Peut-être  
18 qu'au-delà de ce message qui, comme je l'ai mentionné,  
19 traduit certainement une angoisse vis-à-vis la situation  
20 vécue sur le plan des services sociaux, j'aimerais vous  
21 demander quel est le type de support, de soutien que vous  
22 recevez de la part des services médicaux à l'extérieur  
23 des trois communautés et également de la part du service

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 social?

2 **JOAN MOORE:** Présentement, concernant  
3 la santé, c'est que les programmes que l'on reçoit par  
4 rapport aux argents ne sont pas adaptés aux problèmes que  
5 l'on vit si on parle de la question du suicide, qui est  
6 sur toutes les bouches actuellement, qui représente une  
7 multi-facette de problématiques.

8 Ces argents-là doivent être dévolus pour  
9 des programmes stricts où on doit remettre des contrôles  
10 sur les activités. Par rapport aux intervenants, par  
11 rapport à l'impuissance de la population à faire valoir  
12 ses besoins, c'est de non recevoir au niveau de Santé  
13 national présentement, dans les programmes de prévention,  
14 lorsqu'on veut mentionner que ces programmes-là soient  
15 adaptés par rapport à ce qu'on veut avoir au moins le  
16 contrôle.

17 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Vous avez  
18 actuellement comme personnel un certain nombre  
19 d'intervenants qui font partie du service. Pourriez-vous  
20 nous le dire un peu?

21 **JOAN MOORE:** Nous avons des  
22 intervenants qui ont été formés, qui, à l'intérieur de  
23 ça, qui sont depuis le début, du Conseil de la Nation

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 Atikamekw, mais la relève présentement n'est pas assurée.

2 Il faut reformer l'équipe parce que les problèmes sont  
3 multi-facettes. Ce n'est pas juste une problématique  
4 simple et ils deviennent des professionnels. Et on leur  
5 impose cette responsabilité-là.

6 On les tient comme un peu en ~~hôtage~~  
7 ~~responsable~~ **otages responsables** de tout un  
8 fonctionnement d'une communauté et présentement, ne sont  
9 pas en mesure d'avoir la pression plus une disponibilité  
10 de 24 heures, sept jours semaine, dans leur propre  
11 communauté, à intervenir dans leur propre famille. C'est  
12 très difficile. Donc, assurer un avenir, c'est pouvoir  
13 leur dire à ceux qui veulent prendre la relève, oui, on  
14 a un support de tout l'ensemble. C'est pour ça qu'on parle  
15 de responsabilité partagée.

16 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Dans le  
17 fond, si je comprends bien, c'est un peu un cri d'au secours  
18 par rapport à l'ampleur des problèmes.

19 **JOAN MOORE:** Absolument, et il faut que  
20 les gens se conservent dans les médias.

21 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Au niveau  
22 de la communauté, évidemment, on nous a parlé cette  
23 après-midi, entre autre, avec l'un des intervenants,

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 lorsqu'on a parlé du nombre de suicides, du fait que les  
2 jeunes ne dépassent pas le secondaire III ou difficilement,  
3 l'âge de la population. Il est évident que, au fond, ce  
4 que vous nous dites, c'est que ça crée une pression énorme  
5 sur des problèmes sociaux, d'alcoolisme, de situations  
6 de violence familiale et que vous vous sentez débordé.

7 **JOAN MOORE:** On est débordé  
8 présentement, parce que les postes sont dépourvus de leurs  
9 titulaires. On voudrait les combler par des Atikamekw.  
10 On devra éventuellement faire appel à l'extérieur  
11 momentanément, le temps que la relève soit là. Chez nos  
12 jeunes, c'est d'assurer cet avenir-là, qui y croit dans  
13 une communauté meilleure. Mais si vous la gardez dans  
14 le sens que l'enfant reste enfant de la naissance à la  
15 vieillesse sans s'assumer dans une responsabilité, vous  
16 serez toujours dépendent, donc ils seront toujours à la  
17 remorque de problèmes, puis de programmes.

18 Il faut qu'ils soient conscients qu'ils  
19 ont une responsabilité, qu'ils ont leurs propres  
20 solutions. On peut les encadrer, on peut les emmener  
21 présentement dans des situations où il y a eu des suicides,  
22 on a fait appel à des professionnels de l'extérieur, mais  
23 c'est momentanément et un problème plus profond

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 d'identité.

2 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Une  
3 dernière question. Je sais qu'il y a eu beaucoup d'énergie  
4 de mise dans les droits de communautés ces dernières années  
5 sur la revendication territoriale et bien sûr, en y voilà  
6 la clé du développement économique qui est à la base de  
7 la solution d'un certain nombre des problèmes que vous  
8 décrivez. Au fond, ma question, est un peu de dire et  
9 je prends votre message comme en étant un de travailler  
10 sur les deux fronts à la fois.

11 **JOAN MOORE:** Absolument.

12 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** On ne peut  
13 pas négliger l'un au bénéfice de l'autre.

14 **JOAN MOORE:** Il faut qu'il y ait une  
15 concertation de tout instant, parce que, ce seront mes  
16 intervenants qui porteront la pression. Ils ne sont pas  
17 des gens aux miracles. Il faut que la société ou que chaque  
18 communauté s'assume, nous donne ses solutions et on sera  
19 là pour y participer. Sans ça, c'est que nous ressentons  
20 une victimisation. On devient les victimes de ne pas  
21 pouvoir faire toute la besogne et cette pression-là, on  
22 la ressent continuellement, parce que c'est nous qui  
23 devrait avoir les solutions.

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1                   Mais, ce n'est pas évident, ces  
2 solutions-là. Il faut travailler avec l'individu. Il  
3 faut travailler avec le Conseil de bande. Il faut  
4 travailler avec le Conseil des femmes, avec le dispensaire.  
5 Il faut que ce soit des équipes multi-disciplinaires.  
6 Sans eux, on ne pourra pas et il faut les responsabilités,  
7 non pas les garder sous la tendance de l'enfant qui ne  
8 prend pas de responsabilité et qui attend qu'on lui donne  
9 tout, parce qu'il ne faut pas travailler sur les  
10 conséquences.

11                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Mais dans  
12 le fond, ce que vous nous dites, c'est qu'il faudrait que  
13 les communautés se mobilisent pour attaquer ses problèmes.

14                   **JOAN MOORE:** Oui, parce qu'il va de leur  
15 avenir.

16                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Et qu'on ne  
17 le fait pas assez.

18                   **JOAN MOORE:** On ne le ressent pas.

19                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Les  
20 intervenants dont vous parlez, ce sont des gens des trois  
21 communautés?

22                   **JOAN MOORE:** De chacune des trois  
23 communautés.

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Ils sont  
2 ~~formées~~ **formés** de quelle façon?

3                   **JOAN MOORE:** Ils ont suivi des cours.  
4 Il y a eu momentanément un cours formé en intervention.  
5 Par contre, du côté Santé national, on fournit les gens  
6 en santé communautaire et en toxico. Mais, je n'ai pas  
7 la deuxième vague pour prendre la relève.

8                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors, vous  
9 n'avez pas de relève dans la communauté.

10                  **JOAN MOORE:** Présentement, il n'y en a  
11 pas de formée.

12                  **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Est-ce  
13 qu'il y a une certaine qualification pour le faire?

14                  **JOAN MOORE:** Il faut que les gens y  
15 croient à l'éducation. Il faut que les gens puissent,  
16 à travers les problèmes, avoir les compétences, parce que  
17 il ne s'agit pas juste de bonne volonté, parce qu'on nous  
18 associe à des professionnels. Et on veut qu'on soit des  
19 professionnels dans une question d'autonomie aussi.

20                  **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Vous êtes  
21 directrice du service depuis combien de temps?

22                  **JOAN MOORE:** Moi, je suis à ma deuxième  
23 année. J'entreprends ma troisième année ici.

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Et  
2   auparavant?

3                   **JOAN MOORE:** J'étais au niveau des  
4   hôpitaux. J'avais 25 ans d'expérience dans les hôpitaux,  
5   les grands hôpitaux de Montréal.

6                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vois.  
7   Je vous remercie.

8                   **JOAN MOORE:** Je vous remercie beaucoup.

9                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Madame  
10   Robinson.

11                   **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** Thank  
12   you. It is a sad picture that you paint here. It is one  
13   that we are quite familiar with. I wonder if you could  
14   change it, or if you had the authority and the power and  
15   you could change it, what would you do? To begin changing,  
16   do you have any ideas on what this Commission could do  
17   to help you?

18                   **JOAN MOORE:** Aussi difficile que ce  
19   soit, il faut accepter qu'il y ait des morts, mais il faut  
20   aller dans la prévention. Présentement, je n'agis que  
21   sur les conséquences, et tant et aussi longtemps que je  
22   placerai, qu'on me tiendra toujours sur les urgences, il  
23   faut que j'aie une vision. Donc, il faut que je déplace

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 pour que les gens puissent agir dans la prévention,  
2 intercepter ça. Il y aura momentanément des victimes,  
3 mais accepter qu'il y ait des victimes et qu'on ne nous  
4 interpelle pas pour nous responsabiliser et nous  
5 victimiser à travers ces victimes-là.

6 Il faut que ce soit la prévention et que  
7 les argents soient adaptés par rapport à nos besoins.  
8 Quand on sait qu'il y a le suicide, qu'on ait ces argents-là  
9 de prévention, mais derrière le suicide, ça va plus loin.  
10 Il a de la violence, il y a des abus, il y a de l'inceste.  
11 Il faut dénoncer, ce n'est pas le devoir du silence.  
12 Donc, il faut être en état de confiance pour pouvoir passer  
13 outre cette vague-là de souffrance pour en arriver à une  
14 qualité de vie que chaque individu a droit dans sa  
15 communauté et que les aînés, eux aussi, ont le droit  
16 d'encadrer leurs petits-enfants.

17 Je pense que chacun de mes intervenants  
18 qui m'accompagnent actuellement pourraient vous donner  
19 le même message, si vous leur donner la permission.

20 **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** I have  
21 one other question. You spoke about elders. This problem  
22 is one across the country and as it surfaced, many, many  
23 people came forward and said that the healing has to take

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 place before any self-government can take place. That  
2 is the opinion of a lot of people in the communities across  
3 this country. They are looking towards their elders for  
4 help.

5 I think that in order to heal, you have  
6 to heal from within as a person, as a human being, in their  
7 spirit, in their mind and their soul, and those people  
8 rely a lot on the elders and their teachings. They feel  
9 that they are full of resources right in their communities  
10 and all they have to do is to use that, because the  
11 connection between the elders and the youth is lost, it  
12 has been lost somewhere along the way. Do you think that  
13 this might be a possibility of that working?

14 **JOAN MOORE:** L'aîné y connaît sa  
15 population. Il connaît ses gens et on doit lui permettre  
16 de parler et il va avoir ses avenues et le jeune va imiter.  
17 C'est toute la question traditionnelle, la coquille vide  
18 dont je parlais tout à l'heure, le moyen de le privilégier,  
19 c'est de remplir cette coquille vide-là des valeurs  
20 spirituelles, des valeurs traditionnelles. On les a.  
21 Nos amis sont là aussi pour nous le signifier, nous guider,  
22 et leur permettre aussi de finir leurs jours dans les  
23 communautés.

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1                   **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** Well, I  
2 thank you but I think that it is a message that has to  
3 go to the communities. You have certainly given that  
4 message to us here, so ~~that~~ **thank** you.

5                   **MARY COON, TRAVAILLEUR SOCIAL DU CONSEIL**  
6 **DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX:** Je m'appelle Mary  
7 Coon. Je travaille dans l'intervention et prévention en  
8 toxicomanie. Vous demandiez tantôt quels changements,  
9 quels moyens qu'on attendait. Présentement, il n'y a pas  
10 de ressources professionnelles pour aider les intervenants  
11 dans les communautés, d'acheminer plus dans les relations  
12 d'êtres ~~humans~~ **humains**. Présentement, ils sont obligés  
13 d'engager du monde de l'extérieur, des professionnels.  
14 C'est sûr que ça coûte beaucoup d'argent parce qu'on est  
15 en crise dans les communautés. C'est de là qu'on parlait  
16 de l'éducation pour les jeunes. Si ils voient les  
17 intervenants dans une crise, même les intervenants vivent  
18 une crise, s'ils voient les intervenants, je me demande  
19 si on va acheminer, laisser les jeunes rêver d'être  
20 intervenant. Présentement, à Wemo, ça fait trois ans que  
21 je travaille pour Wemotaci, puis on a eu cinq travailleurs  
22 sociaux qui ont passé à cause du burnout.

23                   Présentement, on a des travailleurs

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 sociaux qui n'ont pas eu aucune formation. On les a mis  
2 là parce qu'on a besoin de quelqu'un. C'est de là que  
3 les intervenants sont obligés de se tenir ensemble plus  
4 parce que on est vu comme des personnes, des intervenants  
5 dans la communauté d'être professionnels, même d'avoir  
6 connaissance dans beaucoup de domaines dans les problèmes  
7 sociaux.

8 À l'Atikamekw, il n'y a pas de  
9 professionnels qui peuvent nous aider dans l'intervention,  
10 de l'acheminer, de leur donner une meilleure qualité de  
11 service, qui pourrait nous aider dans l'intervention, de  
12 l'acheminer, de leur donner une meilleur qualité de  
13 services, pour les personnes. C'est pour une des raisons  
14 que les intervenants sont sous la force de burnout.

15 Merci.

16 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je voudrais  
17 vous remercier d'être venues faire ce témoignage. Je  
18 pense que ~~sans~~ **non** seulement vous nous faites part d'une  
19 constatation de fatigue et de burnout chez les intervenants  
20 en raison de l'ampleur des problèmes, il est évident que  
21 la communauté doit, en partie, trouver des ressources pour  
22 réagir et établir des priorités face à ses problèmes.  
23 Il est évident, par ailleurs, comme vous le dites, qu'il

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 y a des difficultés d'adaptation avec les services, les  
2 programmes qui sont disponibles de l'extérieur.

3 Ce n'est pas la première fois qu'on le  
4 mentionne, mais je voudrais simplement dire que la  
5 Commission va tenir au mois de mars une table ronde à  
6 l'échelle du Canada, nationale, sur les services de santé.

7 L'une des raisons, nous avons tenu la semaine dernière  
8 une table ronde sur la justice et au mois de juin à Edmonton,  
9 sur la situation en matière urbaine des Autochtones, mais  
10 l'une des raisons pour le faire en matière de santé, touche  
11 exactement ce que vous nous dites.

12 On se rend compte qu'il y a un facteur  
13 d'épuisement devant l'ampleur des problèmes dans plusieurs  
14 communautés et également, une difficulté dans un certain  
15 nombre de communautés pour établir des priorités et établir  
16 des démarches qui pourront conduire, au fond, à sortir  
17 du tunnel d'une certaine façon. Nous allons, à l'occasion  
18 de cette table ronde, réunir des professionnels mais aussi  
19 des gens de terrain qui connaissent les problèmes et qui  
20 peuvent voir un peu quelles seraient les solutions dans  
21 un cadre moins politique et plus technique avec la  
22 Commission. Nous espérons que ça va nous aider, nous  
23 permettre de trouver des recommandations pour essayer de

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 franchir, en tout cas, cette étape pour sortir d'une  
2 situation, sortir la tête au-dessus de l'eau parce que  
3 c'est un peu ça dont on parle entre les lignes, et même  
4 sur les lignes.

5                                   Alors, je voudrais simplement dire que  
6 c'est un dialogue qu'on fait et si vous avez des idées  
7 additionnelles, on va sans doute vous recontacter dans  
8 le cadre de cette table ronde-là et entretemps, on vous  
9 souhaite bonne chance.

10                                   Merci.

11                                   Alors, je voudrais maintenant demander  
12 à monsieur Jean-Pierre Mattawa, de l'Association Mamo  
13 Atoskewin Atikamekw de venir nous rencontrer pour  
14 présenter le mémoire de l'Association.

15                                   Bonsoir. Vous pouvez procéder quand  
16 vous êtes prêt.

17                                   **JEAN-PAUL NEASHIT, VICE-PRÉSIDENT DE**  
18 **L'ASSOCIATION MAMO ~~Atoskewin~~ ATOSKEWIN ATIKAMEKW:** Tout  
19 d'abord, je tiens à m'excuser, monsieur Jean-Pierre  
20 Mattawa n'a pas pu venir. Il m'a délégué de le remplacer.

21 Je veux surtout que ce soit, monsieur à ma gauche, qui  
22 va faire la présentation.

23                                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Est-ce que

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 vous pouvez vous identifier pour les fins de  
2 l'enregistrement?

3 **MICHEL ARES, DIRECTEUR DE PROJETS POUR**  
4 **L'ASSOCIATION MAMO Atoskewin ATOSKEWIN ATIKAMEKW:**

5 Certainement, monsieur Dussault. Je suis Michel Arès,  
6 directeur de projets pour l'Association Mamo Atoskewin  
7 Atikamekw. À ma gauche, à l'extrémité gauche, monsieur  
8 Richard Basile, technicien de la faune à l'association,  
9 monsieur Gaston Moar, vice-président de l'association,  
10 monsieur Jean-Paul Neashit, vice-président de  
11 l'association aussi, madame Carmen Newashish (PH)  
12 secrétaire de l'association et Ghyslain, son époux,  
13 étudiant en foresterie.

14 Pour débiter, monsieur Dussault, je  
15 voudrais simplement vous résumer un peu l'Association.  
16 D'abord, je ~~m'en~~ voudrais au nom du Conseil  
17 d'administration et puis des membres de l'Association,  
18 vous remercier de nous permettre de nous exprimer dans  
19 le cadres de cette Commission.

20 L'Association Mamo Atoskewin a été créée  
21 il y a maintenant deux ans. C'est un organisme à but  
22 non-lucratif qui représente les intérêts des trappeurs  
23 et chasseurs atikamekw des trois communautés. On a un

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 membership qui est assez large parce que la ~~nation~~ **Nation**  
2 Atoskewin signifie toutes les ressources du territoire  
3 et Mamo, de partager ces ressources-là, de les partager  
4 ensemble. Donc, notre membership est très large, en fait,  
5 il regroupe tous et chacun qui ont des activités en forêt.

6 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** En  
7 pratique, ça veut dire combien à peu près? Est-ce que  
8 vous avez une cotisation? On devient membre comment,  
9 demande d'adhésion?

10 **MICHEL ARES:** Oui, là-dessus, c'est une  
11 approche qui est Atikamekw en soi. C'est-à-dire qu'à  
12 défaut de pouvoir avoir une charte autochtone pour notre  
13 corporation, le membership est en fonction de la  
14 philosophie atikamekw. C'est-à-dire que le Conseil  
15 d'administration a cru bon de ne pas, à venir jusqu'à  
16 maintenant, demander de cotisation à ses membres et  
17 d'accueillir tous les gens à ses assemblées générales.

18 Cette formule-là est le voeu du Conseil  
19 d'administration et les gens des communautés. À titre  
20 plus spécifique, le Conseil d'administration est formé  
21 de 15 personnes, cinq par communautés, et ces gens-là ont  
22 été délégués par les membres pour siéger au Conseil  
23 d'administration. Ils sont administrateurs pour une

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 période de trois ans. Il est à noter que plus de la moitié  
2 d'entre eux sont des aînés.

3 L'Association Mamo Atoskewin Atikamekw,  
4 comme j'ai mentionné tantôt, a été créée il y a deux ans.  
5 Ça faisait longtemps que les aînés, les trappeurs  
6 demandaient à ce qu'une association puisse les  
7 représenter. La mission première de l'Association est  
8 de protéger et de mettre en valeur les territoires  
9 traditionnels de chasse, de ~~pêche~~ **pêche** et de piégeage  
10 ainsi que les ressources fauniques qui s'y trouvent sur  
11 le territoire ancestral, territoire, que j'imagine les  
12 gens ont ~~put~~ **pu** vous informer. Le territoire ancestral  
13 Atikamekw où on peut retrouver plusieurs références comme  
14 l'étude Nikastinan (PH) qui démontre l'étendue du  
15 territoire et l'occupation de celui-ci.

16 L'Association, nécessairement, ayant  
17 une mission aussi large, a plusieurs mandats.  
18 Aujourd'hui, nous allons vous présenter un mémoire  
19 uniquement sur certains aspects techniques, des outils  
20 de gestion de territoire qui vont être présentés à la  
21 Commission. Nécessairement, l'Association est  
22 préoccupée aussi par d'autres dimensions, que d'autres  
23 intervenants auparavant ont mentionné et vous ont exprimé

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 leur propre mémoire à ces sujets. Alors, on peut  
2 mentionner, entre autre, la formation des jeunes, on peut  
3 parler aussi de la mise en marché des fourrures, et on  
4 peut parler aussi de la fourniture d'équipement, de l'accès  
5 au territoire et les problèmes politiques liés à ces  
6 aspects-là.

7                   Sans plus tarder, je vais donc amorcer  
8 le mémoire intitulé, "Gestion intégrée des ressources de  
9 l'utopie à la réalité". Les Atikamekw négocient  
10 actuellement avec le Gouvernement provincial et ~~les~~ **le**  
11 Gouvernement fédéral, une entente de principes sur les  
12 droits territoriaux de leur Nation, ainsi que les  
13 compensations et redevances que les gouvernements doivent  
14 assumer, suite à l'utilisation du territoire par des tiers.

15                   Ce mémoire s'inscrit dans une politique  
16 de partenariat et de développement des ressources  
17 compatibles à l'ensemble des usagers du territoire et à  
18 la capacité de support des écosystèmes de la Basse et de  
19 la Haute-Mauricie. Ce mémoire reflète les projets mis  
20 de l'avant par l'Association Mamo Atoskewin Atikamekw  
21 depuis bientôt trois ans en matière de protection et de  
22 mise en valeur de la ressource faunique.

23                   Brossons d'abord, si vous le voulez

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 bien, un bref tableau du territoire ancestral Atikamekw  
2 qui s'étend du nord au sud, du Lac Caopatina, au nord du  
3 Réservoir Gouin, jusqu'à St. Michel des Saints et d'est  
4 en ouest de La Tuque jusqu'à la Rivière Mégiscane, à la  
5 tête de la Rivière Mégiscane. Les Atikamekw occupaient  
6 ~~déjà~~ **déjà** au XVIIe siècle ce territoire d'une superficie  
7 approximative de 62 000 km<sup>2</sup>.

8 De génération en ~~génération~~  
9 **génération**, les familles Atikamekw ont vécu sur ces  
10 territoires en y pratiquant des activités de chasse, de  
11 pêche, de piégeage et de cueillette. Chaque groupe  
12 multi-familial fréquentait un territoire reconnu par les  
13 autres groupes et des rencontres pouvaient être organisées  
14 selon les besoins. À cette époque, les Atikamekw étaient  
15 les seuls, ou presque les seuls utilisateurs du territoire.

16 Avec la colonisation et  
17 l'industrialisation, le mode de vie traditionnel a  
18 cependant été bouleversé de façon importante à partir du  
19 XIXe siècle.

20 En 1945, un arrêté en Conseil par la  
21 Chambre du Conseil exécutif du Gouvernement du Québec,  
22 décrétait la création de la Réserve de Castors Abitibi-est  
23 destinée exclusivement à l'usage des Atikamekw pour leurs

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 activités de chasse et de trappe. La création de cette  
2 réserve fût nécessaire, afin de protéger et restaurer les  
3 populations de castors décimés par la surexploitation.  
4 Les Atikamekw bénéficièrent, dès lors, d'un droit exclusif  
5 de piégeage à l'intérieur de la Réserve de Castors Abitibi.

6                                 Depuis, l'exploitation forestière a  
7 bouleversé profondément les habitudes de vie des trappeurs  
8 et chasseurs ~~Atikamekw~~ **atikamekw** en récoltant d'une  
9 manière démesurée, le bois d'oeuvre, puis le bois à pâte,  
10 mettant en péril le potentiel faunique de leur territoire  
11 et détruisant le milieu de vie de nombreuses familles  
12 ~~Atikamekw~~ **atikamekw**. L'impact de l'exploitation  
13 forestière dans la Haute et la Basse-Mauricie est sans  
14 contredit, le facteur déterminant qui a contribué au  
15 retrait des Atikamekw de leur territoire ancestral.

16                                 Aujourd'hui, les Atikamekw demeurent  
17 dans des communautés appelées Réserves Indiennes. La  
18 population ~~Atikamekw~~ **atikamekw** s'élève à environ 4 000  
19 personnes, réparties dans les communautés de Wemotaci,  
20 Manawan et Opitciwan. Les Atikamekw demeurent dans ces  
21 communautés, sans pour autant avoir délaissé leur  
22 territoire et leur mode de vie.

23                                 Aussi, du temps où ils étaient libres

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 d'agir sur le territoire ancestral, les Atikamekw vivaient  
2 en harmonie avec leur environnement. Ils étaient  
3 conscients des ressources qu'ils exploitaient et ils les  
4 utilisaient de façon rationnelle, afin de préserver les  
5 ressources pour leurs générations futures; en fait, les  
6 Atikamekw pratiquaient déjà à ce moment, un développement  
7 durable du territoire.

8 L'Association Mamo Atoskewin Atikamekw  
9 a justement été ~~mis~~ **mise** sur pied, afin de poursuivre cette  
10 mission de protéger le territoire. L'objet premier de  
11 l'Association Mamo Atoskewin Atikamekw est de protéger  
12 et mettre en valeur les territoires traditionnels de chasse,  
13 de pêche et de piégeage Atikamekw, de même que les  
14 ressources fauniques qui s'y trouvent.

15 La ~~loi~~ **Loi** sur les forêts et son impact  
16 sur le territoire ancestral: Les trappeurs et chasseurs  
17 Atikamekw sont très préoccupés par l'application de la Loi  
18 sur les forêts et l'allocation de 88 contrats  
19 d'approvisionnement et d'aménagement forestiers sur le  
20 territoire de leurs aïeux. Les trappeurs et les chasseurs  
21 sont inquiets, tant par le processus d'allocation de ces  
22 C.A.A.F. que par les normes d'intervention qui en régissent  
23 les activités, d'autant plus que ces normes s'appliquent

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 uniformément sur tout le territoire ancestral ~~Atikamekw~~  
2 **atikamekw**, incluant la Réserve de Castors Abitibi.

3                   Le processus d'allocation des C.A.A.F.  
4 sur le territoire est basé exclusivement sur un  
5 approvisionnement stable en matière ligneuse de  
6 l'industrie forestière pour les 25 prochaines années.  
7 Les compagnies forestières se sont vues octroyer ces  
8 approvisionnements en autant qu'elles puissent permettre  
9 un rendement soutenu de la forêt dans l'exploitation de  
10 leur unité d'aménagement. Dans ce contexte, le maintien  
11 de la possibilité forestière a été l'élément majeur retenu  
12 par le M.E.R. dans la confection des plans d'affectation  
13 des terres publiques. Ces plans d'affectation sont  
14 approuvés par le Conseil des ministres et deviennent le  
15 canevas des M.R.C. dans la préparation de leur schéma  
16 d'aménagement. Donc, ce processus fait en sorte que la  
17 Loi sur les forêts est liée à la Loi sur le domaine des  
18 terres publiques et à la Loi sur l'aménagement et  
19 l'urbanisme. Donc, l'affectation des terres devient  
20 strictement une question gouvernementale, sans ~~tradi~~  
21 **tradition** au niveau décisionnel.

22                   Ainsi, le plan d'affectation des terres  
23 publiques pour la M.R.C. du Haut Saint-~~Maurice~~ **Mauricie**,

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 assujetti le territoire de la M.R.C. à plus de 90 pour  
2 cent en zone forestière de production.

3 Une zone forestière de production se  
4 ~~définie~~ **défini**t ainsi: unité territorial axé sur la  
5 production de matière ligneuse, mais tenant compte des  
6 autres ressources naturelles et dont les composantes  
7 biophysiques sont maintenues par la pratique de la  
8 foresterie.

9 Devant une telle affectation de leur  
10 territoire ancestral et connaissant par expérience les  
11 résultats de l'exploitation forestière des 30 dernières  
12 années, les trappeurs et chasseurs ~~Atikamekw~~ **atikamekw**  
13 sont inquiets et ceptiques, quant à la possibilité de  
14 poursuivre leur mode de vie dans un tel contexte. En fait,  
15 la pratique de leurs activités est menacée par cette  
16 décision unilatérale, d'affecter le territoire aux besoins  
17 de l'industrie forestière, sans tenir compte de leurs  
18 besoins et surtout de leurs droits d'exploiter et de gérer  
19 la ressource faunique à l'intérieur de la Réserve de  
20 Castors. Leurs sites d'activités ainsi que leur droit  
21 exclusif de piègeage n'étant pas inscrits et définis au  
22 plan d'affectation des terres publiques, ceux-ci  
23 deviennent dès lors ~~allatoires~~ **aléatoires** et soumis au

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 bon vouloir des compagnies forestières, quant à leurs  
2 respects et leurs protections.

3                                   Aucune norme d'intervention dans le  
4 Règlement sur les normes d'intervention en forêt publique  
5 ne concerne ou ne protège l'usage aborigène de la forêt,  
6 qu'il s'agisse d'Atikamekw, de Montagnais, ou bien  
7 d'Algonquin, aucune de leurs activités en forêt ne sont  
8 protégées, si ce n'est la protection d'un camp de trappe,  
9 s'il est construit selon les normes stipulées par la Loi  
10 sur les forêts.

11                                   Afin de pallier au trou béant de cette  
12 Loi en matière de droits autochtones, et afin d'assurer  
13 la poursuite des activités des trappeurs et chasseurs  
14 Atikamekw, l'Association Mamo Atoskewin Atikamekw entend  
15 proposer aux entreprises forestières oeuvrant à  
16 l'intérieur de la Réserve de Castors Abitibi-est division  
17 Manawan, Wemotaci et Opitciwan, un système de cogestion  
18 de l'ensemble des ressources forestières régionales. À  
19 cette fin, elle a fait préparer un plan de gestion intégrée  
20 des ressources lors d'une première phase, lequel contient  
21 les principes généraux et les concepts d'aménagement  
22 préconisés pour le développement durable du territoire,  
23 rapport que vous avez en annexe.

StenoTran

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1                   Je dois ralentir, je suis, moi aussi,  
2 je suis excité. Je dois ralentir pour permettre une  
3 traduction dans nos discussions.

4                   Ainsi donc, l'A.M.A.A. procède  
5 maintenant à l'examen de la faisabilité technique et  
6 financière de ces plans de gestion, ainsi qu'à l'analyse  
7 des retombées économiques pour chacun des partenaires.  
8 Cette seconde phase comporte une concertation avec les  
9 partenaires forestiers dans la recherche d'information;  
10 elle débouche sur la négociation d'accords pour la mise  
11 en oeuvre des plans révisés.

12                  Cette approche intégrée vise à atténuer  
13 l'impact de l'exploitation forestière sur les activités  
14 des trappeurs et chasseurs Atikamekw. Les concepts  
15 d'aménagement et les normes d'interventions proposés par  
16 l'A.M.A.A. s'appuient sur les recommandations de ses  
17 membres et les commentaires émis par les différents  
18 intervenants, lors des audiences publiques sur la  
19 stratégie de protection des forêts. Par ailleurs, les  
20 plans de gestion intégrée ~~réalisée~~ **réalisés** à partir de  
21 ces concepts et normes d'interventions s'appuient sur une  
22 identification préalable par les trappeurs et chasseurs  
23 Atikamekw des différents sites de milieux de vie à être

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 protégés, ainsi que des différents habitats fauniques à  
2 être protégés et/ou aménagés par l'exploitant forestier.

3 Ce travail d'identification est la base  
4 même du principe de gestion intégrée préconisée par  
5 l'A.M.A.A. Les valeurs fondamentales des trappeurs et  
6 chasseurs Atikamekw quant à la protection et l'utilisation  
7 du territoire émergent de cette identification  
8 géo-référencée.

9 Ce travail d'identification intitulé  
10 "Identification et protection de l'usage Atikamekw de la  
11 forêt" est la pierre angulaire du partenariat entre les  
12 Atikamekw et les différents utilisateurs du territoire.

13 Ce travail est réalisé actuellement par l'Association  
14 Mamo Atoskewin Atikamekw dans le cadre d'une étude  
15 environnementale, commandée par la vice-présidence  
16 environnement Hydro-Québec, direction, recherches et  
17 encadrement.

18 Cette étude vise à cumuler l'information  
19 fournie par les trappeurs et chasseurs Atikamekw à l'aide  
20 d'un système d'information à référence spatiale. Si on  
21 prend les termes anglais, c'est un système d'information  
22 géographique, G.I.S. L'information ainsi géo-référencée  
23 est par la suite analysée, puis catégorisée en terme de

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 potentialité pour les habitats fauniques et d'occupation  
2 pour le milieu humain. Cette étude comporte trois phases  
3 de réalisation: la phase I, test sur une zone pilote;  
4 la phase II, application du système d'analyse sur tout  
5 le territoire ancestral, et la phase III, rapport synthèse.

6 La Phase I couvre toutes les étapes du  
7 projet initial et vise à mettre en place les mécanismes  
8 de cueillette, de validation et de systématisation des  
9 données dans un système d'information à référence  
10 spatiale.

11 La première étape de la phase I consiste  
12 à préparer deux documents de référence permettant de  
13 valider et/ou justifier les informations contenues sur  
14 les cartes d'inventaires.

15 Le document de référence concernant le  
16 milieu ~~human~~ **humain** atikamekw a permis de dresser la liste  
17 des éléments du milieu humain, de décrire la nature de  
18 chacun de ces éléments, ainsi que de démontrer comment  
19 ces différents éléments constituent des aménagements  
20 utiles et nécessaires pour vivre sur le territoire et y  
21 exploiter les ressources fauniques. De plus, ce document  
22 permettra d'évaluer la qualité des données dont on dispose,  
23 de définir les opérations permettant de préciser ou de

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 compléter certaines de ces données, ainsi que de planifier  
2 l'intégration des éléments du milieu humain atikamekw dans  
3 un système d'information à référence spatiale.

4 Le document de référence concernant les  
5 habitats fauniques a défini les protocoles scientifiques  
6 permettant l'analyse de ces habitats, ceci d'en établir  
7 leurs potentiels et leurs localisations. Ces protocoles  
8 ont donc spécifié la liste des caractéristiques  
9 biophysiques reconnues par la communauté scientifique et  
10 citées par la littérature scientifique.

11 La deuxième étape de la phase I a  
12 consisté à intégrer dans le système toutes les données  
13 recueillies par les protocoles scientifiques pour les fins  
14 de validation et de localisation. Ces données sont par  
15 la suite traitées par le système afin d'établir le niveau  
16 de potentialité des habitats fauniques identifiés. Les  
17 éléments du milieu ~~human~~ **humain** sont tout simplement  
18 actualisés et répertoriés par le système.

19 La troisième étape a consisté à ~~rédiger~~  
20 **rédiger** un rapport synthèse sur la première phase de  
21 l'étude environnementale, permettant d'évaluer la  
22 performance du système d'information à référence spatiale  
23 sous trois aspects. Premièrement, en fonction des

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 objectifs de validation et d'évaluation établis par les  
2 documents de référence. Deuxièmement, par rapport aux  
3 mécanismes de cueillette et de systématisation des données  
4 établis **établies** dans l'organisation du projet et  
5 troisièmement par les résultats tangibles obtenus, suite  
6 à cette première phase en matière de transfert  
7 technologique et d'acquisition de compétence. Ces  
8 évaluations s'accompagnent d'un ensemble de  
9 recommandations et de mesures à être appliquées lors de  
10 la phase II. Vous avez en vos mains le rapport en question,  
11 le rapport synthèse.

12 Les résultats obtenus suite aux travaux  
13 réalisés lors de la phase I sont nombreux. Nous croyons  
14 que les résultats doivent être évalués en tenant compte  
15 du fait qu'il s'agit d'un projet innovateur puisqu'il tend  
16 à réunir et utiliser deux types de connaissances afin de  
17 statuer sur la qualité et la potentialité d'habitats  
18 fauniques. Cette vision d'une gestion qualitative des  
19 habitats fauniques est encore au stade de  
20 l'expérimentation, ici au Québec. Les efforts concertés  
21 par les trappeurs ainsi que par les biologistes afin de  
22 valider l'information sur les habitats fauniques doivent  
23 être perçus comme le début d'une ère nouvelle en matière

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 de gestion de la faune.

2 L'implication des usagers dans la  
3 localisation et le suivi d'habitats fauniques ne peut  
4 qu'alléger la charge des scientifiques et du gouvernement  
5 dans sa quête d'information. Les résultats que nous  
6 obtenons de cette première phase sont issus de la  
7 connaissance des trappeurs de leur territoire. Cette  
8 dimension doit être considérée comme une reconnaissance  
9 du rôle de ces personnes et de leur importance afin  
10 d'assurer une saine gestion de la faune en Haute-Mauricie  
11 et en Basse-Mauricie.

12 L'autre aspect des résultats à souligner  
13 concerne la conception et la gestion d'un système  
14 d'information à référence spatiale utilisé à des fins  
15 biologiques, administratives et environnementales. Cet  
16 aspect est aussi innovateur, puisqu'il permet la  
17 possibilité d'établir pour la première fois en  
18 Haute-Mauricie et en Basse-Mauricie et par surcroit, par  
19 des Autochtones, une banque d'informations illimitées  
20 permettant de développer une nouvelle forme de  
21 concertation, en matière d'échange et de partage  
22 d'informations dans un but avoué d'aménagement et de  
23 protection des habitats fauniques entre tous les

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 utilisateurs d'un territoire donné.

2 L'Association Mamo Atoskewin Atikamekw,  
3 au nom des trappeurs et chasseurs Atikamekw a développé  
4 une approche de concertation basée sur le respect des  
5 valeurs et le développement durable du territoire  
6 ancestral.

7 L'utilisation de techniques modernes  
8 transcendent les techniques traditionnelles de gestion.

9 Les projets réalisés par l'Association en matière  
10 d'aménagement sont de bonne foi et visent l'intégration  
11 des valeurs Atikamekw au sein de la collectivité québécoise  
12 et canadienne.

13 La situation est de plus en plus  
14 critique, les ressources du territoire s'amenuisent de  
15 jour en jour, les trappeurs et chasseurs Atikamekw sont  
16 les témoins du déclin croissant des ressources fauniques  
17 sur leur territoire. L'AMAA est préoccupée pour la survie  
18 des activités de piégeage, de ~~easse~~ **chasse** et de pêche  
19 de ses membres. Malgré les efforts de concertation de  
20 l'Association Mamo Atoskewin Atikamekw, bien peu n'est  
21 fait actuellement par le Gouvernement provincial afin  
22 d'encourager et appuyer nos initiatives en matière de  
23 gestion intégrée des ressources. Il faut comprendre que

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 le Gouvernement provincial a les droits au niveau de la  
2 gestion des terres publiques. C'est lui qui est  
3 responsable des terres publiques. En matière de  
4 foresterie, c'est le ministère des Forêts, entre autre.  
5 Vous avez le ministère de Loisir, chasse et pêche aussi.

6 L'Association est préoccupée par le  
7 déclin croissant du potentiel faunique et par la faible  
8 réglementation du ministère des Forêts et du ~~Ministère~~  
9 **ministère** du Loisir de la chasse et de la pêche, pour en  
10 assurer la pérennité.

11 L'Association veut participer  
12 pleinement à la gestion de la faune sur le territoire  
13 ancestral et en particulier à l'intérieur de la Réserve  
14 de Castors Abitibi en utilisant des outils modernes de  
15 gestion dans un esprit de partenariat, c'est-à-dire de  
16 partenaire de plein droit.

17 L'Association veut aussi être  
18 partenaire dans le développement et la mise en valeur du  
19 territoire. Consciente des retombées économiques  
20 importantes de la sylviculture et de l'aménagement  
21 faunique pour les communautés Atikamekw, mais aussi  
22 consciente de la nécessité de préserver pour les  
23 générations à venir, le potentiel actuel de nos ressources

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 fauniques, récréatives et forestières.

2 J'aimerais citer une phrase du Chef  
3 Seattle pour terminer.

4 "Nous aimons cette terre comme le nouveau-né qui aime le  
5 battement du coeur de sa mère.  
6 Prenez-en soin comme nous en avons  
7 pris soin. Gardez en mémoire le  
8 souvenir de la terre. Aimez-la et  
9 préservez-la pour tous les  
10 enfants."

11  
12 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous  
13 remercie de cette présentation claire, d'autant plus  
14 claire pour nous qu'on a eu l'occasion de se frotter en  
15 quelque sorte à ce dossier-là avec le Conseil de bande  
16 du Lac Barrière dans un contexte, évidemment différent,  
17 mais au fond, la même préoccupation ~~et~~ **est** là, d'essayer  
18 de concilier l'usage de la forêt à la fois, sur le plan  
19 de la production forestière et également de tenir compte  
20 de l'usage faunique et d'autres usages.

21 Évidemment, on en a parlé dans le cadre  
22 d'une entente trilatérale qui a été signée par quatre  
23 ministres du gouvernement québécois et le ministre

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 responsable au niveau fédéral et également la bande et  
2 les difficultés d'interprétation qui en découlent. Si  
3 je comprends bien, d'une certaine façon, cette entente-là  
4 prévoyait le genre d'études que vous êtes à faire ici sur  
5 la qualité du potentiel faunique, sur les zones sensibles  
6 qui devraient être prises en compte lors de l'exploitation  
7 de la forêt. Dans ce sens-là, évidemment, ça nous permet  
8 peut-être plus rapidement ce soir de comprendre l'ampleur  
9 de votre projet. Nous l'avons effleuré rapidement cette  
10 après-midi avec un autre intervenant. Si je comprends  
11 bien, votre démarche est d'essayer de négocier directement  
12 avec les entreprises forestières sur le territoire, un  
13 partenariat, ou enfin une situation où vos préoccupations  
14 pourraient être prises en compte dans la gestion des  
15 forêts.

16 J'aurais une question. Vous mentionnez  
17 justement que vous entendez proposer aux entreprises  
18 forestières reprendre l'intérieur de la Réserve de Castors  
19 Abitibi-est de Manawan, etc., un système de cogestion.  
20 Il y a combien d'entreprises forestières dans la Réserve?

21 **MICHEL ARES:** À l'intérieur de la  
22 Réserve de Castors Abitibi, on peut parler d'environ d'une  
23 quarantaine de contrats d'approvisionnement et

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 d'aménagement forestiers. Plusieurs de ces contrats-là  
2 se retrouvent à différents endroits. Par contre, vous  
3 pouvez avoir la même compagnie qui peut avoir plusieurs  
4 contrats.

5 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Ça peut  
6 représenter combien de compagnies?

7 **MICHEL ARES:** On peut parler d'environ  
8 12 à 15 compagnies.

9 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Est-ce que  
10 vous avez commencé cette démarche de la discussion avec  
11 ces compagnies?

12 **MICHEL ARES:** Les discussions qu'on a  
13 eues jusqu'à maintenant ont été d'ordre, si vous voulez,  
14 d'introduction, comment je pourrais dire, c'est un niveau  
15 qui n'est pas technique. Ce n'est pas un niveau -- les  
16 approches qu'on a faites visaient à connaître l'intérêt  
17 au niveau corporatif de ces compagnies-là.

18 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Et à ce  
19 moment-ci, est-ce qu'il y a une réponse en principe  
20 positive?

21 **MICHEL ARES:** Bien, c'est que dans le  
22 processus, dans la phase II, on a à établir la faisabilité  
23 technique et financière de nos plans. Et à cet effet,

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 nécessairement, les compagnies forestières sont  
2 réticentes à l'effet d'avoir des intervenants de  
3 l'extérieur, venir critiquer ou commenter, leur plan de  
4 gestion. Les compagnies seraient beaucoup plus enclins  
5 à collaborer et à participer avec l'Association dans un  
6 cadre de partenariat. Et dans ce sens-là, oui, les  
7 compagnies nous ont informés de leurs intérêts, dans ce  
8 sens-là, à l'effet que l'Association puisse être un  
9 partenaire pour discuter de ces questions-là.

10 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Partenaire  
11 dans une éventuelle gestion? Qu'est-ce que vous entendez  
12 par partenariat, parce que pour discuter...

13 **MICHEL ARES:** Bon, le partenariat,  
14 c'est justement. C'est ça que nous autres aussi, on se  
15 pose comme question. On est à travailler là-dessus pour  
16 évaluer exactement est-ce que c'est là qu'on veule que  
17 tu sois ou c'est l'approche de partenaire de plein droit.  
18 Nous, dans les contacts qu'on a pu avoir, ceux-ci nous  
19 ont exprimé une notion de membre du club. Donc, d'être  
20 partenaire de plein droit, c'est-à-dire, d'avoir un droit  
21 de veto sur les plans d'aménagement, d'avoir un droit de  
22 veto sur les plans. Nécessairement, quand on est  
23 partenaire, on gagne et on donne, quand on est partenaire,

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 au niveau des affaires. Ces dimensions-là, pour nous,  
2 doivent être jugées puis évaluées attentivement. C'est  
3 ce qu'on fait actuellement. On a un contact régulier qui  
4 est maintenu avec les compagnies forestières en question.

5 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Maintenant  
6 si je comprends bien, c'est par l'Hydro Québec dans le  
7 cadre d'une étude environnementale que vous avez pu amorcer  
8 ce travail-là et financer ce travail-là?

9 **MICHEL ARES:** Effectivement, comme on  
10 l'a mentionné dans le mémoire, la pierre angulaire c'est  
11 l'identification, le projet d'identification. Ce  
12 projet-là, c'est la base sur laquelle on s'appuie pour  
13 commenter, pour faire en sorte et développer notre plan  
14 de gestion, de cibler les endroits, les zones sensibles,  
15 de signifier aux compagnies qu'à tels endroits, c'est  
16 préférable d'avoir tel type d'aménagement, conscients que  
17 certaines portions du territoire, actuellement, sont  
18 rendues à un seuil, si on prend l'original, où on parle  
19 de ,6 orignaux par 10 km carrés, monsieur. Six orignaux,  
20 puis c'est en chute libre. Les gens au ministère Loisir,  
21 chasse et pêche actuellement, se ~~pose~~ **posent** de sérieuses  
22 questions.

23 Le processus de revision des normes, ça

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 ne sera pas avant 1994 que les nouvelles normes vont entrer  
2 en vigueur. Donc, on a encore deux ans à voir  
3 systématiquement le processus d'exploitation qui sévit  
4 actuellement. La Loi sur les forêts, c'est un premier  
5 pas, mais ce n'est pas un pas complet. Il est important  
6 de mentionner qu'il y a un projet de gestion intégrée des  
7 ressources, mais un projet de développement de la gestion  
8 intégrée des ressources, par année, par trois ministères.

9 Ils ont deux zones témoins dans ce projet-là. Une est  
10 dans la Réserve faunique des Laurentides et l'autre est  
11 dans le Parc de la Mastigouche, et aux deux endroits, vous  
12 n'avez aucun usage autochtone.

13 Alors, on parle de gestion intégrée des  
14 ressources, mais est-ce qu'on va vraiment au fond des  
15 choses? Est-ce qu'on parle vraiment de gestion intégrée?

16 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**

17 Essentiellement, ce que vous essayez de faire parce que  
18 la situation est, telle que je la comprends, la suivante:

19 d'un côté, la Loi sur les terres et forêts refaite en  
20 '87 ne prévoyait pas une gestion intégrée des ressources  
21 et donc, des usages multiples. Les contrats  
22 d'approvisionnement ont été signés. Maintenant, vous  
23 intervenez pour dire, on est là et on a des usages de la

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 forêt et on pense que c'est conciliable l'usage qu'on fait  
2 de la forêt avec l'objectif des contrats  
3 d'approvisionnement, sauf qu'il faut le faire en tenant  
4 compte des réalités, bien connaître les réalités.

5                   Essentiellement, si je comprends bien  
6 ce que vous essayez de faire, contrairement à la situation  
7 qu'on connaît au Lac Barrière, où il y a eu effectivement  
8 une entente de signée, mais après ça, un problème  
9 d'interprétation, le gouvernement semble dire ma loi  
10 s'applique et a précedence sur le plan, sur l'entente  
11 trilatérale qui a été signée, ~~vous~~. **Vous** semblez prendre  
12 la voie ~~de déveissir~~ **d'investir** avec les compagnies  
13 forestières qui ont les contrats d'approvisionnement pour  
14 essayer, dans le cadre d'un partenariat, de vous entendre  
15 pour qu'on tienne compte de vos ~~préoccupation~~  
16 **préoccupations**, c'est ça?

17                   **MICHEL ARES:** Effectivement, les  
18 principes de développement durable ~~s'appuie~~ **s'appuient**  
19 d'abord et avant tout sur le respect entre les usagers  
20 de leurs valeurs communes. Et puis ça, c'est pas nous  
21 autres qui l'a inventé, ça. C'est des principes qui sont  
22 clairement -- et ça s'applique non seulement au Canada,  
23 monsieur Dussault, comme vous le savez, ça s'applique

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 partout à travers le monde. Alors, c'est sur la base de  
2 ça nous autres qu'on s'adresse aux compagnies forestières,  
3 sachant très bien que si on va via les niveaux  
4 gouvernementaux, on fait face à une bureaucratie puis à  
5 des technicalités. On n'avance nulle part. Pourtant,  
6 on est conscient, les trappeurs sont conscients de la  
7 déplétion systématique du potentiel faunique du  
8 territoire. Ça diminue constamment.

9 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Votre  
10 présentation est claire, le résultat et la solution, mais  
11 je pense qu'on voit très bien de quoi il s'agit. Hier,  
12 on nous a suggéré à la Commission de regarder le contexte  
13 de l'entente trilatérale comme un projet pilote, comme  
14 un modèle qui pourrait être développé à l'échelle  
15 canadienne, parce que le problème, au fond, n'est pas  
16 propre au Québec, ici en Abitibi, ou dans la région où  
17 on était hier. Il est certain que le principe à la base  
18 est le même. Je pense que ça vient enrichir un peu, et  
19 compléter dans un contexte qui est le vôtre, ici, ce qu'on  
20 a entendu hier et nous allons certainement en prendre  
21 connaissance et essayer d'en faire à la fois notre profit  
22 qui est le profit de tout le monde, d'une certaine façon.

23 Alors, je ne pense pas qu'on

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 puisse, et compte tenu de l'heure, aller plus loin que  
2 ça dans la présentation. Je pense que vous avez fait une  
3 présentation assez claire d'où vous en êtes. Vous êtes  
4 à la phase II de votre projet à ce moment-ci. Il ne reste  
5 qu'à vous remercier de votre présentation qui est claire  
6 et qui est intéressante également, particulièrement  
7 intéressante parce que c'est vous autres, les gens  
8 concernés, qui l'avez pris en main.

9 Je ne sais pas si ma collègue, madame  
10 Robinson, veut compléter ou ajouter.

11 On vous remercie de cette présentation  
12 et on espère qu'on pourra être utile. Merci. Et au fond,  
13 c'est l'utilité pour tout le monde au Québec. Ce n'est  
14 pas uniquement les Autochtones. La préoccupation rejoint  
15 le grand public très large.

16 **MICHEL ARES:** On vous remercie de votre  
17 attention et on souhaite que justement les travaux qu'on  
18 ~~mènent~~ **mène** puissent justement bénéficier à la  
19 collectivité.

20 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors, je  
21 voudrais demander aux représentantes du Conseil général  
22 des femmes Atikamekw de bien vouloir venir nous rencontrer.

23

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 Bonsoir.

2 **JEANNETTE BOIVIN, DIRECTRICE DU CONSEIL**

3 **GÉNÉRAL DES FEMMES ATIKAMEKW:** Je me présente. Je  
4 m'appelle Jeannette Boivin. Je suis directrice du Conseil  
5 général des femmes Atikamekw. C'est une affiliation de  
6 l'Association des femmes du Québec, les femmes autochtones  
7 du Québec. Il y a avec moi le Conseil des femmes de Manawan  
8 qui ont aussi un mémoire à présenter. Je vais débiter.

9 Madame et messieurs, je suis honorée de  
10 me présenter devant vous pour faire mon allocution.

11 J'aimerais souligner que les propos que vous entendrez  
12 proviennent de divers sources, dont la préoccupation des  
13 femmes lors de notre assemblée annuelle du Conseil général  
14 des femmes Atikamekw tenue à Manawan cet automne. Les  
15 préoccupations soulevées par les divers organismes,  
16 comités et conseils dont je fais partie en tant que membre  
17 de la communauté de la Nation Atikamekw et en tant  
18 qu'intervenant socio-économique.

19 Je crois à la démocratie dans le respect  
20 de nos traditions, mais je préconise que l'atteint des  
21 objectifs, que la société atikamekw s'est fixés, dont  
22 l'autonomie gouvernementale, ne peuvent être atteints que  
23 par la participation de tous au processus de définition

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 de notre société. L'orientation de la Nation Atikamekw  
2 a été définie par l'élaboration des états généraux via  
3 les consultations. Cette définition et ces démarches ont  
4 été bénéfiques pour nous tous. Nous protégeons de  
5 secousse et des changements politiques.

6 C'est pourquoi la précision de notre  
7 société à l'heure où on s'engage de façon intensive dans  
8 un processus de négociations qui doit être terminé dans  
9 les délais prescrits par les instances gouvernementales  
10 doit comporter elle aussi des consultations à l'avance.

11 C'est cette démarche qui a fait notre force et qui a  
12 garantie l'adhésion des membres de nos communautés  
13 respectives. Nos leaders doivent faire face à de grands  
14 défis, celui de définir la structure qui permettra en notre  
15 gouvernement atikamekw tel que préconisé dans nos états  
16 généraux, de garantir à ses membres un traitement équitable  
17 et le respect de leur intégrité.

18 La décentralisation des pouvoirs  
19 décisionnels en situation d'autonomie gouvernementale est  
20 souhaitable. En l'occurrence, cette décentralisation  
21 favorisera une plus grande participation des membres aux  
22 affaires communautaires et nationales, qu'ils tiennent  
23 à coeur, comme l'éducation, le développement

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 socio-économique pour ne nommer que ceux-là.

2 L'élargissement des responsabilités de  
3 nos élus qui auront le rôle difficile de gouvernement et  
4 celui de conduire la destinée de notre Nation ne permet  
5 pas l'option d'un pouvoir centralisé car on perdra en  
6 efficacité ce qui aura été maintenu en quantité. Le danger  
7 nous guette de reproduire le même système partenaliste  
8 que l'on a souvent critiqué. De plus, la création  
9 d'organismes ou de conseils sans ~~réelle d'évolution~~  
10 **réelles évolution** et définition de pouvoirs serait de  
11 commettre l'erreur de déléguer des responsabilités sans  
12 consentir à ces organismes, une autorité nécessaire pour  
13 rencontrer leur mandat.

14 Mais ce qui semble primordial de mettre  
15 en place, c'est un mécanisme d'appel lorsqu'une personne  
16 se croit laissée dans ses droits, genre comité paritaire  
17 ou ombudsman du système, rôle qui assumerait une pleine  
18 reconnaissance de son autorité sans interférence, ce en  
19 conformité les lois et les droits existants.

20 La dernière année a été difficile pour  
21 notre Nation qui a connu un taux de suicide élevé et des  
22 situations de violence difficilement supportable. Il  
23 importe que ces problèmes aient une résolution qui provient

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 du milieu. L'identification des déficiences du système  
2 actuel ~~sont~~ **est**, en général, la même: perte d'identité  
3 culturelle, perte de dignité individuelle pour raisons  
4 économiques et sociales, sous-scolarisation,  
5 non-reconnaissance du corps policier actuel, formation  
6 inadéquate ou incomplète, donc incapacité de faire des  
7 interventions valable.

8                                   La formation et l'éducation est garante  
9 du système de l'autonomie gouvernementale.  
10 Malheureusement, le chemin de la réussite programme DEIC,  
11 dans la stratégie de développement économique des  
12 Autochtones, s'avère un cadre limitatif tant au niveau  
13 financier qu'institutionnel. L'aide financière pour  
14 l'éducation l'est autant. Dans le contexte actuel, la  
15 mise en oeuvre de l'autonomie gouvernementale et de  
16 l'autonomie économique des nations autochtones s'avèrera  
17 difficile si l'on n'injecte pas des fonds additionnels.

18

19                                   Le passage de l'état paternaliste à  
20 l'autonomie gouvernementale n'est pas une décharge totale  
21 des responsabilités des gouvernements, mais une action  
22 concertée pour garantir la reprise en main de notre  
23 destinée en tant que peuple. Cette autonomie est

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 indusociable de l'assise territoriale indispensable à tout  
2 gouvernement autonome. Bien sûr, nous croyons au  
3 partenariat, à la cojuridiction et cogestion, et de  
4 certains territoires, mais il ne demeure que nous voulons  
5 la reprise intégrale d'une certaine partie des territoires  
6 en question nécessaire à la concrétisation de notre  
7 autonomie.

8 Quant au genre de relations que l'on doit  
9 privilégier avec le gouvernement fédéral et provincial,  
10 c'est celui d'une entité gouvernementale à un autre. La  
11 reconnaissance d'un gouvernement atikamekw oblige des  
12 relations d'égal à égal.

13 Madame, messieurs, je vous remercie de  
14 m'avoir écoutée.

15 Je vais passer le micro aux autres.

16 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

17 Alors, si je comprends, vous avez un second mémoire?

18 **JEANNETTE BOIVIN:** Oui, un second  
19 mémoire.

20 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Toujours  
21 par...

22 **JEANNETTE BOIVIN:** Non, ça, c'est le  
23 Conseil des femmes de Manawan.

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Très bien,  
2 allez-y.

3                   **THÉRESE OTTAWA, MEMBRE DU CONSEIL DES**  
4 **FEMMES DE MANAWAN:** Bonjour, je suis Thérèse Ottawa. Je  
5 suis membre du Conseil des femmes de Manawan.

6                   Madame et messieurs les commissaires,  
7 tout d'abord, permettez-nous de vous remercier d'être  
8 venus à Manawan entendre les propos qui sont au coeur des  
9 préoccupations de notre communauté.

10                   Nous réalisons que la journée a été  
11 longue et que plusieurs groupes vous ont déjà fait part  
12 de leurs commentaires. Toutefois, si vous avez accepté  
13 de nous entendre, c'est que vous réalisez l'importance  
14 du point de vue des femmes dans votre recherche sur les  
15 peuples autochtones.

16                   En tant que Conseil des femmes de  
17 Manawan, nos préoccupations sont multiples, mais  
18 aujourd'hui, nous vous présenterons celles qui nous  
19 paraissent les plus urgentes à adresser. Il s'agit de  
20 tous les problèmes liés à la violence, aux abus sexuels  
21 et aux abus de drogue et d'alcool. Comme vous le savez,  
22 nous, les femmes et nos enfants, en sont toujours les  
23 premières victimes. C'est pourquoi nous avons choisi de

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 vous entretenir de ces problèmes et des démarches qui,  
2 selon nous, devraient être entreprises pour y remédier.

3                   La violence, comme toutes les  
4 communautés autochtones connaît aussi ce fléau. Beaucoup  
5 de femmes sont victimes de violence de la part de leur  
6 conjoint, des violences de toutes sortes: physique,  
7 verbale, économique, psychologique, sexuelle. Des femmes  
8 vivent dans la peur avec leurs enfants. Si elles portent  
9 plainte, c'est les représailles qui s'ensuivent et c'est  
10 toujours la même triste routine.

11                   Du côté de la justice, les  
12 solutions ne sont pas là, une petite reprimande et pas  
13 vraiment d'aide à l'agresseur.

14                   Les recommandations: on considère  
15 qu'il devrait y avoir des sentences plus sévères. Il  
16 faudrait encourager les communautés à monter des  
17 programmes d'aide aux agresseurs et aux victimes.

18                   Les victimes: dans un cas de violence  
19 conjugale, pour que Santé nationale défraie les coûts du  
20 transport, il y a des critères. Il faut que la victime  
21 ait des blessures physiques. C'est absolument insensé  
22 de ~~tel critère~~ **tels critères** quand on sait que la victime  
23 en a déjà ~~subi~~ **subies** beaucoup. Trop souvent, les services

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 sociaux nous répondent qu'ils n'ont pas d'argent pour  
2 évacuer les victimes.

3 Les recommandations pour les victimes:  
4 les ministères impliqués, Santé nationale et Services  
5 sociaux conjointement devraient donner des budgets aux  
6 communautés pour évacuer les victimes; mettre en ~~lae~~  
7 **place** un comité d'urgence, composé d'intervenants locaux:  
8 travailleur social, représentant de la santé  
9 communautaire et représentant Conseil des femmes. Et  
10 c'est ce comité-là qui pourrait décider des critères  
11 adaptés à la réalité de la communauté.

12 Quand il y a violence économique aussi,  
13 là encore, il y a des critères pour accorder que la part  
14 du mari soit à part de celle des enfants et de la mère  
15 concernant les prestations d'aide sociale.

16 Il y a des femmes qui ont à peine de quoi  
17 s'habiller de même que leurs enfants car le conjoint  
18 contrôle tout. Les femmes sont aux prises avec des  
19 problèmes multiples, le sentiment d'impuissance, de  
20 défaitisme et de dépression. Il y a l'alcoolisme  
21 généralisé, les hommes les femmes et les adolescents (es).

22 Dans les cas de violence conjugale,  
23 c'est toujours la victime qui est sortie de chez elle,

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 pour aller soit dans une maison d'hébergement ou pour se  
2 réfugier chez des parents où souvent il y a déjà plusieurs  
3 personnes qui y vivent.

4                   Recommandations: Faire une expérience  
5 au lieu de sortir la victime, faire sortir l'agresseur.

6 On ne peut pas passer notre temps à sortir la victime  
7 et ne pas se pencher sur l'agresseur. Sans traitement,  
8 il n'y a rien qui change.

9                   Les gens ressentent le besoin d'en  
10 parler et ils ont besoin de support de la part des  
11 ressources locales et des dirigeants de la communauté.  
12 Vous ne pouvez pas ne pas nous écouter, ne pas nous  
13 supporter. Les gens décident de parler et c'est le bon  
14 temps pour nous aider parce que s'ils ne se sentent pas  
15 supportés, ça risque de retourner en arrière. Ils vont  
16 se renfermer et on ne sera pas plus avancé.

17                   On mène une bataille pour dénoncer ce  
18 qu'on vit et pour cela, on a besoin de soutien professionnel  
19 et on demande au gouvernement et à nos dirigeants de nous  
20 donner les moyens pour régler nos problèmes.

21                   Il faut regarder autour. Si on ne fait  
22 rien, ça va exploser partout. Comme au Grand Lac Victoria,  
23 ça fait comme une explosion, ça a été une vraie crise.

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1                    Quand les femmes s'organisent, se  
2 regroupent pour discuter de leurs préoccupations, il y  
3 a des représailles de la part du conjoint dans bien des  
4 cas.

5                    Recommandations: Continuer à faire de  
6 la sensibilisation, mettre sur pied un groupe de discussion  
7 pour les hommes; que le gouvernement reconnaisse les  
8 comités des femmes mis en place dans les communautés; que  
9 le gouvernement donne davantage du financement aux groupes  
10 de femmes; l'aide de ressource compétente et que les  
11 autorités politiques soient sensibilisés à ça.

12                    **DÉLIMA NIQUAY, CONSEIL DES FEMMES DE**  
13 **MANAWAN:** Mon nom est Délima Niquay, je fais partie du  
14 Conseil des femmes. Je vais continuer sur les abus  
15 sexuels.

16                    Beaucoup de cas et des gens qui ont ~~vécu~~  
17 **vécu** cela en étant jeunes le reproduisent. C'est un sujet  
18 qui est encore tabou. On trouve que c'est le temps de  
19 briser le cercle.

20                    Les victimes sont marquées pour la vie  
21 et cela affecte leur développement personnel. Les femmes  
22 vivent dans l'inquiétude, dans la peur car elles craignent  
23 pour leurs enfants. C'est une grosse préoccupation pour

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 nous, les mères de famille. Et c'est un dossier où on  
2 n'est pas certain que ce soit une priorité pour les  
3 autorités politiques locales.

4                   Le financement: concernant les  
5 programmes de financement, on reçoit toujours  
6 l'information à la dernière minute et on n'a pas  
7 suffisamment de temps pour préparer quelque chose. Ici,  
8 je vais citer une exemple. Conférence en violence  
9 familiale en février '92. En tout et partout, un mois  
10 mais au bout de trois semaines, il fallait que la conférence  
11 ait lieu et la dernière semaine était pour faire le rapport-  
12 ~~Des~~, **des** recherches pour des conférenciers,~~ils~~. **Ils** nous  
13 répondaient tous qu'ils avaient déjà des engagements.

14                   Recommandations: aviser les bandes ou  
15 les organismes dans un délai raisonnable; avoir davantage  
16 de concertation entre les ministères concernant  
17 l'attribution des budgets, exemple, évacuation des  
18 victimes; encourager l'approche d'équipe dans les  
19 communautés quand ils donnent du financement.

20                   L'abus d'alcool et des drogues:  
21 l'alcool a servi à atténuer des malaises. Beaucoup de  
22 gens en mal être se sont servi d'alcool pour soulager une  
23 douleur sociale causée par un ensemble de facteurs venus

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 d'une société dominante. Et maintenant, pour plusieurs,  
2 ayant développé une forte dépendance, l'alcool est devenu  
3 en quelque sorte, un mode de vie.

4 Nous savons ce qui se passe dans nos  
5 communautés. Nous savons aussi que les solutions se  
6 trouvent dans nos communautés. Nous avons des leaders  
7 spirituels. Nous avons des aînés, mais nous avons aussi  
8 besoin des ressources humaines de l'extérieur et de  
9 financement.

10 Piste de solutions: le financement  
11 devrait répondre à la réalité de la communauté; que ça  
12 ne soit pas aux communautés à répondre aux critères des  
13 gouvernements concernant les financements.

14 L'église: l'église a joué un rôle  
15 important pour qu'on en soit où nous en sommes aujourd'hui.  
16 À cause d'elle, on a perdu beaucoup de nos valeurs. Je  
17 crois que si, aujourd'hui, elle voulait contribuer à  
18 réparer les ~~ters~~ **torts** qu'on nous a faits, elle peut nous  
19 présenter des excuses, mais ce n'est pas suffisant parce  
20 que trop de personnes ont été traumatisées. Beaucoup ont  
21 eu la vie ruinée.

22 On sait que l'église a beaucoup  
23 d'argent. Elle pourrait envoyer des fonds aux communautés

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 autochtones qui pourrait aider d'une façon ou d'une autre  
2 à développer des programmes d'aide dans les communautés,  
3 soit pour construire une maison d'hébergement ou de  
4 développer un programme de thérapie pour les agresseurs  
5 et les victimes.

6                   Le rôle des femmes: les femmes ont un  
7 rôle multiple quand elles veulent s'impliquer au sein de  
8 la communauté. Plusieurs travaillent, elles ont une  
9 famille et la maison. Ça devient très difficile pour  
10 elles, pas de ressources, pas de garderie, pas non plus  
11 de local. S'il y a une chose de positive, c'est bien notre  
12 volonté à vouloir faire quelque chose pour améliorer le  
13 sort de notre communauté et c'est là que nous avons besoin  
14 d'être supportées et qu'on nous donne les moyens pour le  
15 faire.

16                   Je vous remercie.

17                   **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci pour  
18 ces deux mémoires, présentations qui se rejoignent  
19 largement.

20                   Dans la première présentation, on fait  
21 mention de la nécessité de mécanismes d'appel,  
22 d'imputabilité, de rendition de compte, dans le cadre de  
23 l'autonomie gouvernementale pour être sûr que les femmes

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 en particulier, pour faire valoir leurs droits et c'est  
2 une remarque qui nous est faite à la grandeur du Canada  
3 de s'assurer que l'autonomie gouvernementale ne placera  
4 pas les femmes autochtones dans une situation de dépendance  
5 qu'elles ne le sont maintenant, alors qu'en vertu de la  
6 Loi sur les Indiens, les mécanismes d'appel entre les  
7 élections ne sont pas nécessairement là. C'est une  
8 remarque qui nous est faite de façon régulière.

9                   Également, dans le dernier paragraphe,  
10 vous faites état des difficultés qu'a vécues la communauté,  
11 dans la dernière année, suicides, violence, etc.

12                   Dans le second mémoire, il y a des  
13 recommandations intéressantes, concrètes que nous allons  
14 regarder parce que c'est un problème majeur, mais je  
15 voudrais poser deux questions. On a eu un intervenant,  
16 tout à l'heure en reprenant après le dîner, qui était le  
17 Conseil de la Santé et services sociaux qui nous a fait  
18 une présentation assez difficile, où à mots couverts, on  
19 nous a dit, on est épuisé face aux problèmes dans la  
20 communauté et on a de la misère à avoir une deuxième vague  
21 de la relève pour les ressources.

22                   Au fond, ma question est est-ce que le  
23 Conseil des femmes de Manawan et également le Conseil

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 général des femmes Atikamekw, est-ce que vous avez une  
2 relation avec la direction des services de santé, le  
3 Conseil des services de santé et services Atikamekw sur  
4 les problèmes vécus?

5 **JEANNETTE BOIVIN:** Pas en tant que  
6 directrice du Conseil général des femmes. Oui, j'en ai  
7 avec madame Moore. On a eu, suite au deuxième suicide,  
8 je crois, qu'il y a eu lieu sur la communauté. On avait  
9 organisé un colloque de sensibilisation qui durait une  
10 semaine. J'avais eu affaire avec elle pour une demande  
11 de subvention. Oui, pour notre cas, oui.

12 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Ma deuxième  
13 question est un peu reliée dans votre mémoire, le Conseil  
14 des femmes de Manawan, à la page 3, au sujet des abus  
15 sexuels, et peut-être que ça va plus largement, vous dites,  
16 et je cite à la fin du deuxième paragraphe,  
17 "Et c'est un dossier où on n'est pas certain que ce soit  
18 une priorité pour les autorités  
19 politiques locales."

20 C'est ma deuxième question. Est-ce que vous pouvez  
21 préciser, tant dans le mécanisme au sein de la communauté,  
22 au sein du Conseil Atikamekw? Est-ce que vous avez la  
23 marge de manoeuvre pour faire valoir votre point de vue?

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 Vous dites, d'un autre côté, la solution appartient aux  
2 communautés. Bien sûr, il faut de l'aide de l'extérieur,  
3 etc. Alors, à ce moment-là, c'est un peu, pas  
4 contradictoire, mais d'une certaine façon, ça appartient  
5 aux communautés, mais d'un autre côté, vous nous dites  
6 que vous n'êtes pas sûr qu'il y a la priorité voulue  
7 attachée à ça par les autorités politiques locales.

8 Pouvez-vous ~~explieiter~~ **expliquer** un peu  
9 davantage?

10 **DÉLIMA NIQUAY:** Je vais vous donner un  
11 exemple pour vous situer. Au mois de septembre, il y a  
12 un groupe de femmes qui s'est mis ensemble pour travailler  
13 justement la cause, des femmes, concernant les abus  
14 sexuels. Puis, il y a des personnes de l'extérieur qui  
15 se sont -- on a demandé de l'aide à l'extérieur, puis on  
16 s'est réuni à St. Michel des Saints, et il y avait des  
17 personnes d'un peu partout, St. Jérôme, Montréal,  
18 Joliette, entre autre, des FAQ, de la FAQ.

19 À cette première réunion-là, on a fixé  
20 une date pour une deuxième rencontre. Moi, j'ai ~~du~~ **dû**  
21 annuler cette réunion-là parce qu'il manquait des  
22 participants, entre autre, les deux représentants du  
23 Conseil de bande. Ils avaient été à une autre réunion

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 alors que la date, c'était le 6 octobre qu'elle avait été  
2 fixée, et à cette date-là, ils ont préféré aller à une  
3 autre réunion.

4 C'est pour ça que je dis qu'on n'est pas  
5 certain. Ils nous disent qu'ils vont nous supporter,  
6 qu'ils vont être là, mais quand vient le temps, ils  
7 préfèrent aller ailleurs.

8 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Est-ce que  
9 vous en parlez aux réunions du Conseil?

10 **DÉLIMA NIQUAY:** Bien, moi, j'en ai parlé  
11 à une femme qui est conseillère.

12 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Il y a  
13 combien de femmes conseillères ici à Manawan sur combien  
14 de conseillers?

15 **DÉLIMA NIQUAY:** Il y en a douze.

16 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Et dans les  
17 autres communautés?

18 **DÉLIMA NIQUAY:** Il y en a aucune. Il  
19 y a juste des directrices.

20 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Au niveau  
21 du travail professionnel

22 **DÉLIMA NIQUAY:** Oui.

23 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Parce

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 qu'encore une fois, quand vous dites, et je pense que vous  
2 avez bien raison, les problèmes d'avoir une amorce de  
3 solutions à l'intérieur des communautés, c'est fondamental  
4 et c'est un peu ~~à-à~~, au fond, **ce** que votre mémoire **indique**,  
5 faire des recommandations par rapport à l'extérieur, par  
6 rapport à des besoins de financement, mais également, ce  
7 que je comprends, c'est qu'il y a des recommandations qui  
8 s'adressent aussi à l'extérieur des communautés. Alors,  
9 c'est ça un peu le message que je vois dans votre mémoire.

10

11 Je pense que c'est important que vous  
12 veniez faire part de ces préoccupations-là ici dans le  
13 cadre d'audiences publiques à la Commission. C'est un  
14 dossier qui est majeur et je pense que tout le monde le  
15 reconnaît dans toutes les communautés à travers le Canada.

16 Il y a eu un comité qui a spécifiquement ~~siégè~~ **siégé**,  
17 qui a fait le tour du Canada sur la violence faite aux  
18 femmes, qui a fait son rapport dernièrement. Nous sommes  
19 conscients que les problèmes sont interreliés et les  
20 sources sont complexes, mais il est évident que du côté  
21 de la structure d'imputabilité, de rendition de compte,  
22 de démocratie à l'intérieur, de priorités, la Commission  
23 va regarder cette question-là de très près. On est

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 certainement toujours intéressé à recevoir des suggestions  
2 concrètes et il y a en plusieurs dans votre mémoire.

3 On vous remercie et peut-être que je vais  
4 demander à madame Robinson de compléter.

5 **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** I just  
6 want to say that certainly women's concerns are included  
7 in the Commission's mandate in looking at women's issues.

8 We are doing special research just for women's concerns.

9 As has already been said, there have been a number of  
10 studies that have been done, some in Native communities  
11 and others have been done outside of the Native community.

12 I guess it accentuates the kinds of things that you say.

13 It is the same thing that we keep hearing just about in  
14 every community where we have gone, that is a concern.

15 So that anything that is presented to  
16 our hearings, everything that we hear is going to the  
17 researcher and is being documented. So all the  
18 recommendations that you have made will certainly be put  
19 forward to the women's research that is going on and will  
20 be considered.

21 I want to thank you for coming forward  
22 tonight and making your presentations. Thank you.

23 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1                    Nous avons une dernière présentation par  
2 la Chambre de Commerce. Par la suite, on essaie toujours  
3 d'avoir un forum libre parce qu'il y a des gens qui  
4 assistent aux audiences de la Commission, souvent une  
5 journée entière et en cours de route se formulent une  
6 volonté de dire quelque chose à la Commission et plus  
7 largement.

8                    Alors, évidemment, vous comprenez qu'en  
9 raison de l'heure, on va devoir ~~de~~ **le** faire rapidement.  
10 Il y a trois personnes qui auront quelques minutes pour  
11 faire trois courtes présentations après la présentation  
12 de la Chambre de Commerce qui, elle-même, si je comprends  
13 bien, sera assez concise, sans vous ~~intimidez~~ **intimider**  
14 bien sûr.

15                    Bonsoir.

16                    **JACQUES GIRARDIN DE LA CHAMBRE DE**  
17 **COMMERCE:** Bonsoir monsieur le Président, madame la  
18 commissaire, monsieur Ottawa.

19                    C'est avec plaisir que nous avons  
20 accepté l'invitation de la Commission et des représentants  
21 de Manawan, nos voisins du nord, présenter nos points  
22 de vue. Compte tenu de l'échéancier assez serré, nous  
23 vous ferons parvenir un texte dans les semaines à venir.

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 Nous voulons simplement témoigner de notre intérêt et  
2 de la considération que nous portons à nos partenaires.

3 Je voudrais d'abord vous situer la  
4 mission de la Chambre de Commerce. C'est de favoriser  
5 les échanges et la concertation entre les gens d'affaire,  
6 en regroupant toutes les personnes de son territoire  
7 intéressées à ~~travaillé~~ **travailler** au bien-être  
8 économique, civic et social du milieu et au développement  
9 des ressources. Ce sont nos principes et nos valeurs qui  
10 guident notre action.

11 Nous avons aussi comme principe de  
12 vouloir développer une approche positive des réalités des  
13 personnes, développer des attitudes de prise en charge,  
14 de respect des individus, des attitudes d'ouverture  
15 d'accueil et de coexistence dans le respect des  
16 différences. Nous avons aussi, ~~comme objectif,~~ de créer  
17 un climat propice au développement, à l'innovation et à  
18 l'investissement dans les secteurs industriels,  
19 commerciaux et touristiques. Nous voulons aussi soutenir  
20 moralement, techniquement et financièrement les membres  
21 de son territoire, mettre en valeur les succès du groupe  
22 et des individus membres, constituer une force collective,  
23 savoir prendre des risques calculés aux bons moments, et

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 passer à l'action pour répondre aux aspirations  
2 collectives, conciliables de son territoire.

3                               La Chambre de Commerce a comme  
4 territoire tout le nord de la MRC, Matawinie, de St.Zénon,  
5 St. Michel et Manawan et les territoires non-organisés.  
6 Nous sommes fiers de souligner l'adhésion du Conseil des  
7 Atikamekw de Manawan et de la corporation de développement  
8 économique Owapan (PH) et le magasin Manawan qui ont adhéré  
9 dernièrement à la Chambre de Commerce comme membres à part  
10 entière. Dans la structure de l'année suivante, il y aura  
11 sûrement une place sur le Conseil d'administration pour  
12 les intervenants de Manawan.

13                               Alors, ce sont les principes et les  
14 valeurs qui nous guident, et nous sommes sensibles et  
15 conscients que nous sommes dans un processus de relations  
16 nouvelles qui est basé sur le respect des peuples et de  
17 leurs droits inérents. Par où commencer, nous sentons  
18 les enjeux, les besoins et nous en sommes très conscients.

19 Nous reconnaissons l'importance d'un statut juridique  
20 et politique qui viennent encadrer et stabiliser les  
21 relations pour que nous puissions passer à autre chose  
22 par après.

23                               Les relations nouvelles doivent se

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 faire d'abord au niveau des partenaires immédiats que nous  
2 sommes, se donner une meilleure connaissance, une  
3 meilleure compréhension mutuelle, une reconnaissance de  
4 nos besoins et réalités, des espoirs des peuples dans une  
5 coexistence pacifique. Nous sommes dans ~~un~~ **une** phase  
6 d'apprivoisement et nous recherchons des partenaires et  
7 nous sommes actuellement plus articulés par rapport à des  
8 besoins sur le volet touristique. Nous avons, d'ailleurs,  
9 en fin de semaine, un colloque d'orientation sur le  
10 développement touristique, industriel et commercial de  
11 tout notre territoire et nos trois partenaires, St. Zénon,  
12 St. Michel et Manawan ont répondu à l'appel et présenteront  
13 les orientations d'aménagement de leur territoire  
14 respectif. Alors, c'est, pour nous, un point important  
15 dans la reconnaissance et la compréhension ~~mutuelle~~  
16 **mutuelles** qu'on doit se porter. Alors, c'est un de nos  
17 moyens d'action pour favoriser le partenariat à notre  
18 niveau.

19                                   Nous avons aussi un autre moyen de  
20 communications, c'est une revue mensuelle à l'intérieur  
21 de laquelle nous avons des nouvelles de chacun des milieux  
22 et nous recherchons vraiment à ce que chaque milieu soit  
23 représenté à l'intérieur de chaque bulletin mensuel. Nous

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 avons aussi un projet en commun. C'est un bureau de  
2 l'information touristique à l'entrée du territoire où  
3 chaque milieu sera représenté avec sa culture, avec ses  
4 attraits touristiques et ses infrastructures.

5 Nous avons aussi un autre projet à  
6 proposer. C'est de relier le territoire du nord au sud  
7 par un sentier de motoneige qui permettra aux touristes  
8 de circuler et de pouvoir bénéficier de l'infrastructure  
9 ici et d'alimenter une bonne partie des revenus  
10 nécessaires.

11 Il y a aussi un centre communautaire  
12 régional qui est entrain de s'élaborer pour répondre à  
13 des besoins ~~communes~~ **communs** et nous partagerons la  
14 solution à ces besoins-là.

15 Donc, en conclusion, nous sommes heureux  
16 de pouvoir être assis ensemble alentour d'une table  
17 circulaire, non pas seulement face-à-face, mais entrain  
18 d'apprendre à vivre ensemble, à saisir les enjeux, à  
19 comprendre nos besoins et à développer un point de vue  
20 commun.

21 Je vous remercie.

22 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous  
23 remercie de votre présentation. Simplement une courte

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 question. Vous avez combien de membres à la Chambre de  
2 Commerce?

3 **JACQUES GIRARDIN:** Nous avons 134  
4 membres actifs, 145. À tous les jours, il s'en rajoute  
5 et nous représentons autant le domaine industriel, la  
6 foresterie, le secteur touristique, chasse et pêche,  
7 l'hébergement, la restauration, que le côté commercial  
8 aussi. Et il faut dire que nous sommes dans une structure  
9 d'interdépendance entre Manawan et St. Michel, c'est une  
10 osmose qui ne demande juste à croître et à s'articuler  
11 dans le respect des deux identités.

12 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** À votre  
13 Conseil d'administration, vous avez combien de membres?

14 **JACQUES GIRARDIN:** Actuellement, nous  
15 avons 13 personnes. La Chambre de Commerce a été relancée.  
16 Elle existe depuis '63, mais elle a été relancée le 28  
17 janvier de cette année, et déjà dans notre première  
18 rencontre, dans nos statuts et règlements, nous avons fait  
19 inscrire les trois territoires. À la prochaine élection,  
20 il y a des sièges de réservés pour chacune des parties  
21 de territoire, avec les mêmes droits et les mêmes pouvoirs.

22 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je prends  
23 note que vous allez nous faire parvenir un mémoire plus

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 élaboré.

2 **JACQUES GIRARDIN:** Oui.

3 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous  
4 remercie de votre présentation préliminaire.

5 **JACQUES GIRARDIN:** Je vous remercie  
6 beaucoup.

7 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

8 Ça nous amène au forum libre. Alors,  
9 je voudrais demander maintenant à Paul-Yves Weizineau (PH)  
10 d'Opiticiwan de venir nous adresser la parole. S'il n'est  
11 pas dans la salle, nous allons demander à monsieur Maxime  
12 Ottawa.

13 Bonjour.

14 (Forum libre)

15 **MAXIME OTTAWA (Traduit de l'Atikamekw):**

16 Ce dont je voulais parler, j'ai un mot à dire. J'ai  
17 toujours aimé avoir des visiteurs ici. C'est quand même  
18 l'approche et les contacts qu'il faut sentir. J'ai écouté  
19 toute la journée, les mémoires. Beaucoup de choses ont  
20 été annoncées aussi, des problèmes qu'on a sortis, quels  
21 sont les problèmes qu'on vit, une question de finance,  
22 on parle de gouvernement. On parle aussi du leader local  
23 ainsi que régional. On accuse toute sorte de choses de

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 ce qui nous arrive. Nous allons parler très longtemps  
2 là-dessus si on continue dans ce sens. Nous allons trouver  
3 toutes les raisons possibles pour trouver d'où viennent  
4 nos problèmes.

5 Je crois que ça fait quand même déjà un  
6 bon bout de temps que j'essaie d'aider mon prochain. Je  
7 pense que si tout le monde soit conscient des Atikamek,  
8 homme, femme et enfant, je voudrais qu'ils soient  
9 conscients pour prendre un virage psychologique pour nous  
10 voir l'avenir meilleur. Si on ne change pas de mentalité,  
11 nous allons voir beaucoup de choses. Nous avons énuméré  
12 pas mal de facteurs négatifs. Je pense que tous les gens  
13 qui sont présents ici doivent se regarder pour s'orienter,  
14 quelles sont ses orientations, qu'est-ce qu'il va prendre  
15 pour avancer, quelle langue qu'il va parler, quelle  
16 éducation qu'il va adopter.—~~Toutes~~, **toutes** les analyses  
17 qui vont être faites par l'individu, surtout qu'il ait  
18 sa fierté.

19 Je crois qu'on va avoir des meilleures  
20 opportunités, l'analyse individuelle se fait. Je pense,  
21 personnellement, que ça doit demeurer une analyse de chacun  
22 de soi, même au niveau du monde, afin qu'on puisse  
23 améliorer. Je crois qu'après cette analyse, on va pouvoir

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 approcher un groupe, tel la Commission royale, ainsi que  
2 les autres organisations qui siègent au niveau  
3 gouvernemental. C'est lorsque nous aurons changé, qu'on  
4 va pouvoir les approcher pour trouver des solutions.

5 Il faut qu'on respecte l'éducation de  
6 nos aînés. C'est tout pour l'instant. Je vous remercie  
7 de m'avoir écouté.

8 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous  
9 remercie de votre présentation.

10 Monsieur Weizineau, vous avez la parole.

11 **PAUL WEIZINEAU:** Pardonnez-moi mon  
12 retard. Je vais parler en français.

13 Ce que je voulais souligner c'est le  
14 problème de ~~communications~~ **communications** pour  
15 ~~implimenter~~ **implémenter** des programmes d'intervention.

16 Il faut souvent attendre ou souvent on ne peut réagir  
17 car la traduction, ça peut prendre quatre mois, et c'est  
18 un problème quand il faut préparer et qu'il a une date  
19 limite. Ça peut terminer en avril ou mai. Le problème  
20 qu'on vit là-dedans, c'est qu'il y a des lapses de temps  
21 quand on veut préparer un programme qu'on fait présentement  
22 à l'improvisation. Là où le problème de communication  
23 que je veux parler est en anglais puis français.

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1                            **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**

2    Excusez-moi, est-ce que vous parlez de programmes du  
3    gouvernement fédéral?

4                            **PAUL WEIZINEAU:** Du gouvernement  
5    fédéral, oui.

6                            **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** La  
7    traduction en français ne se rend pas. Souvent, vous  
8    l'avez après que le délai est expiré?

9                            **PAUL WEIZINEAU:** Des fois, ça nous  
10    laisse même pas un mois, des fois, deux semaines. Des  
11    fois, il y a quelques années de ça, il nous restait deux  
12    jours avant de faire le projet. On a dû travailler pendant  
13    quasiment toute la nuit pour présenter le projet -- il  
14    y avait déjà l'heure déterminée pour que le projet soit  
15    rendu à une telle place. Souvent, c'est ça qui nous  
16    empêche des fois de vraiment **monter** un programme de  
17    prévention, soit dans le domaine de la violence conjugale,  
18    ou bien les problèmes de toxicomanie là-dedans. Souvent,  
19    on est découragé, même il y a un montant d'argent qui est  
20    alloué pour ce projet-là, mais on n'est pas des ~~superman~~  
21    **supermans** là-dedans.

22                            Des fois, on est découragé. On voudrait  
23    bien faire des affaires, mais le temps qu'a pris la

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 traduction en français, des fois ça leur prend trois mois,  
2 ou quatre mois à traduire en français. C'est ça, là, que  
3 moi je voulais souligner surtout, ce soir.

4 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Ce ne sont  
5 pas seulement des cas isolés? C'est fréquent?

6 **PAUL WEIZINEAU:** Non, non, c'est dans  
7 tout.

8 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Dans tout  
9 le domaine de prévention?

10 **PAUL WEIZINEAU:** Comment je pourrais  
11 dire, où je travaille, on est tous francophones, peut-être  
12 quelques corps sont chanceux qui comprennent l'anglais  
13 même de lire et d'écrire en anglais. Eux-autres sont  
14 chanceux.

15 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Est-ce que  
16 cette remarque-là, vous l'avez déjà faite au ministère?

17 **PAUL WEIZINEAU:** Oui, on l'a déjà fait.

18 J'ai travaillé avec un comité stratégique avec Santé  
19 national puis on a soulevé le même problème que je soulève  
20 aujourd'hui, par rapport au programme, la nouvelle  
21 adaptation du programme LE PAP, pour les Autochtones.

22 Actuellement, un de mes collègues  
23 travaille sur le syndrome alcoolique fœtal. Les seules

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 ressources qu'on a, c'est en anglais. Là, quand j'y pense  
2 au syndrome d'alcoolique fétal, c'est notre avenir.  
3 Comment je pourrais dire, on met en jeu notre avenir,  
4 peut-être, là-dedans. Il n'y a rien qui existe du côté  
5 francophone pour intervenir auprès, parce que c'est quand  
6 même un courtois à double tranchant. Au moment où on va  
7 commencer, il va avoir des parents qui vont être  
8 culpabilisés, parce que c'est un problème qu'il ne faudrait  
9 pas laisser de côté, le syndrome alcoolique fétal.

10 Actuellement, les seuls programmes  
11 qu'on trouve c'est toujours en anglais.

12 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

13 C'est une question sur laquelle on peut faire un suivi.  
14 On va faire un suivi pour voir effectivement quelle est  
15 la difficulté, qu'est-ce qui se passe avec le ministère  
16 et on va vous recontacter. Quelqu'un du personnel va vous  
17 recontacter si vous voulez laisser vos coordonnées à  
18 monsieur Roger Farley, qui est à la table. On va vous  
19 recontacter pour vous dire effectivement qu'est-ce qui  
20 en est.

21 **PAUL WEIZINEAU:** Parce que là, je sais  
22 qu'il y a une loi, mais c'est surtout dans les congrès  
23 ou les colloques qui sont obligés de mettre des traductions

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 simultanées là-dedans, mais c'est plutôt les documents  
2 qui existent. Y a-t-il un organisme qui existe qui  
3 pourrait traduire les documents, qu'on pourrait, nous  
4 autres, envoyer des programmes ou documents qui sont en  
5 anglais. Ça, c'est un des problèmes majeurs que nous  
6 autres, en tant qu'intervenants.

7 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci  
8 beaucoup.

9 Alors, si il n'y a pas d'autre  
10 intervention, il va me rester à remercier les membres des  
11 trois communautés qui nous ont reçus, ici, pour cette  
12 journée d'audiences publiques, les personnes qui ont  
13 préparé les repas, c'est toujours extraordinaire d'avoir  
14 l'occasion de goûter à la cuisine locale, même si parfois,  
15 quand on revient, pendant de longues heures siéger,  
16 souvent, c'est difficile, mais c'est toujours avec  
17 beaucoup de plaisir que les membres de la Commission et  
18 également le personnel de la Commission le fait, et on  
19 apprécie énormément le travail qui est fait par ceux qui  
20 préparent la nourriture, le service d'accueil, l'équipe  
21 organisatrice, notre commissaire du jour, Paul-Émile  
22 Ottawa, les interprètes atikamekw et du Secrétariat  
23 d'État. Nous sommes conscients que nous avons un régime

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 qui n'encadre pas nécessairement avec les conventions  
2 collectives et c'est toujours apprécié, la radio  
3 communautaire, les écoles, le service de sécurité de la  
4 police de Manawan.

5                   Alors, je voudrais simplement redire  
6 comment il est important pour nous d'avoir l'occasion de  
7 faire ces rencontres, et en particulier aujourd'hui,  
8 d'être venus dans votre communauté. C'est un processus  
9 qui va se poursuivre dans la prochaine année. Vous savez,  
10 et il y a beaucoup de gens dans votre communauté qui savent  
11 comment nous rejoindre. Nous avons une ligne 1-800, sans  
12 frais, à frais virés. Vous pouvez nous téléphoner,  
13 enregistrer des messages. On va vous recontacter. Nous  
14 apprécierions si vous avez des idées additionnelles pour  
15 compléter ce qui a été exprimé au niveau des mémoires,  
16 que vous le fassiez.

17                   Encore une fois, nous comptons garder  
18 le contact jusqu'à la fin du processus. Nous n'avons pas  
19 l'intention de retourner dans nos bureaux pendant un an,  
20 un an et demi pour rédiger des recommandations. Nous  
21 allons garder le contact pour tester des éléments de  
22 solution jusqu'à la toute fin du processus pour éviter  
23 effectivement qu'il y ait des surprises et pour s'assurer

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 qu'on va viser le plus juste possible. Et au fond, quand  
2 je dis "on", ça veut dire tout le monde, parce que la  
3 Commission va donner, ce que, effectivement des journées  
4 comme aujourd'hui, vont permettre de donner.

5 Alors, encore une fois, je voudrais  
6 remercier l'ensemble des communautés pour cette  
7 participation et souhaiter bonne chance dans toutes vos  
8 entreprises.

9 Merci.

10 Je voudrais demander à madame Robinson  
11 de vous dire quelques mots.

12 **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** I would  
13 just like to thank everybody here for your generous  
14 hospitality as well as your patience in sitting with us  
15 all day. We really appreciate that. What we have learned  
16 today will be very helpful to us as we move into our report  
17 certainly, it will be something that I will remember, as  
18 I am sure, for a long, long time to come.

19 Thank you.

20 **COMMISSAIRE PAUL-ÉMILE OTTAWA:** Je vais  
21 tenter d'être très bref, dans mon allocution. J'ai écouté  
22 avec beaucoup ~~d'intérêts~~ **d'intérêt** les présentations de  
23 divers intervenants au cours de la journée, et certaines

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 présentations étaient teintées de pessimisme, de  
2 scepticisme, d'autres, d'optimisme et d'espoir. Certains  
3 présentateurs nous ont soulevé avec beaucoup d'énergie,  
4 la perte de leur identité, de leur fierté, de leur dignité  
5 comme être humain, la perte du territoire, qui, à mon avis,  
6 n'est pas tout à fait une perte de territoire, mais une  
7 perte de contrôle sur le territoire, ce au moins, des  
8 peuples conquérants, comme ils se plaisent à se définir.

9                   Je crois, à mon avis, puis la preuve en  
10 a été faite, devant cette Commission, que dans le fond,  
11 nous n'avons pas tout perdu car je suis convaincu, je l'ai  
12 dans les tripes, j'ai la conviction qu'un jour, nous  
13 reprendrons ce qui nous a été ravi, parce que dans le fond,  
14 le peuple anglais et francophone, nous ont peut-être  
15 dépossédés de nos territoires, mais ils nous ont laissé  
16 la parole. C'est-à-dire qu'ils nous ont donné la parole  
17 et une capacité d'échanger avec eux-autres, dans leur  
18 propre langue. C'est cette langue-là qui va nous  
19 permettre de reprendre ce qui nous a été dépossédé. Nous  
20 allons nous servir de leur langue, de leurs institutions  
21 pour rétablir ce qui a été défait.

22                   Je remercie grandement la Commission de  
23 s'être déplacée jusqu'à Manawan pour nous écouter et j'ai

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1 bon espoir qu'ils fassent un très bon rapport au  
2 gouvernement. J'ai aussi bon espoir que le gouvernement  
3 saura prendre des actions appropriées aux problématiques  
4 qui lui seront décrites dans le rapport final de la  
5 Commission.

6 Merci.

7 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

8 Alors, avant de déclarer la séance d'audiences publiques  
9 levée, je voudrais simplement ajouter que pour les fins  
10 de l'enregistrement, je dépose un mémoire de monsieur Yves  
11 Léger, l'anthropologue qui nous a demandé de déposer son  
12 mémoire à la Commission. Alors, voilà. Merci.

13 **GILLES OTTAWA:** Une dernière chose  
14 avant de conclure par la prière, nous avons quelque chose  
15 à remettre à messieurs et madame les commissaires pour  
16 leur participation ici aux audiences de Manawan. Nous  
17 avons deux chefs ici, celui de Manawan et celui de Wemotaci  
18 qui vont vous présenter un petit cadeau souvenir pour vous.

19 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors,  
20 merci beaucoup. La journée était déjà inoubliable et ce  
21 sera un souvenir qui sera très cher pour moi, et  
22 certainement également pour mes deux garçons. Merci.

23 **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** I would

**Le 3 décembre 1992**

**Commission royale sur  
les peuples autochtones**

1 like to thank you for the gift. It is a very pleasant  
2 surprise for me. It was worth waiting for all day. Thank  
3 you.

4 **(Prière de clôture)**

5 --- La séance est levée à 23 h 12.

6

Le 3 décembre 1992

Commission royale sur  
les peuples autochtones

1  
2 ----- COMPARISON OF  
3 HEADERS -----  
4  
5 -HEADER 1-  
6  
7  
8  
9  
10  
11 -HEADER 2-  
12 Le 3 décembre 1992 Commission royale sur  
13 les peuples autochtones  
14  
15  
16 ----- COMPARISON OF  
17 FOOTERS -----  
18  
19 -FOOTER 1-  
20 StenoTran